



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ÉNAP

**ÉCOLE NATIONALE
D'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE**

**CENTRE INTERDISCIPLINAIRE
DE RECHERCHE APPLIQUÉE
AU CHAMP PÉNITENTIAIRE
(CIRAP)**

Condamnés pour violences conjugales

Construction d'une réponse en
SPIP et expériences des auteurs

Lucie Hernandez

2024

DOSSIERS THÉMATIQUES

Auteur

Lucie Hernandez, docteure en psychologie, enseignante-chercheure au Cirap - ÉNAP

Comité de rédaction

Paul Mbanzoulou, directeur de la recherche et de la diffusion – ÉNAP

*Sara Di Santo Prada, adjointe au directeur de la recherche et de la diffusion
et cheffe du département des ressources documentaires, historiques et des actions culturelles – ÉNAP*

Sophie Bondil, directrice de l'ÉNAP

Conception graphique et mise en page

Odette Baix, Laetitia Eleaume, infographistes - unité édition – ÉNAP

Ont participé à la relecture de ce numéro

Jean-Philippe Mayol, directeur adjoint de l'ÉNAP

Guillaume Brie, docteur en sociologie, responsable du Cirap - ÉNAP

Renaud Lagrave - Interstices Éditions

Comité de lecture dossiers thématiques du CIRAP

Philippe Combessie, professeur de sociologie - Univesité Paris Nanterre

Nicolas Derasse, maître de conférences - université de Lille 2

Astrid Hirschelmann, professeure de psychologie clinique et pathologique - université de Caen

Isabelle Laroque, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation

Yann Maurin, conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation – SPIP de Lot-et-Garonne

Charlemagne Simplicie Moukouta, maître de conférences, expert judiciaire - université de Picardie Jules Vernes

Pierrette Poncela, professeure émérite - université Paris Nanterre

Yvan Steinkevich, formateur au département gestion et management – ÉNAP

Marion Vacheret, professeure titulaire - université de Montréal

Préface

David Lauréote, Sous-directeur de l'insertion et de la probation, direction de l'administration pénitentiaire

Politique prioritaire du gouvernement depuis 2017 et grande cause des quinquennats 2017-2022 et 2022-2027, la lutte contre les violences conjugales et pour l'égalité entre les femmes et les hommes a bénéficié d'un fort engagement interministériel.

En témoignent les 54 mesures prioritaires issues du Grenelles des violences conjugales qui s'est tenu à l'automne 2019, dont 21 concernent plus particulièrement le ministère de la Justice.

Cet engagement a permis l'adoption de 5 réformes législatives entre 2017 et 2023 et la publication et la diffusion de 6 circulaires et de 9 dépêches amenant le renforcement de la prise en charge des auteurs de violences conjugales, de la protection des victimes et de la coordination des différents acteurs judiciaires, pénitentiaires et associatifs.

Participant pleinement à cet élan, l'administration pénitentiaire s'est fortement mobilisée dans la mise en œuvre de dispositifs de prise en charge renforcée des auteurs de violences conjugales. Et ce d'autant que le nombre de personnes suivies par ses services au titre des violences intrafamiliales a connu un accroissement significatif ces dernières années, passant de 38 909 personnes au 1^{er} janvier 2021 à 65 390 au 1^{er} janvier 2024¹.

Cette dynamique se traduit tant par l'accompagnement à une particulière vigilance dans la prise en charge, compte tenu des risques de réitération des faits, que par le développement de prises en charge et d'actions collectives. Le choix a également été fait de soutenir les actions de formation continue spécifiques à l'intervention auprès des auteurs de violences intrafamiliales, proposées au niveau interrégional.

Enfin, outre l'impulsion donnée au développement de projets au niveau local par les appels à projet annuels, l'administration centrale pilote deux dispositifs expérimentaux de prise en charge des auteurs de violences conjugales : le contrôle judiciaire avec placement probatoire et l'outil de prise en charge en réalité virtuelle, REAL'VIF.

Le premier dispositif répond au besoin d'une intervention et d'un accompagnement multidisciplinaire, en urgence dès la phase présentencielle, doublée d'une éviction du domicile familial et d'une sécurisation de la victime. Le second dispositif permet quant à lui de compléter le panel d'outils à disposition de services pénitentiaires d'insertion et de probation par l'utilisation d'un film en réalité virtuelle, tout en proposant un canevas national de prise en charge collective interrogeant notamment la dimension genrée des violences conjugales, le contrôle coercitif et l'adhésion aux mythes des violences conjugales.

La coopération internationale et plus spécifiquement européenne a également conduit les professionnels à questionner et à faire évoluer leurs pratiques de prise en charge des auteurs de violences conjugales, en témoigne la mise en œuvre du bracelet antirapprochement, outil de sécurisation de la victime induisant un nécessaire décloisonnement de la prise en charge entre les différentes parties prenantes (autorités judiciaires, services pénitentiaires d'insertion et de probation, associations d'aides aux victimes).

¹ Milieu fermé : ministère de la Justice - DAP - SDEX - EX3 - Infocentre pénitentiaire (Traitement DAP-EX3), milieu ouvert (hors écrou) : ministère de la Justice - SG - SSER - Fichier statistique APPI (Traitement DAP-EX3). Données actualisées au 20 juin 2024.

Le développement d'instances de partage d'information auxquelles participent les SPIP, à l'image des comités de pilotage VIF pilotés au sein des juridictions (réunissant les acteurs institutionnels et associatifs cités précédemment, ainsi que les forces de sécurité intérieure), mais également d'un partenariat spécifique tel que celui développé au niveau national avec les centres pris en charge et de suivi des auteurs (CPCA) et encore au niveau local les associations d'aide aux victimes, en est un autre exemple et participe là encore d'une meilleure coordination des acteurs.

L'engagement de la direction de l'administration pénitentiaire en matière de lutte contre les violences conjugales se traduit également par la mise en place de recherches évaluatives, de nature à permettre l'évaluation de la pertinence des dispositifs déployés, tant au niveau national que local.

En effet, l'efficacité, l'adaptation et l'harmonisation de nos pratiques et de nos outils aux besoins criminogènes de ce public spécifique doit être le fer de lance de la politique pénitentiaire en matière de lutte contre les violences conjugales.

La recherche menée par Lucie HERNANDEZ portant sur les prises en charge des auteurs de violences conjugales par les services pénitentiaires d'insertion et de probation met en lumière des recommandations pour répondre à ces objectifs, dont il nous appartient à tous de nous saisir.

Sommaire

	Pages
I - INTRODUCTION	11
II - ÉTAT DES LIEUX THÉORIQUE SUR LES VIOLENCES CONJUGALES ET LA PRISE EN CHARGE DES AUTEURS	13
➤ 2.1. DÉCRIRE	13
2.1.1. Par les chiffres	13
2.1.2. Par ses dimensions	14
2.1.3. Par ses différentes formes	16
2.1.4. Par ses cycles	17
2.1.5. Discussion des éléments théoriques	18
➤ 2.2. COMPRENDRE	18
2.2.1. Les approches structurelles ou sociales	19
2.2.2. Les approches intra individuelles	20
2.2.3. Les approches relationnelles	21
2.2.4. Discussion des éléments théoriques	21
➤ 2.3. TRAITER	22
2.3.1. Les interventions psycho-dynamiques	22
2.3.2. Les interventions systémiques	23
2.3.3. Les interventions cognitivo-comportementales	24
2.3.4. Les interventions pro-féministes	24
2.3.5. Discussion des éléments théoriques	25
III - QUESTIONNEMENTS ET POSITIONNEMENT THÉORIQUE	27
➤ 3.1. LES VIOLENCES CONJUGALES : un phénomène complexe, plurifactoriel et multidimensionnel	27
➤ 3.2. LA PRISE EN CHARGE DES AUTEURS : analyse des processus d'interstructuration du sujet et des institutions	28
IV - MÉTHODOLOGIE	31
➤ 4.1. PHASE 1 : questionner la construction et le contenu des dispositifs	31
➤ 4.2. PHASE 2 : questionner l'appropriation des dispositifs	32
V - RÉSULTATS DES QUESTIONNAIRES : DESCRIPTION ET ANALYSE DES DISPOSITIFS	35
➤ 5.1. LES DISCOURS	36
5.1.1. L'approche cognitive et comportementale comme modèle de référence	36
5.1. 2. Les facteurs individuels au cœur des explications de la violence conjugale	38
5.1.3. Les caractéristiques des hommes suivant un programme collectif	41
5.1.4. Les discours : résumé et discussion	43

	Pages
➤ 5.2. LES TECHNIQUES	45
5.2.1. Les différents programmes mobilisés	45
5.2.2. Les outils associés	47
5.2.3. Les méthodes privilégiées	48
5.2.4. Les « facteurs de risque » ciblés	49
5.2.5. Techniques et méthodes : résumé et discussion	50
➤ 5.3. LE CADRE INSTITUTIONNEL	50
5.3.1. La logique de responsabilisation	50
5.3.2. La logique de prévention de la récidive	52
5.3.3. La logique de normalisation	53
5.3.4. Les finalités et impératifs institutionnels : résumé et discussion	53
➤ VI - RÉSULTATS DES ENTRETIENS : APPROPRIATION DES DISPOSITIFS PAR LES PERSONNES CONDAMNÉES	55
➤ 6.1. DESCRIPTION DES PROGRAMMES SUIVIS	55
6.1.1. Programme 1 : Informer et développer les compétences sociales et émotionnelles	55
6.1.2. Programme 2 : Déconstruire les représentations et responsabiliser	56
6.1.3. Programme 3 : Informer et amorcer une réflexion	57
6.1.4. Programme 4 : Prendre conscience de ses capacités cognitives et les développer	58
➤ 6.2. PRÉSENTATION DE TREIZE HOMMES CONDAMNÉS ET « TRAITÉS » POUR VIOLENCES CONJUGALES	59
6.2.1. Théo (T_1) : « Ce qui a changé c'est que, avant, moi je pensais que c'était normal »	59
6.2.2. Tarik (T_2) : « Faut arrêter de croire que tout est gérable et qu'on peut créer des trucs pour tout »	60
6.2.3. Thierry (T_3) : « Je n'ai jamais été quelqu'un de violent, mais bon ça arrive et je n'ai pas su gérer la situation »	61
6.2.4. Ludovic (L_4) : « C'est comme un chien. Si on lui monte sur la patte une fois, il va peut-être épargner, mais la deuxième fois il va mordre »	62
6.2.5. Louka (L_5) : « J'ai tout appris parce que les violences je ne connais pas tout ça »	62
6.2.6. Mickaël (M_6) : « Ça me rassure davantage, parce que je vois que je suis pas seul »	63
6.2.7. Marc (M_7) : « On a l'impression d'être en face de féministes et tout, alors qu'on se dit : "Nous on n'est pas machos" »	64
6.2.8. Adrien (A_8) : « Quand je sens que je commence à m'énerver, je sais à peu près maintenant quoi faire »	65
6.2.9. Alex (A_9) : « J'avais déjà la méthode, mais là ça m'a permis de me donner encore d'autres outils et de me perfectionner dans les relations humaines »	65

6.2.10. Antoine (A_10) : « Moi mon fond du problème c'est l'abandon. J'ai peur de l'abandon ».....	66
6.2.11. Arnold (A_11) : « C'est pas l'alcool qui nous amène à être violents. C'est... enfin, c'est ce que j'ai appris quoi ».....	67
6.2.12. Nicolas (N_12) : « J'ai appris un peu les formes d'emprise... mais en faisant trop bien des fois on fait un peu de mal... ».....	67
6.2.13. Achille (A_13) : « Il faut pas se dire qu'on est là parce qu'on a fait ça, mais parce qu'on veut plus faire ça ».....	68
➤ 6.3. CONDAMNÉS ET « TRAITÉS » POUR VIOLENCES CONJUGALES : ANALYSE TRANSVERSALE.....	69
6.3.1. Rapport à soi : comment ces hommes se parlent-ils et se définissent-ils ?.....	69
6.3.2. Rapports aux actes : quelle évolution dans la compréhension des violences ?.....	81
6.3.3. Sens donné au programme : adhésion ou résistance ?.....	88
➤ VII - DISCUSSION GÉNÉRALE ET CONCLUSION	101
➤ VIII - RECOMMANDATIONS.....	105
➤ BIBLIOGRAPHIE.....	111

I - INTRODUCTION

Les violences conjugales¹ constituent un phénomène social grave par son ampleur dans le monde et par les coûts humains et sociaux considérables qui sont entraînés². La prise de conscience de ce problème est pourtant relativement récente et s'est faite progressivement. Il a surtout été mis en lumière sous l'impulsion des mouvements féministes dès les années 70, puis des combats pour la reconnaissance des droits humains à partir des années 80. L'action des associations d'aide aux victimes et le développement de politiques publiques facilitant la dénonciation de la violence domestique (multiplication des lieux d'information, d'écoute, humanisation de l'accueil policier...) ont grandement contribué à lever le tabou. Ainsi, depuis le début des années 2000, plusieurs pays ont reconnu la nécessité d'une réponse pénale et sociétale à ce problème. Le renforcement des mesures judiciaires et des dispositifs d'éloignement de l'auteur a dans un premier temps constitué un signal fort érigeant les violences dans le couple en une violation du droit. Parmi ces mesures, on notera plus particulièrement le bracelet anti-rapprochement (dispositif permettant la géolocalisation de l'auteur et de la victime en permanence et permettant l'alerte la plateforme dédiée de téléassistance en cas de rapprochement de l'auteur), le TGD - Téléphone Grave Danger (téléphone remis à la victime lui permettant d'alerter la plateforme dédiée de téléassistance) ou encore le contrôle judiciaire renforcé d'un placement probatoire.

Il est toutefois rapidement apparu que la répression ne permet pas à elle seule de mettre un terme à ces violences. Pour être globale et efficace, la lutte contre les violences conjugales requiert des mesures à plusieurs niveaux, à différents temps, et auprès de l'ensemble des acteurs concernés. En effet, s'il est primordial de travailler en amont du phénomène (dans une perspective de prévention) et auprès des victimes, il est également important de renforcer les dispositifs de suivi et d'accompagnement des auteurs. Pourtant, la question de la prise en charge des « hommes violents » est longtemps restée un angle mort de la réponse des pouvoirs publics. Leur suivi a par exemple été mentionné à plusieurs reprises, dans différents médias, comme « le grand absent du Grenelle contre les violences conjugales » de 2019. Depuis cette date, la nécessité d'une prise en charge adaptée et généralisée des individus concernés par ces violences a été réaffirmée. À ce propos, rappelons que la Convention d'Istanbul³ exige expressément que les États signataires « prennent les mesures législatives ou autres nécessaires pour établir ou soutenir des programmes visant à apprendre aux auteurs de violences conjugales à adopter un comportement non violent dans les relations interpersonnelles en vue de prévenir de nouvelles violences et de changer les schémas comportementaux violents » (art. 16 al.1). C'est dans ce contexte, et pour faire face à ce manque, que les prises en charge spécifiques pour les auteurs de violences conjugales sont devenues un impératif des politiques pénitentiaires actuelles.

Nous nous intéressons, dans cette recherche, à ces prises en charge, et plus particulièrement à celles proposées par les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation. Nous questionnons donc, d'un point de vue psychologique et social, le versant socio-judiciaire et éducatif de ces prises en charge. Également, nous faisons le

¹ Différents termes sont utilisés pour désigner la violence qui s'exerce au sein d'une relation intime. Dans cette recherche, nous retenons le terme « violences conjugales » en raison de son utilisation en France, notamment dans les politiques publiques. Les termes « violence envers le partenaire intime », « violence exercée par le partenaire intime » ou « violence entre partenaires intimes » sont toutefois de plus en plus utilisés.

² Geneviève Lessard, Lyse Montminy, Élisabeth Lesieux, Catherine Flynn, Valérie Roy, Sonia Gauthier et Etrée Fortin, « Les violences conjugales, familiales et structurelles : vers une perspective intégrative des savoirs », *Enfances Familles Générations* [En ligne], 22, 2015.

³ Convention 210 du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, Istanbul, 11 mai 2011.

choix d'étudier non pas les mesures alternatives aux poursuites (telles que la composition pénale, les rappels à la loi ou encore la médiation pénale) mais bien les mesures ou dispositifs proposés aux auteurs, par les SPIP, lorsqu'il y a eu sanction pénale. Ce choix donne à ce travail un cadre particulier et suppose une réflexion spécifique. D'une part, dans la grande majorité des cas, les auteurs ne sont pas demandeurs d'une aide. C'est donc dans le cadre d'une contrainte qu'il est possible de les rencontrer. D'autre part, les auteurs condamnés pour violences conjugales ne représentent qu'une minorité. Cette minorité est loin de représenter l'ensemble des actes de violences conjugales : elle représente seulement ceux portés à la connaissance des autorités, qui ont fait l'objet d'une plainte et qui ont été condamnés. Comme le précise Éric Macé⁴, cette minorité est loin « de représenter tous les milieux ». Bien au contraire, les « profils sont proches des auteurs de féminicide, c'est-à-dire une très large sur-représentation démographique de populations désinsérées socialement, pas ou peu diplômées, marquées par de nombreuses addictions et des antécédents judiciaires liés à des violences contre les personnes et/ou des violences conjugales, ainsi que des infractions routières, souvent liées au défaut de permis de conduire ou de conduite en état d'ivresse » (Delaunay et al. 2022, cité par Macé, 2021⁵).

Si les programmes proposés par les SPIP font aujourd'hui partie de l'arsenal des mesures judiciaires pour lutter contre les violences conjugales, ils peuvent revêtir des statuts très différents et reposer sur des philosophies variées selon la compréhension et la représentation que les concepteurs ont du phénomène. Ces éléments participent à un certain flou et une grande hétérogénéité dans les pratiques. Ainsi, il paraît pertinent de proposer un état des lieux des pratiques, puis une évaluation du processus d'implantation des dispositifs « socio-judiciaires » et de leur qualité, en analysant leur cadre, leur contenu et l'appropriation qui en est faite par les bénéficiaires. Dans ce cadre, l'« évaluation » ne concerne ni l'impact, ni les effets des programmes. Cette évaluation vise davantage à questionner le processus de prise en charge des personnes condamnées (sa conception, son organisation, sa réalisation) et à proposer des pistes de réflexion sur différents processus qui pourraient venir freiner leur fonctionnement ou les détourner de leurs objectifs initiaux. L'objectif est ainsi que les professionnels puissent se saisir des résultats de cette recherche pour proposer des réajustements ou des réorientations du cadre et du contenu des dispositifs si cela est approprié, justifié ou nécessaire.

Ainsi, nous souhaitons dans un premier temps recenser ces prises en charge et analyser comment elles sont construites et ce qu'elles proposent : quels sont les discours, les outils et les finalités qui leur sont associées ? et quel sens cela contribue à donner aux conduites délinquantes ? Dans un deuxième temps, nous souhaitons questionner l'appropriation de ces dispositifs par les individus : quel sens les auteurs de violences conjugales donnent à ces dispositifs par rapport à leur expérience et leur propre réalité psychologique et sociale ?

Pour répondre à ces questions, nous commençons ce travail par un état des connaissances sur le sujet.

⁴ Éric Macé, « La place du professionnel de santé face aux violences intrafamiliales », *Journal de Droit de la Santé et de l'Assurance Maladie*, Numéro spécial 30, 2021, p. 45-48.

⁵ Éric Macé, *Ibid*, p. 46.

II - ÉTAT DES LIEUX THÉORIQUE SUR LES VIOLENCES CONJUGALES ET LA PRISE EN CHARGE DES AUTEURS

Cette partie vise à établir un état des lieux théorique sur les violences conjugales et la prise en charge des auteurs de ce type de violence. Nous pouvons délimiter les ressources théoriques recensées selon trois niveaux : celles qui documentent et quantifient les violences conjugales (2.1.), celles qui cherchent à expliquer la cause de ces violences (2.2.) et enfin, celles qui proposent des moyens ou actions pour les « traiter » (2.3).

► 2.1. Décrire

Cette recherche portant sur la prise en charge des auteurs de violences conjugales, il importe de s'intéresser, dans un premier temps, à la définition et l'ampleur de la violence conjugale. Cette première partie situe donc brièvement ce problème social, sa prévalence et ses manifestations. Nous recensons dans la littérature scientifique différentes façons de décrire ces violences : par des chiffres (1), par ses dimensions (2), par ses différentes formes (3) et par ses cycles (3).

➤ 2.1.1. Par les chiffres

Les chiffres les plus couramment cités lorsque l'on évoque les violences conjugales sont ceux de l'OMS⁶ : 35% des femmes, soit près d'une femme sur trois, indiquent avoir été exposées à des violences physiques ou sexuelles au cours de leur vie. Le plus souvent, cette violence est le fait du partenaire intime. Au niveau mondial, près du tiers (30%) des femmes qui ont eu des relations de couple signalent avoir subi une forme quelconque de violence physique et/ou sexuelle de la part de leur partenaire intime au cours de leur vie.

En France, l'une des premières enquêtes statistiques sur le phénomène date de 2000. Elle est réalisée par l'ENVEFF (Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France⁷). Cette enquête fait tomber plusieurs préjugés sur les violences conjugales : elle montre une surexposition aux plus jeunes âges, l'importance des violences d'ordre psychologique à côté des violences physiques, l'absence de corrélation avec le milieu social (le phénomène est présent dans tous les milieux sociaux) et une forte corrélation avec les séparations conjugales. Cette enquête révèle aussi un phénomène de cumul des situations de victimation : la probabilité de subir des agressions dans l'une des sphères de la vie sociale (conjugale, professionnelle, etc.) est accrue lorsque l'on est victime de violence dans d'autres sphères. Cette enquête permet finalement de décrire la violence comme un phénomène complexe (non réductible à l'image de la « femme battue », violentée physiquement) et global (répétition et cumul des actes de violence). Quelques années plus tard, les enquêtes statistiques se succèdent. Nous pouvons notamment relever l'enquête « Cadre de vie et sécurité »⁸. Il s'agit d'une enquête dite de « victimation » dont l'objectif est d'évaluer et de décrire les infractions dont sont victimes les ménages et les individus (que ces faits aient donné lieu, ou non, à une déclaration dans les services de police ou de gendarmerie). Elle est conduite chaque année par l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) en partenariat avec l'observatoire de la délinquance et de la réponse pénale et avec le Service ministériel de la sécurité

⁶ Organisation Mondiale de la Santé, *Violence against women Prevalence Estimates. Global, regional et national prevalence estimates for intimate partner violence against women et global et regional prevalence estimates for non-partner sexual violence against women*, Genève, OMS, 2018.

⁷ *Enquête Nationale sur les Violences Envers les Femmes en France (ENVEFF)*, Enquête coordonnée par l'Institut de démographie, Paris I, décembre 2000.

⁸ « Les violences conjugales en 2019 », *Interstats Info rapide, SSMSI*, 15, novembre 2020.

intérieure. Elle traite de toutes les formes de violences physiques et sexuelles. Cette étude estime qu'en moyenne 295 000 personnes sont victimes chaque année de violences physiques et/ou sexuelles par leur conjoint ou ex-conjoint ; 72 % sont des femmes mais ce chiffre grimpe à 91 % lorsqu'il est question de violences sexuelles. Parallèlement, la Lettre de l'Observatoire National des Violences⁹ faites aux femmes compile chaque année des données des ministères de la Justice et de l'Intérieur : 122 820 victimes de violences commises par leur partenaire ont été enregistrées en 2018 par les services de police (plaintes, signalements, mains courantes).

Ces chiffres permettent de se rendre compte de l'ampleur du phénomène. On note toutefois des différences importantes dans les données de ces deux grandes enquêtes. Ces chiffres sont donc à prendre avec prudence : il est probable que ces enquêtes sous-estiment fortement la problématique des violences conjugales. En effet, il existe encore un véritable tabou sur ce type de violence et les victimes ne se considèrent pas toujours victimes. Également, les violences psychologiques sont difficilement identifiables et quantifiables. A ce propos, ces enquêtes et leurs résultats ont fait l'objet de nombreuses critiques, à la fois méthodologiques et idéologiques. En effet, certains chercheurs soulignent les nombreux biais des enquêtes quantitatives qui tentent de mesurer, par des échelles et des chiffres, des faits sociaux. Ces biais méthodologiques concernent également les partis pris idéologiques que trahissent certaines formulations de questions (Cavalin, 2009 ; Iacub et Le Bras, 2003¹⁰). Le sujet des violences conjugales nous faisant entrer dans le champ des représentations et des idées, les critiques se font plus largement sur les positionnements théoriques adoptés pour élaborer ces enquêtes. Pour de Koninck et Cantin (2004¹¹), les « enquêtes sur les violences envers les femmes suscitent souvent des réactions passionnées qui consistent à faire le procès du postulat selon lequel les femmes sont victimes de violences dans le contexte de rapports sociaux inégaux et à contester les approches utilisées pour tenter de mieux cerner le phénomène ».

➤ 2.1.2. Par ses dimensions

Les grandes organisations nationales et internationales donnent aux violences conjugales une définition large en reconnaissant différents aspects à ces violences. L'accent est principalement mis sur les faits. Ainsi, par exemple, sur le site du service public la définition donnée est la suivante : « Les violences conjugales peuvent correspondre à des violences : psychologiques (harcèlement moral, insultes, menaces) ; physiques (coups et blessures) ; sexuelles (viol, attouchements) ou économiques (privation de ressources financières et maintien dans la dépendance). Il y a violence conjugale quand la victime et l'auteur sont dans une relation sentimentale. Ils peuvent être mariés, concubins ou pacsés. Les faits sont également punis, même si le couple est divorcé, séparé ou a rompu son PACS. » L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la violence conjugale comme « tout acte de violence au sein d'une relation intime qui cause un préjudice ou des souffrances physiques, psychologiques ou sexuelles aux personnes qui en font partie ». L'ONU donne une définition plus orientée puisqu'elle parle de « violence à l'égard des femmes ». L'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a adopté en 1993 la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Elle définit cette violence comme tous les « actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou

⁹ « Violence au sein du couple et violences sexuelles », La Lettre de l'Observatoire National des Violences faites aux femmes, 15, novembre 2020.

¹⁰ Catherine Cavalin, « Comment questionner les violences subies ? Relations entre méthodes de collecte et résultats, à partir de la comparaison des sources statistiques françaises récentes », *Journées de méthodologie statistique*, Paris, 23-25 mars 2009.

Marcela Iacub et Hervé Le Bras, « Homo mulieri lupus : À propos d'une enquête sur les violences envers les femmes », *Les Temps Modernes*, 623, 2003, p. 112-134.

¹¹ Maria de Koninck et Solange Cantin, « La critique de l'Enveff signée par Marcela Iacub et Hervé Le Bras ou l'arroseur arrosé », *Nouvelles Questions Féministes*, 23, 2004, p. 72-82.

psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée » (article 1^{er}).

Les violences conjugales renvoient ainsi à une hétérogénéité de formes dans leur dimension genrée et dans les comportements manifestes, pouvant aller des violences verbales aux meurtres conjugaux (Harrati et Vavassori, 2017¹²). De manière générale, les différentes dimensions des violences conjugales sont répertoriées comme suit :

La violence physique : Elle atteint l'autre dans son intégrité corporelle. Il s'agit d'un acte avec pour intention ou conséquence la douleur et/ou une blessure physique. Selon le Conseil de l'Europe, elle inclut les actes suivants : « battre, brûler, porter des coups de pieds, donner des coups de poing, mordre, mutiler ou tuer, utiliser des objets ou des armes »¹³.

La violence sexuelle : Elle peut aller du harcèlement sexuel à l'exploitation sexuelle, en passant par le viol conjugal. Elle se manifeste autant dans la sphère privée que publique. Cette forme de violence touche l'intégrité physique et psychique.

La violence verbale : Elle passe par les mots. Elle consiste à humilier l'autre par des messages de mépris, d'intimidation ou des menaces d'agression physique. Elle peut se traduire par des interdictions, du chantage, des ordres... Les attaques sont régulières et systématiques, et visent à créer un état de tension chez la victime et à la maintenir dans un état de peur et d'insécurité¹⁴.

La violence psychologique : Elle englobe les « comportements menaçants sans éléments de violence physique ou verbale, par exemple, les actes se référant à des actes de violence antérieurs, ou l'ignorance et la négligence intentionnelles d'une autre personne »¹⁵. D'autres définitions mentionnent également les attaques verbales, les scènes de jalousies, les menaces ou le contrôle des activités. Ainsi, plus diffuse que la violence verbale, elle passe davantage par des attitudes. Elle a pour effet de dénigrer, de dévaloriser et d'humilier la personne en tant qu'individu. Cette forme de violence est destructrice et difficile à repérer car il s'agit d'un acte subjectif qui peut prendre plusieurs significations suivant le contexte et la personne qui le subit.

La violence socioéconomique : Elle est une forme particulière de violence psychologique. Dans la sphère publique, elle « est à la fois la cause et l'effet d'une relation de pouvoir déséquilibrée entre les femmes et les hommes. Elle peut inclure le refus de l'accès à l'éducation ou à un emploi (également) rémunéré (surtout à des femmes), aux services, à certaines fonctions, au plaisir et à la jouissance des droits civiques, sociaux, économiques, culturels et politiques. » (Conseil de l'Europe)

Dans la sphère privée, elle consiste à retirer à la personne son autonomie et faire en sorte qu'elle ne puisse envisager la séparation. Le conjoint vérifie les comptes, refuse de donner de l'argent ou d'accorder à sa compagne une autonomie financière en la privant de moyens ou de biens essentiels, même si la conjointe a une activité rémunérée.

Définir les violences conjugales selon les catégories ou les types de violence est intéressant car cela permet d'appréhender ce phénomène comme multidimensionnel, et donc de prendre en compte les différentes formes de violence quand cette dernière n'est souvent associée qu'à la violence physique.

¹² Sonia Harrati et David Vavassori, « Les violences conjugales : construction d'une typologie des dynamiques violentes conjugales et des trajectoires de vie du couple auteur/victime de violences conjugales », *Rapport de recherche, Groupement d'intérêt public Justice, Mission de recherche Droit et Justice*, 2017.

¹³ Définition du Conseil de l'Europe.

¹⁴ Hélène Lachapelle et Louise Forest, *La violence conjugale. Développer l'expertise infirmière*, Sainte-Foy (Québec), Presses de l'Université du Québec, 2000.

¹⁵ Conseil de l'Europe, *op. cit.*

➤ 2.1.3. Par ses différentes formes

En 2008, un chercheur québécois crée un modèle des violences conjugales sur la base des différentes formes qu'elle peut prendre. Ces formes varient selon les contextes, les dynamiques relationnelles ou encore l'influence de divers facteurs à la fois individuels, sociaux ou structurels. Johnson a pensé son modèle dans un contexte où s'opposaient trois discours sur la violence conjugale : le discours féministe, le discours sur la violence conjugale en tant que violence intrafamiliale et le discours « masculiniste ». Le modèle théorique de Johnson (2008¹⁶ ; 2013) occupe une place de plus en plus importante dans les politiques et les pratiques d'intervention psycho-sociale et judiciaire au Québec ou encore en Belgique. Elle est également la classification la plus référencée dans les travaux scientifiques.

Il identifie trois formes de violence conjugale¹⁷ :

Le terrorisme intime : cette forme de violence se distingue par sa « gravité » mais également par sa dynamique et sa finalité. Le terrorisme intime s'inscrit « dans une dynamique cyclique où l'agresseur, afin de contrôler et de dominer son ou sa partenaire, a recours à une panoplie de stratégies incluant les agressions psychologiques, physiques et sexuelles, ainsi que l'intimidation et les menaces » (Simoens, Delépine et Herla, 2017¹⁸). Ce type de violence se caractérise donc surtout par un contrôle coercitif exercé dans les différentes sphères de l'individu, mais aussi par la fréquence et la gravité des comportements violents. Dans ces travaux, Johnson conclut que les auteurs de cette violence sont majoritairement des hommes, ce qui s'expliquerait notamment par le fait qu'elle prend racine dans le patriarcat et la dichotomie du genre¹⁹. Le terrorisme intime serait le type de violence conjugale le plus présent dans les situations prises en charge par les services policiers, les tribunaux, les maisons d'hébergement et les services de protection de l'enfance (Simoens et al., 2017²⁰).

La violence résistante : elle renvoie à la violence exercée par la victime avec l'intention de résister, de se défendre ou de se protéger d'un contexte de contrôle coercitif et de violences (Johnson, 2006). Cette violence s'apparente ainsi à de la légitime défense adoptée en général par les femmes.

La violence situationnelle : elle peut être exercée par un ou les deux conjoints dans une dynamique de conflits de couple plus ou moins sévères. Elle survient donc d'un différend ponctuel entre deux partenaires et résulterait d'une réponse inadaptée au stress, à l'exaspération et à la colère issus de ce conflit dans le couple²¹. Sans présenter un schéma général de contrôle, cette violence s'inscrit plutôt dans une dynamique violente de gestion des conflits. Dit autrement, dans cette situation, le conflit dégénère en violence (Simoens et al., 2017²²).

Simoens et ses collaborateurs soutiennent une analyse intéressante des apports et des mésusages de ce modèle. Pour les auteurs, une des forces de la typologie de Johnson

¹⁶ Johnson, Michael P, *Intimate terrorism, violent resistance et situational couple violence*, Hanover, Northeastern University Press, 2008.

¹⁷ Johnson Michael P, « Conflict et control: Gender symmetry et asymmetry in domestic violence », *Violence Against Women*, 12/11, 2006, p. 1-16.

¹⁸ Jean-Louis Simoens, Anne Delépine et Roger Herla, « Avantages et limites d'une classification : l'exemple des violences conjugales », Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (CVFE asbl), novembre 2017.

¹⁹ Johnson Michael P, « Gender et types of intimate partner violence: a response to an anti-feminist literature review », *Aggression et Violent Behavior*, 16, 2011, p. 289-296.

²⁰ Simoens, et al. (2017), *op. cit.*

²¹ Joan B. Kelly et Michael, E. Johnson, « Differentiation among types of intimate partner violence: Research update et implications for interventions », *Family Court Review*, 46/3, 2008, p. 476-499.

Lorie Heise et Claudia Garcia-Moreno, « La violence exercée par des partenaires intimes », in E.G. Krug, L.L. Dahlberg, J.A. Mercy, A. Zwi et R. Lozano-Ascencio (dir.), *Rapport mondial sur la violence et la santé*, Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2002, p. 97-135.

²² Simoens, et al. (2017), *op. cit.*

est de susciter une réflexion sur la violence conjugale en différenciant les dynamiques relationnelles. Pour eux, ce modèle apporte un éclairage conceptuel et théorique qui permet de mieux comprendre la multiplicité et la complexité des situations. Il s'agit en effet d'une analyse globale qui prend en compte les différentes formes de cette violence et intègre autant les facteurs individuels et interpersonnels que les facteurs sociaux et structurels. La lecture de genre présente dans ce modèle permet ainsi de rappeler comment les constructions relationnelles les plus intimes sont dépendantes des codes sociaux et culturels. Cette approche permet également de faire coexister des interprétations de cette violence qui pourraient paraître antagonistes ; notamment lorsque la victime est amenée, dans certains contextes, à user également de la violence. Les auteurs présentent ensuite comment les résultats soulevés par Johnson ont pu être récupérés et interprétés par d'autres chercheurs pour apporter une « lecture biaisée », « problématique » et « rétrécie » du phénomène, notamment en défendant l'idée que la violence faite aux femmes au sein du couple représente, en fait, un phénomène rare et isolé²³. Cette « mauvaise » interprétation des travaux de Johnson souligne toutes les limites de la catégorisation qui réduit la complexité des processus en se passant, notamment, « d'une analyse socio-politique et genrée », essentielle à la compréhension du processus (Simoens et al., 2017²⁴).

➤ 2.1.4. Par ses cycles

Walker (1979, 1984²⁵) propose un modèle basé sur le cycle de la violence. Ce modèle est largement cité et utilisé dans les milieux tant scientifiques que professionnels pour décrire et/ou « faire comprendre » la dynamique de la violence conjugale. Cette dynamique s'exprime dans ce modèle à travers des stratégies cycliques, répétitives et ascendantes : la violence s'installe progressivement et persiste dans le temps au moyen de stratégies utilisées par le partenaire violent pour parvenir à son but (Potvin et al., 2007²⁶), et de manière ascendante, c'est-à-dire que la gravité des comportements violents a tendance à augmenter avec la fréquence des événements de violence conjugale.

Walker identifie quatre phases dans le cycle de la violence :

Phase 1 - Climat de tension. Ce climat se manifeste dans le couple par des conflits et de la divergence. L'un des partenaires est porteur de paroles et d'attitudes amenant l'autre à douter de lui. Dans ce cadre, règne un sentiment d'insécurité, de peur qui grandit avec le temps. La personne victime tente de satisfaire au mieux son/sa partenaire.

Phase 2 - Crise / explosion de la violence. Les tensions de la première phase finissent par « éclater » en violence dans l'objectif de « se décharger ». Cette violence peut être psychologique, physique et/ou sexuelle. Cette phase place la ou les personnes victimes en état de choc, de terreur, de sidération, accompagné d'un sentiment de colère, de tristesse ou d'impuissance.

Phase 3 - Justification. Dans cette phase, le recours à la violence est justifié et légitimé par l'attitude « provocante » de l'autre. L'auteur est dans le déni de la gravité et la déresponsabilisation des faits et tente ainsi de convaincre la personne victime de sa co-responsabilité dans le recours aux violences ; en parallèle, la personne victime développe souvent un sentiment de culpabilité et des doutes.

Phase 4 - Lune de miel. Il s'agit d'une phase de retour au calme, de pardon et d'espoir : l'auteur promet qu'il n'y aura plus jamais de violences et le couple repart sur de « soi-disant » nouvelles « bases ».

²³ Pour plus de détails, cf. Simoens, et al. (2017), op. cit.

²⁴ Ibid.

²⁵ Leonore Walker, *The battered woman syndrome*, New York, NYC, Springer, 1984.

²⁶ Pierre Potvin, Robert Ayotte, Denis Tremblay, Diane Prud'homme, *La légitimité du pouvoir chez les conjoints dominants : une étude exploratoire des stratégies de justification du modèle du Processus de Domination Conjugale*. Rapport de recherche, Trois-Rivières, UQTR, L'Accord Mauricie Inc, 2007.

Le modèle de Walker offre ainsi une explication dynamique, complexe et fonctionnelle de la violence conjugale (Vavassori et Harrati, 2019²⁷ ; Mélan, 2017²⁸) : au-delà d'une simple description des faits, il cherche à déterminer les processus psychologiques permettant de comprendre la répétition et l'intensification de la violence conjugale. Dans ce cadre, il éclaire à la fois sur le phénomène d'emprise exercée par l'auteur et parallèlement, de la difficulté rencontrée par les victimes de sortir de cette violence. Ce modèle soulève toutefois quelques critiques, notamment par les tenants d'une approche des « dynamiques violentes conjugales » ou d'une approche privilégiant la symétrie de la violence. Pour eux, ce modèle apparaît réducteur en ce qu'il « présente l'écueil de considérer uniquement le comportement de l'auteur plutôt que la dynamique conjugale en jeu » (Vavassori et Harrati, 31). Les auteurs se questionnent alors : « Qu'en est-il de la prise en compte de la dimension subjective au carrefour de l'individualité de l'autre, pris dans une histoire commune construite autour d'une relation amoureuse ? »

➤ 2.1.5. Discussion des éléments théoriques

Cette première sous-partie fait état des travaux qui décrivent les violences conjugales principalement en catégorisant le phénomène : par les types de violence, par les formes qu'elle prend, ou encore par les cycles répétitifs qu'elle suit. Ces travaux sont souvent utilisés pour sensibiliser les individus sur le phénomène des violences conjugales à partir des chiffres recensés et des régularités soulevées dans les différents processus à l'œuvre. À partir d'éléments simplifiés et organisés, cette approche par catégories permet ainsi d'utiliser un langage commun pour faciliter l'appropriation et la compréhension du phénomène.

Toutefois, en voulant simplifier le monde social et la vie des individus par des catégories, le risque est que les effets liés au contexte et à l'histoire de chacun soient écrasés, invisibilisés (Simoens, Delépine et Herla, 2017²⁹). Il est en effet important pour comprendre les violences conjugales de cerner la réalité clinique de chaque situation, c'est-à-dire de comprendre et d'intégrer l'ensemble des facteurs présents dans les situations singulières de chaque sujet. Simoens et ses collaborateurs soulignent à ce propos le paradoxe de ces théories par catégories : elles cherchent à rendre compte d'une réalité dynamique à partir d'étiquettes qui ont un effet statique et figé.

Nous pouvons ainsi conclure cette première sous-partie par une analyse des intérêts et limites de la catégorisation, formulée par Louise Reicher : elle « permet bien souvent de constituer une base permettant d'utiliser un langage commun, et d'améliorer la compréhension de l'origine de certains troubles. Mais il est possible de s'en distancer [...], afin de se centrer sur l'unicité et la complexité de chaque situation, de chaque personne [...] »³⁰.

➤ 2.2 Comprendre

Nous proposons de nous centrer dans cette deuxième partie sur les facteurs explicatifs de la violence conjugale, en mettant en relief l'opposition marquée entre les multiples cadres d'analyse s'intéressant à son étiologie. Sans prétendre à l'exhaustivité, nous reprenons les grandes lignes des principales théories développées sur le phénomène des violences conjugales et sur lesquelles se fondent les débats et réflexions scientifiques : féministe, sociologique, psychopathologique, cognitivo-comportementale, psychanalytique et systémique.

²⁷ David Vavassori et Sonia Harrati, 2019. *op. cit.*

²⁸ Emmanuelle Mélan, « Violences conjugales et regard sur les femmes. », *Champ pénal/Penal field* [En ligne], XIV, 2017, mis en ligne le 18 juillet 2017, consulté le 11 juillet 2022.

²⁹ Jean-Louis Simoens, Anne Delépine et Roger Herla, (2017), *op. cit.*

³⁰ Louise Reicher, « Vers une approche dimensionnelle dans le domaine de la santé mentale », in Simoens et al., 2017, *op. cit.*

➤ 2.2.1. Les approches structurelles ou sociales

Les approches féministes, psycho-éducatives

Inscrite dans une approche structurelle, l'approche féministe analyse la violence conjugale sous un angle social mettant l'accent sur l'inégalité organisationnelle de pouvoir des hommes sur les femmes. Cette inégalité se retrouve à divers niveaux (social, économique, politique) et appartient à notre structure sociale. Dans cette perspective, l'analyse genrée des violences conjugales consiste à comprendre comment les relations de couple sont traversées par ces inégalités et cette hiérarchie, et comment les violences s'y enracinent³¹. Dans cette lecture structurelle des rapports entre les hommes et les femmes, la violence conjugale est plus précisément établie comme la manifestation d'une oppression patriarcale (Parent et Coderre, 2004³²) et d'une domination masculine. Contrairement à la pensée populaire qui véhicule l'idée que la violence conjugale correspondrait à une perte de contrôle, les tenants du courant féministe suggèrent, au contraire, qu'un homme qui use de violence envers sa partenaire vise à renforcer son contrôle sur cette dernière. Les comportements violents posés par l'homme pourraient donc se définir par son besoin de domination. Comme l'écrit Susan Schechter³³, cette violence est par conséquent à la fois « socialement construite » et « individuellement choisie ».

Les approches sociologiques

Les approches sociologiques expliquent la violence conjugale en se référant aux normes sociales et à la culture. Elle constitue un phénomène social complexe qui a plusieurs causes et plusieurs formes. Parmi les nombreuses approches sociologiques existantes, nous pouvons par exemple relever celles qui postulent que la violence conjugale s'explique par l'identification aux rôles traditionnels de l'homme et de la femme, par le processus de socialisation. Ce dernier correspond au processus d'apprentissage par lequel un individu va acquérir les modèles culturels et sociaux de la société dans laquelle il évolue, intériorisant les normes et valeurs de son groupe d'appartenance et construisant ainsi son identité sociale. À travers les valeurs, rôles ou idées véhiculés, certains stéréotypes de genre se créent : la femme se doit d'être douce, aimante, passive, émotive et soumise ; l'homme se doit d'être « viril », rationnel, compétitif³⁴. Ce serait l'adhésion formelle à une idéologie traditionnelle qui contribuerait à perpétuer la violence entre les conjoints³⁵.

Actuellement en France, Eric Macé, professeur de sociologie à l'Université de Bordeaux, travaille sur la prise en charge des auteurs de violences conjugales sous un angle différent. En effet, contrairement aux approches précédentes, ce chercheur part du principe que nous ne vivons plus dans des sociétés « patriarcales »³⁶, mais au contraire dans une société « totalement égalitaire du point de vue du droit ». Pour le sociologue, les violences conjugales ne sont donc pas l'expression du patriarcat mais, au contraire, de la crise de ces modèles patriarcaux, devenus inacceptables. Dit autrement, du fait de l'égalisation des conditions de vie ou encore des attendus égalitaires, la vie conjugale devient compliquée, car faite de compromis et de concessions. Ainsi, la société ne fixant

³¹ Roger Herla, « Penser contre la notion de « profil-type » : Défense d'une approche politique des violences conjugales », *Collectif contre les violences familiales et l'exclusion, CVFE* (Collectif contre les violences familiales et l'exclusion) asbl, octobre 2017. URL : http://www.cvfe.be/sites/default/files/doc/ep2017-11-penser_contre_la_notion_de_profil-type-defense_dune_approche_politique_des_violences_conjugales.pdf.

³² Colette Parent et Cécile Coderre, « Paradoxes des théories féministes sur la violence contre les conjointes », *Revue nouvelle*, 11, 2004, p. 36-45.

³³ Ann Jones et Susan Schechter, *Quand l'amour ne va plus : échapper à l'emprise d'un conjoint contrôlant*, Montréal, Le Jour éditeur, 1995.

³⁴ Emmanuelle Mélan, « Violences conjugales et regard sur les femmes. », *Champ pénal/ Penal field* [En ligne], XIV, 2017, mis en ligne le 18 juillet 2017.

³⁵ Mildred Daley Pagelow, M, *Woman-Battering : Victims and Their Experiences*, Beverly Hills, Sage, 1981.

R. Philippe, Pro-Gam [Projet Groupes au Masculin], *Intervention auprès des hommes*, 1986, p. 65-68.

³⁶ Entretien avec Eric Macé, « La masculinité est un facteur central des violences conjugales », *Propos recueillis par Sophie Tardy-Joubert*, URL : <https://www.actu-juridique.fr/theorie-sociologie/la-masculinite-est-un-facteur-central-des-violences-conjugales/>

plus de modèles sociaux comme avant, certains hommes, en perte de repères, passent à l'acte pour restaurer l'imaginaire de cette société patriarcale qu'ils ne retrouvent plus, pour rétablir l'asymétrie des rapports entre les hommes et les femmes.

➤ 2.2.2. Les approches intra individuelles

Les approches cognitivo-comportementales

Dans le cadre de cette approche, la violence est considérée comme le résultat de l'apprentissage social masculin. Elle est définie par un manque d'aptitudes ou, plus précisément, comme un mécanisme appris et inadéquat de contrôle de la colère (Holmes et Lundy, 1990³⁷ ; Lemire et al., 1996³⁸). Les inaptitudes de l'« homme violent » relèveraient de ses apprentissages ou des difficultés de maîtrise du stress (Adams, 1988³⁹). Cette approche stipule ainsi qu'il est possible de modifier le comportement violent qui a été appris en soumettant l'individu à un apprentissage nouveau et différent.

Les approches psychopathologiques et psycho-criminologiques

Dans les perspectives pathologiques et psycho-criminologiques, l'accent est mis sur les caractéristiques individuelles des personnes en cause. La violence conjugale est considérée comme le symptôme d'une inadaptation ou d'une faille personnelle et pathologique dans le développement de la personnalité de l'auteur. Plusieurs théories font ainsi ressortir les problèmes psychologiques liés aux traumatismes subis durant l'enfance, aux difficultés sur le plan du développement ou aux maladies mentales. Il peut s'agir d'un attachement non sécurisant, de difficultés de communication, de problèmes mentaux, et/ou d'un trouble de la personnalité⁴⁰. D'autres travaux mentionnent les personnalités immatures, les troubles de la personnalité, une mauvaise maîtrise des impulsions, la peur de l'intimité et/ou l'angoisse d'abandon et les troubles mentaux (Stordeur et Stille, 1989⁴¹). Ferraty-Giacardi et Delbreil (2017) soulignent quant à eux des caractéristiques chez le partenaire violent telles que l'immaturité affective, l'impulsivité, les défaillances narcissiques, la dépendance ou les carences affectives et éducatives, dont les différentes combinaisons et degrés de sévérité permettraient, selon les auteurs, de distinguer différents profils d'hommes violents.

En France, le rapport Coutanceau (2006⁴²), intitulé *Auteurs de violences au sein du couple*, identifie par exemple trois profils : le premier, à tonalité immaturo-névrotique, « très proche de la normale ». Le second, qualifié « d'égo-centré », correspond au profil d'un sujet mal structuré avec des fragilités diverses : instabilité, agressivité, aspect dysharmonique du caractère, problématique de jalousie ou de peur de la perte. Enfin, le troisième profil correspond aux « immaturo-pervers », plus égo-centrique qu'immature. Ils reconnaissent peu de choses de leur comportement (2006, p. 10).

➤ 2.2.3. Les approches relationnelles

Ces approches soutiennent que la violence conjugale résulte d'une dynamique familiale de couple dysfonctionnelle : la violence conjugale est vue comme le symptôme d'une

³⁷ Mark Holmes et Colleen Lundy, « *Thérapie de groupe pour hommes violents. Une approche proféministe* », Santé mentale au Canada, 38/4, décembre 1990, p. 13-19.

³⁸ Guy Lemire, Serge Brochu et Gilles Rondeau, *Le traitement auprès des personnes incarcérées pour une courte période et auprès des contrevenants en probation : recension des écrits*, Université de Montréal, Centre interdisciplinaire de criminologie comparée, 1996.

³⁹ David Adams, *Interventions d'inspiration féministe à l'intention des maris violents*, Ottawa, Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé et bien-être social Canada, 1988.

⁴⁰ Voir Kathleen Laughrea., Claude Bélanger et John Wright, « Existe-t-il un consensus social pour définir et comprendre la problématique de la violence conjugale ? » *Santé mentale au Québec*, 21/2, 1996, p. 93-116.

⁴¹ Stordeur, R.A., et Stille, R, *Ending men's violence against their partners: One road to peace*, Newbury Park, CA, Sage, 1989.

⁴² Coutanceau Roland, *Auteurs de violences au sein du couple. Prise en charge et prévention*. Rapport, Paris, Ministère de la cohésion sociale et de la parité, 2006.

inadaptation ou d'une faille personnelle dans le développement de la personnalité de l'auteur, de la victime, ou encore du couple.

Les approches psychanalytiques

Ici encore, différentes orientations psychanalytiques coexistent. Certains travaux prennent en compte le fonctionnement psychique du sujet en se focalisant principalement sur le vécu dans l'enfance. Razon (2020⁴³) explique par exemple que l'expérience relationnelle à l'objet primaire (faisant référence ici à la notion de mère) semble ne pas avoir été optimale, insuffisamment sécurisante, voire défailante, chez la plupart des auteurs de violences conjugales. D'autres auteurs se centrent sur la relation du couple auteur/victime de violences conjugales. Il s'agit, par exemple, d'analyser « le masochisme des victimes » (De Neuter, 2007⁴⁴) ou la « perversion narcissique de l'agresseur » (Korff-Sausse, 2003⁴⁵). D'autres encore mettent davantage l'accent sur l'inscription social-historique de la psyché. Dans ce cadre, les violences conjugales procèderaient « autant d'un drame subjectif que d'une problématique collective, nouant l'intime du sujet à des enjeux sociétaux et politiques, juxtaposant ce qu'il a été convenu de nommer « espace privé » et « espace public », et brouillant ainsi les frontières entre l'individuel et le collectif »⁴⁶.

Les approches systémiques

Les travaux se réclamant de l'approche systémique analysent le problème des violences conjugales dans une analyse globale qui intègre les facteurs sociaux et structurels autant que les facteurs individuels et psychologiques (Lessard, 2015⁴⁷). Selon cette approche, il n'existe donc pas un seul type de violence conjugale, mais une multiplicité de dynamiques, « qui entretiennent des liens complexes avec d'autres formes de violences exercées dans la sphère intime ou qui sont d'ordre structurel » (Lessard, 2015⁴⁸). Cette approche tend ainsi à expliquer la genèse complexe des comportements violents dans les familles et souligne les particularités relationnelles de l'émergence du comportement violent. La lecture de ces comportements violents peut alors se faire en se référant soit à une logique circulaire (les causes du comportement violent se trouvent dans l'interaction entre les partenaires), soit à une logique linéaire (l'auteur est responsable de son comportement violent)⁴⁹.

➤ 2.2.4. Discussion des éléments théoriques

L'ensemble des travaux mentionnés dans cette sous-partie soulève toute la complexité du phénomène de violences conjugales, de sa définition et de sa compréhension. Lorsqu'il est considéré comme relevant d'une pathologie, l'accent est mis sur les personnalités pathologiques, les problématiques narcissiques ou perverses, les relations d'emprise ou encore le manque de contrôle. Lorsqu'il est considéré comme un problème de société, l'accent est mis sur le fonctionnement machiste des hommes, sur les relations de pouvoir et de domination. Nous pouvons donc, tour à tour, considérer une lecture psychologique, criminologique, sociologique ou encore systémique de la violence. En fonction du positionnement théorique et idéologique adopté et de l'angle d'analyse choisi, chaque

⁴³ Laure Razon, *Violences conjugales et angoisses de perte d'objet, dialogue*, 227/1, 2020, p. 143-158.

⁴⁴ Patrick de Neuter, « Les femmes, le masochisme et la pulsion de mort », in de Patrick Neuter et Danielle Bastien, *Clinique du couple*, Toulouse, Erès, 2007, p. 181-207.

⁴⁵ Simone Korff-Sausse, « La femme du pervers narcissique », *Revue française de psychanalyse*, 67/3, 2003, p. 925-942.

⁴⁶ Thamy Ayouch et Leila Salomão de la Plata Cury Tardivo, « Violences conjugales, violences théoriques. La psychanalyse à l'épreuve du genre », *Cliniques méditerranéennes*, 88/2, 2013, p. 19-34.

⁴⁷ Geneviève Lessard, Lyse Montminy, Élisabeth Lesieux, Catherine Flynn, Valérie Roy, Sonia Gauthier et Etrée Fortin, « Les violences conjugales, familiales et structurelles : vers une perspective intégrative des savoirs », *Enfances Familles Générations*, [En ligne], 22, 2015.

⁴⁸ Geneviève Lessard, Lyse Montminy, Élisabeth Lesieux, Catherine Flynn, Valérie Roy, Sonia Gauthier et Etrée Fortin (2015), *op. cit.*
⁴⁹ Marco Vannotti et Claire Morier-Genoud, « Violence domestique : une approche familiale et systémique », *Revue Médicale Suisse*, 11/ 2457, 5 novembre 2003, p. 2154-2158.

auteur souligne ainsi une réalité importante du problème afin de mieux le comprendre. Chaque part de cette réalité est importante à prendre en considération pour saisir à la fois cette complexité, mais aussi les enjeux et les conséquences que peuvent avoir ces positionnements.

Sur un versant plus pratique, il est important de souligner que la plupart des professionnels auront recours à l'un ou plusieurs de ces modèles théoriques pour appuyer leur pratique ou élaborer des contenus aux différents programmes offerts dans les services. Ainsi, tout professionnel a un positionnement qu'il doit clairement identifier par rapport à ses enjeux : il est « essentiel que chacun soit conscient de ses présupposés et convictions et transparent à ce sujet pour accompagner les personnes et les groupes »⁵⁰. Au Canada par exemple, les travaux soulèvent une forte tendance à l'utilisation d'un modèle psychoéducatif, fondé sur une analyse féministe de l'usage du pouvoir par les hommes : les interventions suivent une logique de contrôle social visant à rendre les hommes responsables de leur violence (Turcotte, 1997⁵¹). Ce positionnement a des effets à la fois sur les représentations qu'ont les bénéficiaires d'eux-mêmes et des actes commis, mais également sur des représentations plus générales, de la société, sur les auteurs de violences conjugales. Il sera donc intéressant de voir sur quels modèles s'appuie la France, et quels sont les effets sur les individus.

► 2.3 Traiter

Dans cette partie, nous faisons état des différents types d'interventions à l'intention des auteurs de violences conjugales, en France et à l'étranger. La variabilité des explications relatives aux causes des violences envers les femmes a entraîné la création d'interventions très différentes. Holmes et Lundy (1990⁵²) situent la différence la plus importante entre les divers programmes d'intervention dans la perspective théorique qui sous-tend leurs façons de comprendre la violence faite aux femmes et ses causes. Ainsi, selon la théorie explicative adoptée, les objectifs et les moyens retenus au niveau de l'intervention varient nécessairement (Holmes et Lundy, 1990⁵³). Pour ces raisons, certains modèles s'opposent mutuellement, créant alors de vives critiques les uns par rapport aux autres.

À la lecture de différents travaux scientifiques internationaux identifiant les perspectives théoriques sur lesquelles se basent ces programmes, nous retenons quatre modes d'intervention couramment utilisés, au niveau international, dans le traitement des auteurs de violences conjugales : psychodynamique, systémique, cognitivo-comportemental et pro-féministe (de type psycho-éducative) (Dankwort, 1993 ; Welzer-Lang, 1991). Bien que ces programmes s'appuient sur différents cadres théoriques, ils comportent des caractéristiques similaires, notamment le fait de proposer une intervention en groupe et centrée sur les caractéristiques dites généralisables à l'ensemble des conjoints violents.

➤ 2.3.1. Les interventions psycho-dynamiques

Les interventions psycho-dynamiques ont recours à des techniques psychanalytiques ou d'introspection, visant à résoudre les conflits intrapsychiques inconscients de l'individu. L'homme violent est vu comme présentant une pathologie psychique ou un désordre de la personnalité. Il s'agit donc de rechercher l'origine du problème dans des troubles ou des conflits refoulés ou non résolus de l'enfance. L'ensemble du travail se réalisera

⁵⁰ Santé Canada, « Principales théories expliquant les causes de la violence des hommes », [n. d.].

⁵¹ Turcotte, P. (1997). « Intervention de groupe auprès des conjoints violents et logique du contrôle social », *Service social*, 46/2-3, p. 227-239.

⁵² Mark Holmes et Coleen Lundy, « Group work for abusive men : A profeminist response », *Canada's Mental Health*, 38/4, 1990, p. 12-17.

⁵³ Mark Holmes et Coleen Lundy, 1990, *op. cit.*

sur le fonctionnement psychique du sujet (Dankwort, 1993⁵⁴). Plus spécifiquement, cette approche vise à libérer l'individu de différents traumatismes vécus au cours de l'enfance modulant ses comportements et ses pensées face à ses relations significatives actuelles. Un travail peut également être proposé à la victime afin d'explorer les mécanismes inconscients qui peuvent la maintenir dans le processus dynamique de la violence⁵⁵. Ce type d'intervention permet aux individus de prendre le temps d'aller au fond des choses au lieu de s'en tenir à leurs symptômes, aux faits et à leurs conséquences. Contrairement à d'autres formes de thérapies, elle permettrait de conserver les acquis après la fin de la psychothérapie (Shedler, 2010⁵⁶ ; Leichsenring et Rabung, 2008⁵⁷).

Ce modèle d'intervention fait l'objet de plusieurs critiques de chercheurs qui considèrent que cette approche favorise « la déresponsabilisation des conjoints violents en accordant une importance indue à leurs caractéristiques psychologiques » (Dankwort et Rausch, 2000⁵⁸ ; Healey, Smith et O'Sullivan, 1998, cités par Dallaire, 2011⁵⁹).

➤ 2.3.2. Les interventions systémiques

Ce type d'intervention repose sur une analyse systémique de la famille. La famille est vue, dans cette approche, comme un système constitué de membres en interaction réciproque, où chacun influence les interactions. Par conséquent, tout problème, dont la violence, est le symptôme d'un mauvais fonctionnement de l'ensemble du système familial et non le résultat d'un seul individu (Dankwort, 1993 ; Moisan 1993). Dans cette perspective, l'analyse de la violence conjugale porte sur le modèle de relation entre les conjoints : la violence est vue comme le symptôme d'un dysfonctionnement à l'intérieur du couple (Welzer-Lang, 1991). Plus spécifiquement, l'attention est généralement centrée sur le manque de communication, qui serait dans ce cadre le facteur déterminant de la violence (Rondeau, 1989). L'intervention a pour principal objectif de mettre un terme aux actes de violence en travaillant à améliorer la relation conjugale, à développer une meilleure communication entre les partenaires, à résoudre les conflits, à apprendre des méthodes de gestion des conflits et à apprendre aux hommes d'autres modes d'expression des sentiments et d'affirmation de soi, non générateurs de violence (Rondeau et al., 2001⁶⁰ ; Dankwort, 1993). Pour d'autres auteurs, l'intervention doit dépasser le système conjugal et agir sur tous les systèmes gravitant autour du couple au sein duquel il y a violence : famille, voisins, pairs, agents de probation dans les cas de judiciarisation, policiers, médecins, etc.

Il est reproché au modèle systémique de réduire un problème structurel à des facteurs individuel et relationnel et de « dégenrer » le problème en ne parlant pas des relations de pouvoir⁶¹.

⁵⁴ Dankwort Jürgen, « Une conception alternative de la violence conjugale : vers une intervention efficace auprès des hommes violents », *Service social*, 37/1-2, 1988, p. 86-115.

⁵⁵ Jean-Nicolas Desplet, Luc Michel et Yves De Roten, *Intervention psychodynamique brève : un modèle de consultation thérapeutique chez l'adulte*, Paris, Elsevier Masson, 2010.

⁵⁶ Jonathan Shedler, « The efficacy of psychodynamic psychotherapy », *American psychologist*, 65/2, 2010, p. 98.

⁵⁷ Falk Leichsenring et Sven Rabung, « Effectiveness of long-term psychodynamic psychotherapy: A meta-analysis », *Jama*, 300/13, 2008, p. 1551-1565.

⁵⁸ Juergen Dankwort et Rudolf Rausch, « Men at work to end wife abuse in Quebec », *Violence Against Women*, 6/9, 2000, p. 936-959.

⁵⁹ Kerry Healey, Christine Smith, et Chris O'Sullivan, *Batterer Intervention : Program Approaches et Criminal Justice Strategies*, 1998, [En ligne] <https://www.ncjrs.gov/pdffiles/168638.pdf>.

⁶⁰ Gilles Rondeau, Normand Brodeur, Nicolas Carrier, *L'intervention systémique et familiale en violence conjugale : Fondements, modalités, efficacité et controverses*, Québec, Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes, collection « Études et Analyses », Février 2001, 101 p., ressource en ligne, Collections de BANQ.

⁶¹

➤ 2.3.3. Les interventions cognitivo-comportementales

Principalement développé par des psychologues, le travail se fonde sur une relation thérapeutique et collaborative. Ces interventions font de la violence l'objectif principal du traitement, par la modification du comportement, l'apprentissage social et l'expression de soi. Selon ce modèle, la violence étant considérée comme un comportement inadapté acquis et stimulé par des facteurs individuels ou sociaux, la « non-violence » peut également être apprise. Cette approche reconnaît par ailleurs des aspects fonctionnels à la violence : elle permettrait à l'auteur de réduire les tensions, obtenir l'obéissance de la victime, mettre un terme provisoire à une situation inconfortable et donner à l'agresseur un sentiment de pouvoir et de contrôle (Sonkin, Martin et Walker, 1985). Dans ce cadre, dans l'objectif de développer des alternatives à la violence, ces thérapies sont principalement axées sur l'acquisition de compétences (habiletés sociales, compétences communicationnelles, affirmation de soi...) et sur des techniques de gestion des comportements, des pensées et/ou des émotions (gestion de la colère, techniques de relaxation, changement des attributions négatives...). La démarche consiste à exposer et questionner les croyances et les cognitions erronées, tout en favorisant le développement de stratégies effectives de régulation des émotions.

On reproche à ce modèle d'attribuer la violence conjugale aux déficits cognitifs de certains hommes sans toutefois expliquer pourquoi ces déficits n'entraînent pas de violence dans toutes leurs relations interpersonnelles (Healey, Smith et O'Sullivan, 1998⁶²).

➤ 2.3.4. Les interventions pro-féministes

Aux États-Unis ou au Canada, ce type d'intervention groupale est le plus répandu auprès des auteurs (Pence et Paymar, 1993⁶³). Il s'agit majoritairement de programmes psychoéducatifs qui exposent et questionnent les attitudes / comportements et les rapports dominants / dominés entre hommes et femmes. Plusieurs chercheurs incluent dans ces approches les modèles féministes, tels que le modèle « Duluth » fondé par Ellen Pence (1990, 1993 : Domestic Abuse Intervention Project, 1985) et développé selon une perspective de travail social. Selon ce modèle, la principale cause de la violence « domestique » est l'idéologie patriarcale et la sanction sociétale implicite ou explicite de l'utilisation du pouvoir et du contrôle des hommes sur les femmes (Pence et Paymar, 1993). Dans ce cadre, la violence fait partie d'un modèle de comportement comprenant l'intimidation, l'isolement ou l'abus émotionnel et économique, plutôt que des « incidents isolés d'abus » ou d'« explosions cycliques de colère refoulée ou de sentiments douloureux » (Pence et Paymar, 1993). De ce point de vue, les programmes priorisent un travail sur la responsabilisation des auteurs et tentent de promouvoir des rapports égalitaires entre les femmes et les hommes. Ainsi, ils ne relèvent pas d'une « thérapie » mais davantage d'exercices de sensibilisation visant à aider les hommes à cesser d'utiliser des comportements de pouvoir, autoritaires et des relations destructrices pour des comportements basés sur des relations égalitaires (Babcock, Green, Robie, 2002). Le travail est ainsi basé sur l'apprentissage de techniques de maîtrise de la colère et de communication.

Ce modèle d'intervention fait l'objet de critiques notamment de la part des tenants du modèle d'intervention psychodynamique. Ces derniers reprochent aux interventions pro-féministes de faire abstraction de l'expérience individuelle des conjoints violents et d'adopter une attitude coercitive envers ces derniers (Dutton et Bodnarchuk, 2005 ; Kelly, 2003⁶⁴).

⁶² Kerry Healey, Christine Smith et Chris O'Sullivan, 1998, *Op. cit.*

⁶³ Pence Ellen et Paymar Michael, *Education Groups for Men Who Batter : The Duluth Model*, New York, Springer Publishing Co., 1993, 212 p.

⁶⁴ file:///C:/Users/lucie.hernetz/Downloads/28697.pdf

➤ 2.3.5. Discussion des éléments théoriques

De plus en plus de professionnels et de services prenant en charge les auteurs de violences conjugales sont invités à agir, rapidement et efficacement. Les interventions s'appuyant sur l'une ou l'autre de ces approches se multiplient donc dans le champ de la prise en charge des auteurs de violences conjugales. Toutefois, la variabilité des explications de ce problème, et, par conséquent, des solutions à lui apporter, a entraîné la création de programmes très différents. Chacun d'eux s'inscrit dans une logique mettant en lumière certaines dimensions, mais en inhibe d'autres. Ainsi, l'orientation choisie pour définir et « traiter » les violences conjugales rend compte d'une représentation singulière de ce phénomène, et pose parallèlement une « étiquette » sur les individus : celle d'un homme avec des troubles du comportement, celle d'un homme avec des problèmes de personnalité, celle d'un homme contrôlant et menaçant ou encore celle d'un homme ayant des difficultés relationnelles.

On pourrait alors, désormais, questionner l'efficacité de chaque type d'intervention. En effet, au regard des enjeux politiques en matière de prévention de la criminalité et de la récidive en général, se pose régulièrement la question de l'efficacité de ces programmes destinés aux auteurs de violences conjugales. Le contexte est en effet marqué par un recours croissant au concept d'évaluation fondé sur des « données probantes ». Nombre de programmes d'intervention se voient alors contraints de « faire leurs preuves ». Dans les faits, et pour le moment, soit les programmes existants n'ont jamais été évalués, soit ils ont été évalués mais sans adopter de standards méthodologiques élevés⁶⁵, soit ils ont été « évalués » par les personnes qui les ont développés, « ce qui pose un problème évident d'indépendance » (Jacquier, 2016⁶⁶). Dans ce cadre, quelques chercheurs ont réalisé des méta-analyses sur des études mesurant les effets de ces programmes sur la récidive. La majorité met en évidence un effet marginal ou inexistant de ce type de programme, peu importe l'approche utilisée, sur la récidive ou sur la réduction des comportements violents (Feder et Wilson, 2005⁶⁷ ; Babcock, Green et Robie, 2004⁶⁸ ; Arias, Arce et Vilarino, 2013⁶⁹ ; Babcock et al., 2016⁷⁰).

⁶⁵ Les études expérimentales randomisées sont considérées comme la référence en matière d'évaluation. La mesure est réalisée en post-intervention et comparée en pré-intervention. Le comportement des participants est comparé à celui de personnes n'ayant pas bénéficié d'un programme. Cette étude implique également une assignation aléatoire des participants dans le groupe expérimental et dans le groupe témoin afin de maximiser la probabilité que les deux groupes soient équivalents. Par ailleurs cinq critères de validité doivent être requis pour considérer la qualité de la recherche : la validité de l'inférence statistique, la validité interne, la validité de construit, la validité externe et la validité descriptive. Pour plus de détails, cf. l'article suivant de Jacquier.

⁶⁶ Véronique Jacquier, *L'efficacité des programmes pour les auteurs à prévenir la réitération des violences conjugales : une synthèse narrative*, Berne/Neuchâtel (Suisse), Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes/Université de Neuchâtel, Centre romand de recherche en criminologie, 2016, 63 p.

⁶⁷ Lynett Feder et David B. Wilson, « A meta-analytic review of court-metated batterer intervention programs : Can courts affect abusers' behavior ? », *Journal of Experimental Criminology*, 1/2, 2005, p. 239-62.

⁶⁸ Julia C Babcock, Charles E Green et Chet Robie, « Does batterers' treatment work ? A meta-analytic review of domestic violence treatment », *Clinical Psychology Review*, 23/8, 2004, p. 1023-1053.

⁶⁹ Esther Arias, Ramon Arce, Manuel Vilariño, « Batterer intervention programmes : A meta-analytic review of effectiveness », *Psychosocial Intervention*, 22/2, 2013, p. 153-60.

⁷⁰ Julia Babcock, Nicholas Armenti, Clare Cannon...[et al.], « Domestic Violence Perpetrator Programs : A Proposal for Evidence-Based Standards in the United States », *Partner Abuse*, 7/4, p. 355-460.

III - QUESTIONNEMENTS ET POSITIONNEMENT THÉORIQUE

► 3.1. *Les violences conjugales : un phénomène complexe, plurifactoriel et multidimensionnel*

Les éléments théoriques recensés sur le phénomène des violences conjugales soulignent toute sa complexité. Mais ils soulignent également la difficulté de l'appréhender et de le traiter dans sa globalité. En effet, la définition de cette notion de violences conjugales ne fait pas consensus, que ce soit chez les chercheurs ou chez les professionnels en charge du problème. Chacun tente de comprendre et d'agir sur le phénomène par un aspect particulier, qu'il corresponde à une cause, des conséquences, une association, une explication ou encore à une description. Les violences conjugales sont alors tour à tour comprises, expliquées et/ou traitées comme des chiffres, des faits, des classifications, des successions de phases ou encore par des explications causales prises indépendamment les unes des autres : une inégalité de pouvoir entre hommes et femmes, un problème dans la gestion des comportements et des émotions, un trouble de la personnalité ou encore un dysfonctionnement relationnel. À partir des nombreux travaux recensés, nous pouvons alors voir que les prises en charge des « hommes violents » s'appuient sur le cadre théorique de ceux qui les ont créées, mais aussi sur leurs croyances et représentations de l'individu, et du monde en général : ils expliquent, comprennent et donc « traitent » différemment le phénomène.

Pour notre part, et sur la base de cette revue de littérature, nous partons du postulat que les violences conjugales représentent un phénomène complexe, plurifactoriel et multidimensionnel. Il est plurifactoriel car il existe différents déterminants ou facteurs qui contribuent conjointement à l'explication de ce phénomène : facteurs sociaux, structurels, individuels et psychologiques. Ces facteurs entretiennent des liens complexes entre eux mais aussi avec d'autres formes de violences dépendantes les unes des autres, qu'il importe de ne pas considérer isolément (Lessard, 2015). Nous considérons également ce phénomène comme multidimensionnel, par ses différentes formes d'expression. En effet, celles-ci ne se limitent pas à la violence physique, mais incluent des formes de violences variées. La violence physique peut, par exemple, s'accompagner de violences verbales. Mais d'autres formes de violences sont également distinguées : la violence économique (privation d'argent, vol, chantage) et la violence psychologique (humiliation, mépris, pression). Également, sur la base des travaux de Johnson, nous considérons que les violences conjugales s'inscrivent dans des dynamiques différentes et des processus psychologiques et finalités propres à chaque individu et chaque situation, qu'il convient de ne pas nier. Selon ces différents aspects, elles s'expriment et prennent des formes différentes. Ainsi, ce que l'on appelle « violences conjugales » ne représente pas une réalité homogène, ni une réalité statique. Partant de ce postulat, il nous paraît essentiel que l'auteur de violences conjugales ne soit pas réduit à une seule dimension (de sa personnalité, de ses émotions, de ses comportements, de sa culture ou de son milieu social) mais au contraire mis devant l'évidence que cette violence fait partie de tout l'ensemble de sa vie émotionnelle, sentimentale, de sa subjectivité⁷¹.

La prise en charge des auteurs de violences conjugales devrait donc tenir compte de cette complexité et de cette subjectivité. Cela passe par un regard élargi et par une attention portée non seulement sur les auteurs, mais également sur les interactions dans lesquelles ils évoluent, les éléments de contexte (les niveaux groupal, organisationnel et institutionnel) et les éléments d'histoire (l'histoire du couple et l'histoire singulière de

⁷¹ Gérard Autret, Marie-Jacques Bidan et Maryse Pervanchon, « Auteurs de violences conjugales : comprendre et agir », *Empan*, 1/73, 2009, p. 98-102.

chaque personne) (Herla, 2017⁷²). Toutefois, au regard de la formation offerte aux CPIP, à la politique de l'urgence et de l'efficacité dans laquelle ils évoluent professionnellement et du nombre considérable de suivis à effectuer par professionnel, une prise en charge en SPIP peut-elle réellement exister en tenant compte d'une globalité si importante ?

► 3.2. La prise en charge des auteurs : analyse des processus d'interstructuration du sujet et des institutions

Par rapport à ces différents constats, nous choisissons d'analyser ce que proposent les dispositifs collectifs aux auteurs de violences conjugales, et ce que ces derniers en font. Notre cadre d'analyse s'appuie sur les processus d'interstructuration existant entre les dynamiques institutionnelles d'un côté, et les subjectivités des acteurs de l'autre, dans la lignée des travaux et réflexions de Malrieu (1977).

Le modèle de l'interstructuration du sujet et des institutions a été développé par Malrieu afin de mieux saisir la complexité des liens personnes-institutions. Dans ce courant théorique, le sujet est un sujet social. Il ne peut se construire hors du rapport à l'autre. Le sujet se construit (s'identifie, se réalise, se développe, se parle...) grâce aux relations établies avec autrui, au sein d'institutions multiples (famille, école, rue ou encore prison) qui transmettent au sujet des normes, des règles, des valeurs, des conduites à tenir... Cette transmission sera par conséquent toujours teintée de l'idéologie et de l'histoire de chacune de ces institutions. Dans ce cadre, elles peuvent rentrer en contradictions les unes avec les autres, et avec celles du sujet. En effet, chaque sujet ayant sa propre histoire et ses propres références, cette rencontre peut créer un conflit interne chez ce dernier. Pour dépasser ou contourner ce conflit, le sujet met en place différentes stratégies, consciemment ou inconsciemment : soit la soumission par le choix de la conduite majeure, soit le clivage interne provoquant par exemple la révolte ou la fuite, ou encore le dépassement avec la recherche d'une solution intégrative des éléments contradictoires (Baubion-Broye, Malrieu et Tap, 1987⁷³). En tant qu'acteur, nous pensons en effet que le sujet est en capacité de réagir et de résister à de nombreuses contraintes institutionnelles à travers différentes « possibilités de déplacement, de prise de recul, de questionnements, de critiques et de dégagements »⁷⁴, sans se soumettre passivement aux stratégies de domination institutionnelle (normes et modèles dominants et/ou imposés). Nous soutenons, dans ce cadre, la conception d'un sujet « actif » et « acteur » de son développement et de sa socialisation, et non simple « cible », dans son environnement, d'influences normatives et de changements sur lesquels il n'aurait aucune prise (modèle de la socialisation active et plurielle de Baubion-Broye, Dupuy et Prêteur, 2013⁷⁵). Pour le dire autrement, face aux dissonances, aux contradictions et conflits existants, l'individu met en place différents processus pour les dépasser ou s'en dégager : il s'engage dans des choix, des renoncements voire des résistances ; il hiérarchise les buts et les engagements ; il crée de nouvelles valeurs, nouveaux buts, nouvelles conduites ; il invente de nouvelles stratégies ou tactiques de contournement (Almudever et Dupuy, 2016, 8⁷⁶). Cette socialisation introduit donc l'individu dans un processus d'interrogation sur soi et sur

⁷² Roger Herla, « Penser contre la notion de "profil-type" : défense d'une approche politique des violences conjugales, Collectif contre les violences familiales et l'exclusion », octobre 2017.

http://www.cvfe.be/sites/default/files/doc/ep201711-penser_contre_la_notion_de_profil-type-defense_dune_approche_politique_des_violences_conjugales.pdf

⁷³ Alain Baubion-Broye, Philippe Malrieu et Pierre Tap, « L'interstructuration du sujet et des institutions », *Bulletin de psychologie*, 40/379, 1987, p. 435-447.

⁷⁴ Brigitte Almudever et Raymond Dupuy, « Introduction. Sujets pluriels : la construction de la personne à l'articulation de différents milieux et temps de socialisation », *Nouvelle revue de psychosociologie*, 22, 2016, p. 7-20.

⁷⁵ Alain Baubion-Broye, Raymond Dupuy et Yves Prêteur (Eds.), *Penser la socialisation en psychologie. Actualité de l'œuvre de Philippe Malrieu*, Toulouse, Erès, 2013.

⁷⁶ Brigitte Almudever et Raymond Dupuy, 2016, op. cit.

le sens de ses conduites aboutissant par là-même, à un processus de subjectivation et de personnalisation (Malrieu, 1979⁷⁷ ; Baubion-Broye, Dupuy et Prêteur, 2013⁷⁸). Pour le dire autrement, selon Malrieu, se subjectiver conduit l'individu à prendre conscience de lui-même comme sujet et centre de réalisation. Se personnaliser exprime une recherche de sens de ses actes, demande de s'interroger sur ceux-ci, sur leurs sources et leurs effets, d'où une certaine distanciation à l'égard de ses activités propres⁷⁹. Nous considérons par conséquent que ce n'est qu'à travers ces processus de subjectivation et de personnalisation que l'individu se construit, s'identifie, se réalise ; et peut s'engager par là-même dans un processus de changement et d'évolution.

Ce modèle théorique sera la grille de lecture et d'analyse dans notre recherche. Dans ce cadre, il s'agit de s'intéresser à la fois au social mais aussi au sujet, les deux s'influençant réciproquement. Le social ne se résume d'ailleurs pas à l'environnement social du sujet, les relations interpersonnelles, hiérarchiques... Le social est aussi dans le sujet. Nous considérons ainsi que « les conduites du sujet s'édifient sur la double dimension : d'une histoire (inter)personnelle et d'une histoire sociale des institutions en réponse aux conflits qu'il rencontre et découvre au cours de l'une et de l'autre de ces histoires »⁸⁰.

Sur cette base, nous faisons l'hypothèse qu'à travers les dispositifs, l'institution (prison / SPIP) transmet des normes, des règles, des valeurs aux personnes condamnées dans l'objectif de les faire évoluer, changer, mais aussi d'éviter la récidive. Toutefois les normes, règles et valeurs de l'institution sont teintées d'orientations théoriques, idéologiques et politiques qui peuvent entrer en contradiction avec celles des personnes qui en bénéficient (du fait même de leurs statuts : ceux qui enferment et ceux sont enfermés⁸¹). Or, c'est justement le sens donné à ces orientations qui va faire que les sujets s'en saisissent ou non à travers différents processus : appropriation, soumission, résistance, fuite, dépassement ou contournement.

Partant de ce postulat théorique, la recherche débutera par un état des lieux des différents programmes existant pour les auteurs de violences conjugales, afin d'avoir une vision globale de la situation actuelle en France concernant la thématique des violences conjugales auprès des personnes placées sous-main de Justice. Nous proposons ensuite une analyse de leur cadre, leur contenu et leur sens afin de saisir ce qu'ils sont et ce qu'ils font : comment est appréhendée la complexité du phénomène des violences conjugales ? À quelles réalités et à quels problèmes répondent-ils ? Quel sens ils donnent aux violences conjugales et qu'est-ce que cela dit des auteurs ? L'intérêt pratique et scientifique de ce premier temps de la recherche est de comprendre et de documenter la construction de ces prises en charge dans le milieu pénitentiaire en France. Plus précisément, nous questionnerons les discours, les techniques et les pratiques institutionnelles pour comprendre comment sont construites ces prises en charge. Les tendances générales dégagées nous donneront un aperçu, d'une part, des stratégies pratiques et des logiques institutionnelles définies dans le cadre de ces prises en charge spécifiques, et d'autre part, des représentations associées au « délinquant à traiter ». Nous nous appuyons ici sur la définition donnée à la notion de « dispositif », par Foucault (1977⁸²), puis repris par plusieurs

⁷⁷ Philippe Malrieu, « Personne et personnalisation chez Henri Wallon », *Enfance*, 32/5, 1979, p. 381-391.

⁷⁸ Philippe Malrieu, 1979, *op. cit.*

⁷⁹ Chantal Zaouche-Gaudron, « La subjectivation chez Philippe Malrieu », *La Pensée*, 3/391, 2017, p. 65-79.

⁸⁰ Alain Baubion-Broye, Philippe Malrieu et Pierre Tap, 1987, *op. cit.*

⁸¹ Cf les travaux de Corinne Rostaing sur la « prison-institution ». Corinne Rostaing, « La compréhension sociologique de l'expérience carcérale », *Revue européenne des sciences sociales*, XLIV-135, 2006, p. 29-43.

⁸² Michel Foucault, « Le jeu de Michel Foucault », In Michel Foucault, *Dits et Écrits 1976-1979*, tome III, Paris, Gallimard, 1977, p. 298-329.

chercheurs, notamment Quirion (2006⁸³). Pour ce dernier, les dispositifs sont constitués d'un ensemble d'éléments intimement liés qui gravitent tous autour de cette idée que l'on peut transformer les délinquants en individus plus conformes en regard des normes de conduite. Ces éléments sont composés d'un ensemble de pratiques discursives, de technologies d'intervention et de pratiques institutionnelles qui s'agencent toutes autour de cet objet que représente le délinquant à traiter. « Les trois éléments qui gravitent autour de cet objet contribuent en fait à définir cet objet en lui conférant un sens ou une signification particulière, participant ainsi à la constitution même de ce qui sera défini comme le délinquant à traiter. Ce qui s'opère au sein du dispositif thérapeutique, c'est un processus d'objectivation du criminel. » (Quirion, 2006⁸⁴)

Nous prolongerons la réflexion en questionnant l'appropriation par les auteurs de ces dispositifs, en tenant compte du contexte et des conditions dans lesquelles ils se déploient. Selon nous, le délinquant va user de mécanismes de protections et de stratégies individuelles pour « s'adapter » à ce qu'on lui offre ou lui impose : en fonction de ce qui a du sens pour lui, il va s'investir ou non. Nous souhaitons ainsi confronter les choix et stratégies institutionnels mises en avant dans la première partie, aux réalités psychologiques, sociales et structurelles des sujets. Comment les auteurs participant à ces programmes se les approprient ? Et comment ils s'approprient la définition et l'étiquette d'auteur de violences conjugales que l'on pose sur eux à travers ces dispositifs, au regard de leur propre représentation de ce problème ? Sous le jeu d'influences multiples et réciproques, les conduites, les actions et les réactions de ces personnes vont dépendre de la signification, de l'interprétation qu'ils vont faire de la situation. Plus largement, nous souhaitons évaluer la « qualité » des dispositifs en termes de réponses aux besoins subjectifs des sujets. Nous considérons que ces besoins proviennent des expériences vécues par les individus dans les différentes sphères de leur vie. Nous questionnerons dans ce cadre le sens que les individus attribuent aux prises en charge, au regard de leurs propres expériences de vie, de leurs attentes et de leurs représentations des violences. Nous faisons en effet l'hypothèse que plus ces derniers accordent du sens à ce qu'ils font, plus ils se mobilisent et s'investissent dans le dispositif, et donc plus le dispositif pourra avoir des effets sur eux. Dit autrement, l'intérêt de ce questionnement est de comprendre les probables résistances (ou freins) et les possibles adhésions suscitées par ces récentes prises en charge centrées sur la problématique des violences conjugales.

⁸³ Bastien Quirion, « Traiter les délinquants ou contrôler les conduites : le dispositif thérapeutique à l'ère de la nouvelle pénologie », *Criminologie*, 3/2, 2006, p. 138-164.

⁸⁴ Bastien Quirion, 2006, op. cit.

IV - MÉTHODOLOGIE

Nous proposons d'analyser dans un premier temps comment se construisent les programmes de prise en charge des auteurs de violences conjugales (4.1), et dans un second temps, comment les personnes impliquées s'en saisissent (4.2). Nous adoptons pour cela une méthodologie composée d'une approche quantitative (par questionnaires) pour répondre au premier objectif. Cette approche est en effet adaptée pour établir un état des lieux des pratiques des SPIP en France. Pour le second objectif, nous privilégions une approche qualitative (par entretiens semi-directifs de recherche), pertinente lorsque l'on souhaite interroger le sens, les expériences subjectives des individus, leur vécu.

► 4.1. PHASE 1 : questionner la construction et le contenu des dispositifs

Nous souhaitons dans cette première partie de la recherche recenser les différents programmes destinés aux auteurs de violences conjugales proposés en SPIP, pour questionner et analyser leur construction et leur contenu par la suite. Nous avons dans ce cadre construit un questionnaire composé de 52 questions, ouvertes et fermées (composé de questions qualitatives, nominales et ordinales) (Cf. annexe 1).

Nous avons conçu les questions afin de répondre à nos objectifs de recherche. Elles ont été créées sur la base de la revue de littérature réalisée sur le sujet et sur notre connaissance des dispositifs de prise en charge des Personnes Placées sous Main de Justice (PPSMJ). Les premières questions permettent de savoir si l'établissement propose, ou non, une prise en charge spécifique pour les auteurs de violences conjugales⁸⁵. La suite du questionnaire s'articule autour de différents thèmes :

1/ Le type d'établissement (milieu ouvert / fermé ; Maison d'Arrêt / Centre de détention / Centre pénitentiaire) et la ville où il se situe.

2/ Les représentations des violences conjugales : définition, principaux facteurs explicatifs, facteurs associés

Exemple de question : 8. Selon vous, quels sont les TROIS principaux facteurs explicatifs des violences conjugales ? (une société patriarcale / un dysfonctionnement au niveau du couple / un manque d'empathie / une difficulté dans la gestion des émotions / un problème psycho pathologique / des antécédents de violences familiales / les différentes formes de domination masculine / autre)

3/ L'approche théorique privilégiée pour guider la prise en charge

Exemple de question : 14. Quel type d'approche est privilégié dans le cadre de cette prise en charge collective ? (clinique / psychanalytique / cognitivo-comportementale / systémique / sociologique / féministe / autre)

4/ Le type de prise en charge proposé, les outils et les méthodes utilisés

Exemple de question : 19. Dans le cadre d'un groupe de parole ou PPR, quels outils spécifiques utilisez-vous ? (Photolangage / réalité virtuelle / jeux de rôle / film / témoignages / autre)

5/ Le contenu des prises en charge : objectifs poursuivis, facteurs travaillés, nombre et durée des séances

⁸⁵ Si l'établissement ne propose pas de prise en charge spécifique, le questionnaire s'arrête dès la 6e question. Ces questions nous permettent ainsi d'avoir une répartition statistique entre les SPIP qui proposent une prise en charge spécifique et ceux qui n'en proposent pas.

Exemple de question : 39. Pouvez-vous préciser en quelques lignes l'objectif de la prise en charge ?

6/ Le profil des professionnels impliqués dans la prise en charge : métier, formation, motivations à s'investir sur cette thématique

Exemple de question : 20. Quels professionnels sont impliqués dans cette prise en charge ? (psychologue / CPIP / intervenant extérieur / autre)

7/ Les profils des personnes bénéficiant de la prise en charge : sélection, type de condamnation, « profil » psychologique et social

Exemple de question : 25. Comment ces personnes ont-elles été sélectionnées ? (sur la base de leur comportement / sur la base du volontariat / sur la base de leur profil psychologique / sur la base de la durée de la peine / autre)

8/ Les effets observés de la prise en charge sur les bénéficiaires : sur les individus, sur le groupe

Exemple de question : 48. Selon vous, le groupe a-t-il pu avoir une influence positive sur le déroulement de la prise en charge ? (oui / non : Précisez votre réponse)

Le questionnaire, à remplir en ligne, a été envoyé par courriel aux 274 antennes des SPIP de France. Nous avons utilisé trois canaux différents pour transmettre ce questionnaire (chacun ayant été relancé à deux reprises) : les DPIP et DFPIP de chaque antenne, les secrétariats des SPIP et les « référents-recherche » du laboratoire de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP). Nous leur avons demandé de transmettre ce questionnaire aux professionnels de leur service les plus impliqués dans la prise en charge des auteurs de violences conjugales, afin de pouvoir répondre au mieux aux différentes questions établies.

► 4.2. PHASE 2 : questionner l'appropriation des dispositifs

Nous souhaitons, dans la deuxième partie de cette recherche, analyser les rapports existants entre les pratiques mises en avant dans la première partie de ce travail (réponses institutionnelles et sociales apportées) et la subjectivité des auteurs (expérience et trajectoire personnelles, contexte actuel, valeurs, représentations...).

En cohérence avec notre positionnement théorique, nous privilégions une méthode qualitative qui se démarque par le fait de considérer la réalité comme une construction humaine et subjective. Les études qualitatives visent à construire des descriptions ou des interprétations de l'expérience humaine analysée⁸⁶. Elles sont ainsi au service de la quête du sens des actions et des expériences humaines. Comme la présente recherche vise une compréhension de la façon dont le condamné s'approprie (adhésion ou résistance) les dispositifs et les présupposés qu'ils sous-tendent, la démarche phénoménologique nous semble la plus appropriée. Cette approche se focalise sur le sens et permet d'explorer l'expérience vécue et les mécanismes psychologiques sous-jacents. Elle « vise à comprendre un phénomène, à en saisir l'essence du point de vue des personnes qui en font l'expérience »⁸⁷. Dans le cadre de ce travail, elle permettra par conséquent de saisir de quelle manière l'expérience des individus (de la violence, de la condamnation et du programme) est comprise et investie sur le plan individuel, au regard de leur propre réalité (leurs perceptions, leurs connaissances, leur histoire). Cette démarche s'inscrit donc dans un paradigme subjectiviste et permet d'être dans une logique compréhensive.

⁸⁶ Pierre Paillé et Alex Mucchielli, *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, quatrième édition, Paris, Armet Colin, coll. « U », 2016.

⁸⁷ Marie-Fabienne Fortin, *Fondements et étapes du processus de recherche : méthodes quantitatives et qualitatives*, 2e éd. Montréal, Chenelière Education, 2010.

Nous privilégierons un recueil de données par entretiens semi-directifs avec des personnes condamnées pour violences conjugales (en milieu ouvert ou en milieu fermé) et ayant participé à un programme collectif recensé dans la première partie de ce travail. Dans ce cadre, un travail de mise en relation des cas individuels et des différentes expériences de programme sera mené pour repérer des convergences et des divergences⁸⁸.

Nous suivrons une grille d'entretien (Cf. annexe n° 2) dont les différentes parties sont les suivantes :

- 1.** Présentation de la personne : présentation de sa situation personnelle, familiale, scolaire / professionnelle et juridique.
- 2.** Condamnation pour violences conjugales : vécu de la condamnation, représentations des violences conjugales, de leurs causes et de leurs conséquences.
- 3.** Prise en charge groupale en SPIP : vécu du programme, compréhension et mobilisation dans la prise en charge.

Nous avons contacté plusieurs SPIP (N=15) afin de leur présenter le projet de la deuxième partie du recueil de données. Dans la consigne, il était précisé que nous souhaitions réaliser des entretiens semi-directifs de recherche auprès des personnes condamnées pour violences conjugales, ayant participé à un dispositif collectif, depuis minimum 1 mois et maximum 8 mois. Il était en effet important que la fin du programme ne soit ni trop proche ni trop éloignée pour que les personnes interviewées aient le recul nécessaire pour faire un retour sur leur expérience. Ces critères d'inclusion ont participé à complexifier le recueil de données : les dispositifs étant proposés qu'une à deux fois par an en moyenne, pour des groupes de 5 à 10 personnes, ayant majoritairement de courtes peines, il a été particulièrement compliqué de trouver des personnes encore suivies, ou n'étant plus suivies mais prêtes à revenir au SPIP pour cet entretien de recherche. Ces personnes devaient également être volontaires pour participer.

Concernant les démarches de prise de contact, nous avons d'abord contacté les DPIP, puis, avec leur accord, les différents CPIP qui suivaient des personnes qui pourraient être concernées par la recherche. Enfin, les CPIP ont informé ces personnes de la démarche de recherche et leur ont proposé de participer. Dans ce cadre, un document leur était communiqué, détaillant la démarche de la recherche et les différents points relatifs au volontariat et à la confidentialité. Les personnes acceptant de participer ont été contactées soit par le CPIP référent, soit par la chercheuse. Ces différentes étapes, particulièrement longues⁸⁹, ont également participé à complexifier ce recueil de données qualitatives. En effet, sur les quinze SPIP contactés par mail et par téléphone, seulement quatre nous ont proposé une liste de participants volontaires. Pour les onze autres SPIP la démarche des entretiens n'a pas pu aboutir pour plusieurs raisons :

- 1)** Le dernier programme collectif qui avait eu lieu au SPIP était trop éloigné dans le temps ou le prochain était programmé trop tard ;
- 2)** Les participants n'étaient pas volontaires ;
- 3)** Nous n'avons eu aucune réponse des SPIP.

Les quatre autres SPIP nous ont proposé au total 28 personnes volontaires pour réaliser les entretiens de recherches. Finalement, nous avons pu rencontrer treize personnes. Les entretiens avec les quinze autres personnes n'ont pas abouti pour les raisons suivantes :

⁸⁸ Alex Mucchielli, « Les processus intellectuels fondamentaux sous-jacents aux techniques et méthodes qualitatives », *Recherches qualitatives* [en ligne], Hors-Série, 3, 2007, p. 1-27.

⁸⁹ Les premières démarches pour réaliser les entretiens ont débuté en juillet 2022 et ont abouti à des entretiens de janvier 2023 à avril 2023.

- Huit personnes avaient un travail ou suivaient une formation à temps plein, toute la semaine. Elles n'ont donc pas pu se libérer pour venir à l'entretien, au SPIP. Ce déplacement était trop contraignant ou coûteux pour elles.
- Trois personnes ne se sont pas présentées le jour de l'entretien de recherche.
- Quatre personnes n'ont pas donné suite (elles n'ont pas répondu au téléphone ou ont seulement refusé de venir).

Le recueil de données a finalement pu se faire auprès de treize auteurs de violences conjugales, au sein de quatre SPIP différents : deux en milieu ouvert et deux en milieu fermé. Les entretiens de recherche ont été menés dans une salle d'entretien des différents SPIP ou dans les parloirs des établissements. Ils ont duré en moyenne une heure et ont été enregistrés avec un dictaphone après avoir obtenu les accords de chaque participant. Un formulaire de consentement (Cf. annexe 3) a été lu et signé par l'interviewer et l'interviewé avant chaque entretien. Après retranscription totale des entretiens, une analyse thématique manuelle du contenu a été menée afin d'extraire des thèmes et des sous-thèmes. Cette analyse a consisté à découper puis regrouper les verbatims exprimés par les participants en sous-thèmes, en fonction de leur nature sémantique et de leur fréquence d'apparition.

Enfin, nous avons mené une série d'entretiens (N = 15) avec différents professionnels particulièrement impliqués dans la prise en charge des auteurs de violences conjugales : DPIP, psychologues, CPIP et intervenants extérieurs. Nous avons également rencontré chaque binôme d'animateurs des quatre dispositifs sélectionnés afin de nous expliquer en détail le programme, son contenu, son cadre et son fonctionnement.

V - RÉSULTATS DES QUESTIONNAIRES : DESCRIPTION ET ANALYSE DES DISPOSITIFS

Cent vingt-huit SPIP ont répondu au questionnaire envoyé (ce qui représente presque la moitié des antennes SPIP de France N = 274). Sur ces 128 SPIP, 76 proposent une prise en charge collective pour les auteurs de violences conjugales, soit 60% des SPIP ayant répondu. Pour 24%, « c'est en projet ». Ces chiffres soulignent ainsi une mobilisation importante des SPIP sur cette thématique des violences conjugales, mais également les difficultés à s'y investir totalement. À ce propos, diverses explications sont formulées pour expliquer pourquoi les services ne proposent pas de prise en charge spécifique (N = 51) :

🟢 Tableau 1 : Question 3 : raisons avancées pour expliquer pourquoi il n'existe pas de prise en charge collective au sein du SPIP

Explications données	Effectifs	%
C'est en projet	17	24%
Le nombre de CPIP est insuffisant pour proposer ce type de prise en charge	14	20%
Il existe une prise en charge pour les auteurs de violences, en général	12	17%
Aucun personnel n'est formé à ce type de prise en charge	8	11%
Cette prise en charge est externalisée	8	11%
Autre	6	9%
Difficultés structurelles (architecture, géographie)	3	4%
Le nombre de personnes condamnées pour violences conjugales est trop minime pour proposer une prise en charge spécifique	2	3%

Nous pouvons noter que plusieurs SPIP soulèvent les difficultés et les défis auxquels ils doivent faire face pour proposer ces prises en charge. Le nombre insuffisant de CPIP, le manque de formation des personnels sur cette thématique, le besoin de partenariats extérieurs pour une prise en charge globale et le problème d'une définition englobante des violences viennent en effet freiner la mise en place de dispositifs spécifiques pour les auteurs de violences conjugales. Associées à ces contraintes, les SPIP sont confrontés à des logiques de l'urgence et de l'efficacité qui leur imposent de hiérarchiser les priorités. L'animation de groupe, chronophage et dont les résultats ne sont pas visibles immédiatement, ne fait généralement pas partie de ces priorités.

Malgré ces contraintes, de nombreux SPIP restent mobilisés dans la prise en charge des auteurs de violences conjugales et marquent ainsi une volonté affirmée de s'impliquer dans la lutte contre ces violences. Cette mobilisation est principalement visible (ou possible) en milieu ouvert : sur les prises en charge spécifiques proposées par les 76 SPIP, 47% sont proposées en milieu ouvert, 33% en milieu mixte et 20% en milieu fermé.

Afin de répondre aux questions de notre recherche, nous concentrons la suite de nos analyses sur les prises en charge collectives, et donc sur les 76 SPIP ayant répondu qu'ils proposaient ce type de prise en charge. Les résultats sont présentés selon les trois éléments qui composent les dispositifs d'après Quirion (200690) : 1) les discours, 2) les techniques et 3) le cadre institutionnel.

90 Bastien Quirion, 2006, *op. cit.*

► 5.1. Les discours

Les discours représentent un premier élément qui compose les dispositifs. Les discours, de nature scientifique, octroient à l'intervention / au dispositif une certaine légitimité. Le discours contribue en fait à donner un sens, une signification toute particulière à la conduite délinquante (Quirion, 2006). Nous analysons ces pratiques discursives à partir des approches théoriques mobilisées par les professionnels dans le cadre de leurs interventions. Ce qui est intéressant est de voir comment se positionnent les SPIP français par rapport à l'ensemble des approches que l'on peut recenser dans la littérature : sociologique, féministe, psychopathologique, cognitivo-comportementale, psychanalytique ou encore systémique.

Nous prolongeons l'analyse des discours en questionnant également les professionnels sur les représentations associées à ces violences. Dans un premier temps, il s'agit plus précisément de questionner les définitions et explications données aux violences conjugales. Que désigne-t-on par violences conjugales ? Est-ce le comportement d'un auteur sur une victime ? Est-ce une problématique relationnelle entre conjoints ? Est-ce que cette violence relève d'une pathologie, propre à la personne auteure ? Ou bien considère-t-on un problème de société, lié notamment à un fonctionnement de domination des hommes envers les femmes ? Dans un deuxième temps, nous questionnons les principales caractéristiques associées aux « hommes violents ». Les professionnels font-ils état de caractéristiques communes chez ces personnes, ou bien reconnaissent-ils des profils très hétérogènes ? Ce point de vue a également un intérêt particulier car, en plus de se situer à la croisée des multiples discours scientifiques et militants, les SPIP, et les professionnels qui constituent ces services, se situent entre les conjoints violents et la société. Cette position fait de ces professionnels des témoins privilégiés qui jouent un rôle central dans la construction et la diffusion des cadres d'analyse et d'intervention quant au problème des violences conjugales.

➤ 5.1.1. L'approche cognitive et comportementale comme modèle de référence

Nous avons questionné les services sur l'approche théorique privilégiée pour créer le contenu des prises en charge.

🟢 Tableau 2 : Question 18 - Approche théorique mobilisée dans la construction des dispositifs

Approche théorique privilégiée	Effectif	%
Cognitivo-comportementale	28	50%
Clinique	6	11%
Sociologique	5	9%
Systémique	5	9%
Plusieurs approches	5	9%
Autre	3	5%
Intégrative	2	4%
Psychanalytique	1	2%
Féministe	1	2%
TOTAL	56	

Parmi les services ayant répondu à cette question (74%), l'approche privilégiée dans la prise en charge des auteurs de violences conjugales est l'approche cognitive et comportementale (50%). Cette dernière soutient l'idée qu'une modification durable du comportement est possible par l'apprentissage de pensées et de comportements pro-sociaux, le développement de la maîtrise de soi et l'intégration sociale⁹¹. Le traitement est dirigé vers le problème de violence lui-même. Les programmes fondés sur cette approche sont ainsi influencés par la psychologie, la psychiatrie et plus spécifiquement, la théorie de l'apprentissage social de Bandura (Lemire et al., 1990). La violence y est définie comme un mécanisme appris et est associée à un manque d'aptitudes ou d'habiletés relationnelles et de difficultés dans la gestion de la colère, et des émotions de manière générale. La violence est en ce sens le résultat de distorsions ou d'erreurs dans le processus cognitif de traitement de l'information⁹².

Ce résultat est cohérent avec les orientations politiques prises ces dernières années en matière de prise en charge des personnes condamnées. Depuis une vingtaine d'années, on note en effet une popularité accrue de cette approche et de ce type d'intervention dans la gestion de la peine des personnes placées sous-main de justice, dans leur « traitement » et dans la prévention de la récidive. Cette approche sert d'ailleurs de fondement théorique au Référentiel des Pratiques Opérationnelles (RPO) relatif aux méthodes d'intervention des services pénitentiaires d'insertion et de probation (RPO1). Le fondement méthodologique de l'action des SPIP y est par ailleurs précisé à travers le modèle RBR (Risque – Besoin - Réceptivité) d'Andrews et Bonta⁹³ (fondé sur cette même approche). Ces modèles ont en effet été introduits dans les SPIP en vue d'une harmonisation et d'une structuration des pratiques professionnelles. Dans un premier temps questionnés voire rejetés par des CPIP en proie à une crise identitaire (Lhuillier, 2007⁹⁴) et dans des situations matérielles, humaines et financières souvent incertaines et délicates, ces méthodes et modèles ont par la suite imprégné les pratiques. Cet attrait repose sur « l'efficacité et la validité scientifique qu'[ils] assurent produire, mais également sur la facilité d'accès et de prise en main qu'[ils] représentent, et l'immédiateté de la réponse qu'[ils] permettent » (Tschanz, 2021) ; ce qui restreint pourtant, selon la chercheuse, « la complexité du réel ».

Dans ce contexte, les élèves CPIP sont principalement formés à cette approche et aux outils évaluatifs qui en découlent dans le cadre de leur formation à l'Énap. Pour Anaïs Tschanz, chercheuse en criminologie, cette orientation n'est pas anodine en tant qu'elle traduit une conception particulière de la probation et des pratiques qui lui sont associées : « En accordant un volume horaire plus important aux méthodes d'intervention reposant sur les théories cognitives et comportementales et le modèle RBR au détriment d'un concept de désistance encore marginal, [le dispositif de formation] fait le choix assumé de donner une orientation sécuritaire et prédictive aux pratiques des agents de probation. La formation s'éloigne alors des conclusions de la Conférence de consensus et des REP dont elle s'inspire pourtant, en axant la finalité des interventions sur la prévention de la récidive plutôt que sur la réintégration et le désistement. » (Tschanz, 2021⁹⁵). Pour la chercheuse, cette orientation théorique et méthodologique prise dans le cadre de la formation de ces futurs professionnels a donc des effets importants sur les pratiques d'intervention, mais également sur les représentations de ses futurs professionnels et la construction de leur future identité professionnelle.

⁹¹ Marc Leblanc et Maël Virat, « Une approche novatrice de la "réadaptation" des adolescents délinquants ou avec des troubles du comportement », *Les Cahiers Dynamiques*, 1/63, p. 6-15.

⁹² Bastien Quirion, 2006, *op. cit.*, p.149.

⁹³ Andrews, D. A. et Bonta, J., *The psychology of criminal conduct*, 4e éd., Newar (New Jersey), LexisNexis, 2006.

⁹⁴ Dominique Lhuillier (dir.), « Changements et constructions des identités professionnelles : les travailleurs sociaux pénitentiaires », *PsyForm*, 125, 2007.

⁹⁵ Anaïs Tschanz, « La formation en criminologie des agents de probation français : quelle signification pour la réinsertion ? » *Criminologie*, 54/2, 2021, p. 143-167.

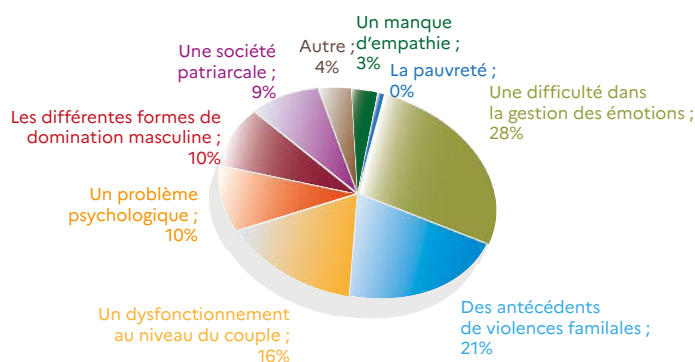
Notons également que si l'approche cognitive et comportementale est privilégiée pour la moitié des répondants, l'autre moitié se distingue par sa grande hétérogénéité. Les professionnels se réfèrent à des théories ou des modèles théoriques différents : « clinique », « sociologique », « systémique »... Sur ce point, nous pouvons faire l'hypothèse d'une forme de « résistance », voire d'un « rejet » de certains professionnels à l'égard des nouveaux instruments d'évaluation des personnes placées sous-main de Justice, et plus largement de cette approche cognitivo-comportementale et de la conception de la prison et des finalités qu'elle sous-tend⁹⁶.

Enfin, seulement 1% des SPIP dit se référer à l'approche féministe (de type psycho-éducatif) pourtant majoritairement répandue dans les pays Nord-Américains (Pence et Paymar, 1993 ; Ouellet et al., 1993). Ce résultat est important car il donne déjà un aperçu de la place donnée au rapport entre les hommes et les femmes dans la compréhension et le traitement de ce problème social.

➤ 5.1. 2. Les facteurs individuels au cœur des explications de la violence conjugale

Nous avons cherché à identifier les causes et les facteurs qui, selon les professionnels, contribuent à l'exercice de la violence. Pour cela, deux questions fermées leur ont été posées sur les facteurs explicatifs de la violence puis sur les facteurs associés. Une troisième question leur permettait de donner une définition libre de la violence conjugale.

🎯 Graphique 1 : Réponses à la question 9 : « Quels sont les trois principaux facteurs explications de la violence conjugale ? »



Les causes mentionnées vont, en majorité, dans le sens de l'approche théorique privilégiée puisque ce sont des facteurs d'ordre individuel (et plus précisément émotionnel et comportemental) qui sont principalement cités.

Pour 28% des répondants, le recours à la violence s'expliquerait en priorité par « une difficulté dans la gestion des émotions ». Les définitions des violences conjugales données par les professionnels viennent compléter ce résultat puisque plusieurs répondants font référence à une incapacité pour l'auteur de maîtriser ses émotions, et notamment sa colère, pour expliquer le passage à l'acte violent : « Les violences conjugales sont de

⁹⁶ Émilie Dubourg et Virginie Gautron, « La rationalisation des méthodes d'évaluation des risques de récidive », *Champ pénal/ Penal field* [En ligne], XI, 2014, mis en ligne le 14 février 2019.

Lucie Hernandez, *Un programme de préparation à la sortie en maison d'arrêt. Analyser et comprendre les processus en jeu pouvant faire obstacles à sa mise en place et à son fonctionnement*, Énap, CIRAP, coll. « Dossiers thématiques », 2018.

différentes formes mais il s'agit avant tout d'un problème de relations interpersonnelles et de gestion des émotions. » ; « Un symptôme de souffrance intra-psychique que l'auteur n'arrive pas à gérer et qui génère un passage à l'acte. » ; « Violences commises au sein d'un couple (ou ex-couple) ou ayant eu une relation, dues à une incapacité de maîtriser sa colère. Elles peuvent être sexuelles, physiques, verbales, psychologiques entre autres. » Ce résultat rejoint les travaux -principalement issus de la psychologie - mettant en évidence les problèmes d'impulsivité des « conjoints violents » (Di Piazza et al., 2020⁹⁷ ; Léveillé et al., 2020⁹⁸).

Il semble toutefois que dans ce premier résultat on attribue des causes à la violence qui ne sont en réalité que des associations ou des expressions / manifestations. En effet, si la violence s'exprime effectivement par une perte de contrôle, cela ne dit rien des causes ou des origines du problème.

Le deuxième facteur explicatif le plus cité est rattaché à l'histoire personnelle de l'auteur. En effet, 21% des participants estiment que c'est « la présence d'antécédents de violence conjugale » qui expliquerait le plus ce type de violence. Il s'agit également d'une dimension que les professionnels citent le plus lorsqu'on les questionne sur les facteurs associés aux violences conjugales. Ils répondent qu'en majorité, ces personnes « ont-elles-mêmes été témoins ou victimes de violence ». Ainsi, pour les professionnels, l'exposition à des modèles de violence durant l'enfance ou l'adolescence participe à une forme de « reproduction » de ces conduites. En ce sens, ils considèrent la violence comme un comportement appris, largement déterminé par les modèles familiaux auxquels les hommes ont été exposés, ainsi que les stéréotypes sexuels qu'ils ont intégrés. Ce point de vue rejoint la référence aux théories de l'apprentissage social évoquée dans la partie précédente. Plusieurs études font également ce constat. Szafran et Fossion (2005⁹⁹) soulignent, par exemple, dans leur ouvrage sur la violence conjugale que l'un des facteurs augmentant le risque de passage à l'acte est d'avoir connu dans sa famille d'origine, en tant que témoin ou victime, des phénomènes de violence. D'autres chercheurs évoquent plus précisément que les situations de négligence durant l'enfance ou un attachement insécure ou désorganisé aux figures d'attachement seraient des prédicteurs de comportements violents à l'âge adulte ou de troubles divers sur les plans émotionnels et psychosocial (dépression, anxiété, irritabilité, colère, manque de confiance en soi...) ¹⁰⁰. Pour Broué et Guèvremont (1999), « cette surexposition à diverses formes de violence a pour effet de stimuler le développement de relations amoureuses marquées par un attachement anxieux et des stratégies de contrôle. » ¹⁰¹ Les conjoints violents érigent ainsi, au fil des années, un système de contrôle et de domination associé à différentes formes de conduites d'agression afin de se protéger des besoins de dépendance infantile et de la rage qui s'accroît lorsque leurs besoins ne sont pas comblés. De nouveau, au regard de ce résultat, nous pouvons questionner une éventuelle confusion entre les causes de la violence et les facteurs associés.

⁹⁷ Laetitia Di Piazza, Cécile Kowal, Fabienne Hodiaumont...[et al.], « Le changement psychologique d'hommes auteurs de violences conjugales après leur thérapie en groupe de responsabilisation », *Annales Médico-Psychologiques*, 178/4, avril 2020, p. 335-448.

⁹⁸ Suzanne Léveillé, Lysianne Touchette, Robert Ayotte... [et al.], « L'abandon thérapeutique, une réalité chez des auteurs de violence conjugale : Mieux comprendre les caractéristiques psychosociales de ces hommes », *Psychothérapies*, 1/40, 2020, p. 39-51.

⁹⁹ W. Szafran et P. Fossion, « La violence conjugale », *Revue Médicale de Bruxelles*, 26/4, septembre 2005, p. 340-343.

¹⁰⁰ Louise, S. Éthier, Louise Bourassa, Ulrich Klapper, Martin Dionne, *L'évolution des familles négligentes : chronicité et typologie. Rapport de recherche*, Université du Québec, avril 2006.

William McGuigan, « Adolescent mothers : the impact of intimate partner violence on infant health et maltreatment », *Early Child Development et Care*, 190/3, 2018, p. 438-446.

Jean-Marie Firdion, « Adversités durant l'enfance et santé mentale à l'âge adulte », *Santé de l'Homme*, 2011, p. 413.

¹⁰¹ Op. cit., p. 26

Enfin, pour 16% des répondants, c'est un « dysfonctionnement au niveau du couple » qui expliquerait ces violences. Les réponses à la question 8 (« Comment définiriez-vous les violences conjugales ? ») viennent préciser que ce dysfonctionnement est compris en termes de « déséquilibre », de « prise de pouvoir » d'un des membres du couple sur l'autre. Pour les répondants, ce sont des facteurs individuels (propres à l'auteur) qui créent ce déséquilibre dans la relation, et qui contribuent à l'exercice de la violence : la recherche d'emprise et de domination de l'auteur sur la victime, la jalousie, le manque de respect, le manque de confiance et/ou les difficultés à communiquer : *« Il y a violence quand il y a un déséquilibre au sein du couple avec un dominant et un dominé et surtout une absence de respect de l'autre pour le dominant/violent. »* ; *« Une prise de pouvoir sur l'autre par la violence tant psychique que physique, une incapacité à communiquer autrement que par la violence. »* ; *« Déséquilibre au sein du couple qui conduit à un cercle répétitif de violences (lune de miel/ tensions et passages à l'acte). C'est un phénomène d'emprise avec des formes de violences différentes : verbales, économiques, physiques et psychologiques. »* ; *« Il y a violence conjugale lorsque l'un des partenaires essaie d'affirmer son ascendant sur l'autre afin de l'amener à faire quelque chose (de psychologique, physique, moral, économique, administratif, sexuel, cyberviolent...) sans son consentement. »* Cette troisième réponse dépasse l'explication individuelle et comportementale de la violence pour questionner le rapport à la victime, et plus précisément le phénomène d'emprise. L'emprise « est un système de domination psychologique mis en place par une personne sur une autre. Le but étant de conditionner l'autre à répondre à ses attentes sans aucune considération pour son libre-arbitre ni pour son bien-être. La victime est au service psychique de la personne qui la contrôle. Son individualité, ses propres sensations, ses propres choix disparaissent devant celui qui impose son pouvoir. Elle ne pense et n'existe plus qu'à travers lui. »¹⁰²

Avec un pourcentage bien plus faible, ce sont « les différentes formes de domination masculine au sein de la société » (10%) et « les problèmes psychologiques ou psychopathologiques » (10%) qui sont cités comme facteurs explicatifs des violences conjugales. Dans leur définition des violences conjugales, ces deux éléments reviennent également de manière marginale : *« Si les violences conjugales se manifestent lors de la vie de couple, elles sont, à mon sens, des violences de domination masculine : vision stéréotypée des rôles de genre, injonction à une vie de couple traditionnelle... »* ; *« Un symptôme de souffrance intra-psychique que l'auteur n'arrive pas à gérer et qui génère un passage à l'acte. »* Dans la majorité des discours, ce sont donc deux dimensions qui restent dans l'ombre malgré l'apport, l'importance et l'influence des travaux féministes et psycho-criminologiques ces dernières années sur ces questions. On peut notamment citer les travaux récents de Laigle en Belgique ou de Côté et Lapierre au Québec¹⁰³ sur le contrôle coercitif et la domination masculine, ou faire référence au rapport de Roland Coutanceau sur les profils psycho-criminologiques des auteurs (Coutanceau, 2006¹⁰⁴).

¹⁰² Maria Barbier, « La face cachée de la violence conjugale : la relation d'emprise, une violence dissimulée », in Ginette Francequin, *Tu me fais peur quand tu cries !*, collection « Sociologie clinique », Érès, 2010, p. 123-129, p. 123.

¹⁰³ Manon Laigle, *La violence conjugale, expression individuelle d'un système fondé sur la domination masculine ? Lecture systémique d'un phénomène*, Faculté de droit et de criminologie, Université catholique de Louvain, 2020.

Isabelle Côté et Simon Lapierre, « Pour une intégration du contrôle coercitif dans les pratiques d'intervention en matière de violence conjugale au Québec », *Intervention*, 153, 2022, p. 115-125

¹⁰⁴ Roland Coutanceau, *Auteurs de violences au sein du couple. Prise en charge et prévention*. Rapport, Paris, Ministère de la cohésion sociale et de la parité, 2006.

➤ 5.1.3. Les caractéristiques des hommes suivant un programme collectif

Dans cette dernière sous-partie, nous avons cherché à connaître le « profil » des auteurs de violences conjugales pris en charge par les SPIP à travers les représentations que les professionnels ont de cette population. Les discours autour des profils des auteurs nous paraissent importants parce qu'ils vont déterminer à la fois les pratiques, mais aussi l'« étiquette » que l'on va poser sur les auteurs : celle d'un homme avec des troubles du comportement, celle d'un homme avec des problèmes de personnalité, celle d'un homme contrôlant et menaçant, celle d'un homme vulnérable ou encore celle d'un homme ayant des difficultés relationnelles.

Plusieurs questions sur le « profil des personnes participant à ces prises en charge », nous donnent un aperçu des représentations « collectives » qu'ont les professionnels des hommes condamnés pour violences conjugales.

Dans une première question (Question 10), nous avons interrogé les SPIP sur les « facteurs associés » qu'ils retrouvent le plus fréquemment chez les personnes qu'ils suivent pour ces faits.

🟢 Tableau 3 : Question 10 - facteurs associés aux violences conjugales

Réponses : facteurs associés	Effectifs	%
Ils ont eux-mêmes été témoins ou victimes de violences	63	33,88
Ils présentent une addiction	55	29,57
Ils présentent des troubles psychologiques ou psychiatriques	25	13,44
Ils n'ont pas de caractéristiques communes leur profil est très différent	15	8,06
Ils ont été condamnés pour d'autres faits que les violences conjugales	14	7,53
Ils proviennent d'un milieu social plutôt défavorisé	7	3,76
Autre	4	2,15
Ce sont des personnes marginalisées isolées ou vulnérables	3	1,61
Total général	186	100,00

Deux facteurs sont majoritairement associés à ces faits de violences conjugales : le fait qu'ils aient eux-mêmes été témoins ou victimes de violences durant leur enfance / adolescence (34%) et la dépendance à l'alcool ou la drogue (30%).

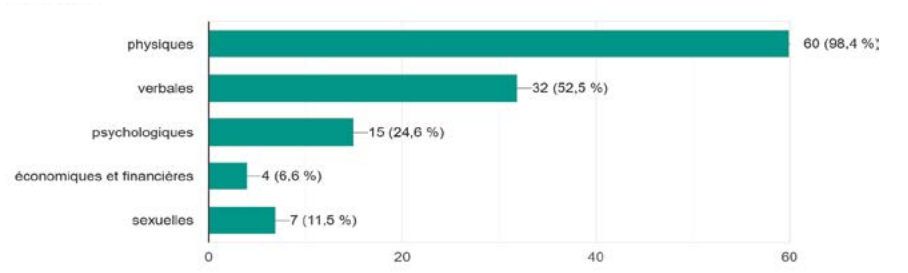
Les questions suivantes permettent de compléter ces données.

La question 29 (« Ces personnes ont-elles une dépendance à l'alcool ou aux drogues ? ») permet d'ajouter que 59% des professionnels en charge du suivi de ces personnes estiment qu'elles ont un problème d'addiction.

La question 26 (« ces personnes ont-elles été majoritairement condamnées pour violences physiques, verbales, psychologiques, économique / financières ou sexuelles ? ») donne également un aperçu des formes de violences pour lesquelles ces auteurs ont majoritairement été condamnés.

Graphique 2 : Question 26 – pour quelles formes de violences ces personnes ont-elles été condamnées ?

31. Ces personnes sont-elles majoritairement condamnées pour violences :
61 réponses



Nous avons également cherché à savoir si ces personnes avaient déjà été condamnées pour d'autres faits que les violences conjugales (questions 27 et 28). 54% des professionnels répondent « oui en majorité ». Ces derniers précisent que ces condamnations sont généralement en lien avec des faits de violences ou en lien avec les problèmes d'addiction (délits routiers).

Enfin, à partir d'une question ouverte (question 22), nous avons demandé aux différents SPIP de décrire le « profil » social / psychologique / criminologique des personnes condamnées pour violences conjugales et participant aux prises en charge collectives. Une analyse thématique de contenu des 76 réponses fournies nous a permis de regrouper les différentes réponses dans 14 thèmes différents.

Tableau 4 : Question 22 - caractéristiques des auteurs de violences conjugales

Réponses : « profil »	%	Effectifs
Ils ont des problèmes psychologiques	19,73	15
Ce sont des profils très variés, peu de caractéristiques communes	19,73	15
Ils sont engagés dans une dynamique de changement	13,16	10
Leurs origines sociales sont variées	7,90	6
Ils sont multirécidivistes	6,58	5
Ils ont un problème d'addictions	5,26	4
Ils sont dans la victimisation, le déni ou la rationalisation	3,95	3
Ils sont dans une relation de couple problématique	2,63	2
Sans activité professionnelle / milieu social précaire	2,63	2
Pas de troubles psychologiques	2,63	2
Problème dans la représentation de la femme	1,32	1
Ils ont été témoins ou victimes de violence	1,32	1
Sans réponse	9,21	7
Autre	3,95	3
Total général	100,00	76

Les nombreuses caractéristiques des « conjoints violents » qui ont été dégagées des réponses témoigne de profils très variés. On peut notamment lire, tour à tour, que ces hommes condamnés et suivis pour violences conjugales :

- « proviennent de tous les milieux sociaux » pour certains, mais que d'autres « sont issus d'un milieu plutôt précaire » ;
- « sont engagés dans une dynamique de changements », mais qu'ils sont également dans un processus de « victimisation », de « déni » ou de « rationalisation » ;
- ont généralement des « problèmes psychologiques ou psychopathologiques » : ils sont décrits comme des « personnes insécures, avec des troubles psycho-affectifs et des questionnements identitaires » ; « impulsifs, immaturo-égocentrés » ; « personne en situation de fragilités psychologiques, présentant des traumatismes dans l'enfance » ; « immaturité » ; « manque d'empathie » ; etc. ;
- n'ont « pas de caractéristiques communes », « leur profil est très varié au niveau social et psychologique » ;
- sont « multirécidivistes » ;
- ont des « problèmes d'addictions ».

L'ensemble de ces résultats nous donne par conséquent des informations nombreuses et parfois contradictoires sur le profil des auteurs de violences conjugales suivis en SPIP. En effet, ils sont décrits comme des hommes à la fois « ordinaires » et « déviants » ; des hommes avec des profils à la fois hétérogènes et très semblables au plan social et psychologique. Cette ambivalence dans les discours reflète la pluralité des points de vue des professionnels qui les accompagnent, elle-même reflet des contradictions existant autour de ce problème des violences conjugales et de sa complexité. En effet, dans la littérature scientifique, il n'y a pas non plus de consensus : il y a ceux qui considèrent le conjoint violent comme un « homme ordinaire » (que l'on peut retrouver dans tous les milieux sociaux par exemple) et ceux pour qui il s'agit d'un « homme déviant » avec des caractéristiques sociales ou psychologiques spécifiques.

Ces différents points de vue sont donc importants à relever car ils sont susceptibles d'influencer le choix des stratégies d'intervention, autant dans la construction que dans la diffusion des modèles de lecture et d'analyse. Dans ce cadre, il sera nécessaire de voir comment les techniques et les outils choisis permettent de répondre à cet éventail si large (voire contradictoire sur certains aspects) de facteurs et de caractéristiques associés à ces hommes.

➤ 5.1.4. Les discours : résumé et discussion

La moitié des SPIP interrogés se réfèrent, de manière très hétérogène, à différentes approches issues de la psychologie (approches cliniques, systémiques ou psychanalytiques) ou de la sociologie pour comprendre et traiter ce phénomène de violences conjugales. L'autre moitié (50%) se réfère au cognitivo-comportementalisme, faisant de cette approche le modèle dominant dans la prise en charge des auteurs de violences conjugales en SPIP. L'approche cognitive et comportementale s'est imposée dès les années 2000 dans les pratiques professionnelles au sein de l'administration pénitentiaire. Les professionnels ont d'ailleurs reçu l'essentiel de leur formation sur ces fondements théoriques. Ce cadre d'analyse a ainsi contribué à la construction des points de vue et des discours des professionnels sur les violences conjugales et sur les individus qu'elles affectent. De ce fait, il a également contribué à la construction des prises en charge et de leur orientation. Cette orientation contribue à donner un sens et une image particulière à la conduite délinquante de ces individus. Ici, le délinquant est considéré comme un individu

manifestant des lacunes ou des déficits au niveau cognitif et comportemental, ce qui se traduirait par une plus grande propension aux comportements criminels. Le passage à l'acte est conçu comme un trouble du comportement, un simple agir, pure décharge motrice. La violence est donc le résultat de la « colère de l'homme », d'une « perte de contrôle », plutôt que d'un choix menant à un mode de contrôle. En privilégiant le niveau individuel (et plus particulièrement comportemental et émotionnel) pour expliquer cette réalité sociale, et en se centrant uniquement sur les « carences » et les « manques » supposés des personnes, le risque est alors d'éliminer d'autres niveaux de lecture possibles de cette réalité¹⁰⁵, indispensables pour comprendre et accompagner l'individu dans sa singularité. Pour le dire autrement, on passe à côté d'une lecture complexe de la réalité du sujet incluant son contexte et son histoire. En effet, les violences conjugales s'inscrivent dans des dynamiques différentes et des processus psychologiques et finalités propres à chaque individu et chaque situation, qu'il convient de ne pas nier, sous peine de réduire l'individu à une seule dimension ou encore à une dimension qui relèverait de sa nature supposée. Des chercheurs soulignent à ce propos les risques de cette conception notamment celui d'offrir à ces hommes des explications les déresponsabilisant, difficiles à déconstruire. Par exemple, Geldschlager et ses collaborateurs¹⁰⁶ mettent en avant que cette conception de la violence chez l'homme renforce sa tendance à se considérer comme victime de celles/ceux qui « le mettent en colère ». Il est donc plus difficile, selon ces chercheurs, de travailler avec les auteurs sur leur responsabilité. Un autre risque soulevé par rapport à l'analyse et le traitement des situations en termes individuels est le fait de « dépolitiser les conflits découlant des rapports sociaux de sexe et par conséquent de conforter la domination masculine »¹⁰⁷. En effet, il a souvent été soulevé le « rôle de la psychologisation dans la légitimation des rapports de domination en ce qu'elle conduit à remettre en question les individus plutôt que l'organisation même de ces rapports »¹⁰⁸. Le gouvernement du Québec, dans sa politique d'intervention en matière de violence conjugale (1995), préconise justement de considérer (et de traiter) la violence conjugale comme un moyen choisi pour dominer l'autre, et non comme une perte de contrôle : « La violence conjugale se caractérise par une série d'actes répétitifs, qui se produisent généralement selon une courbe ascendante. [...] Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle. »¹⁰⁹ Ainsi, un des organismes les plus importants du Québec sur la prise en charge des hommes auteurs de violences conjugales, « *A cœur d'hommes* », place la problématique du genre au centre de son intervention.

Enfin, ce parti pris quant aux explications et au « traitement » des violences conjugales soulève une autre question. En choisissant d'appliquer une théorie, avec ses explications et ses présupposés, le risque n'est-il pas d'apposer ou d'imposer une réalité aux individus (un sens, une étiquette, une définition...) qui ne leur correspondrait pas ? Les réponses apportées à cette problématique traduiraient en effet la réalité de ceux qui les ont construites et développées mais pas celle des personnes concernées. Ce type de démarche et de représentation empêcherait de développer des réponses adaptées aux besoins spécifiques des personnes, en niant l'ensemble des réalités psychiques, sociales et structurelles qui les constituent.

¹⁰⁵ Herla, 2017, op. cit.

¹⁰⁶ Herta Geldschlager (coord.), *Manuel destiné aux professionnel·les de première ligne qui sont en lien avec des auteurs de violences conjugales*, [s. l.], Manuel Engage, Projet de l'Union Européenne, 2019.

¹⁰⁷ Lucienne Gillioz, « Patrizia Romito : Un silence de mortes. La violence masculine occultée », *Nouvelles Questions Féministes*, 28/1, 2009, p. 120-123, p. 122.

¹⁰⁸ Solveig Le Laurain, David Donte, Pierluigi Graziani... [et al.], « Les représentations sociales associées à la violence conjugale : de la psychologisation à la légitimation des violences », *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 3-4/119-120, 2018, p. 211-233, p. 228.

¹⁰⁹ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Politique d'intervention en matière de violence conjugale. Prévenir, dépister, contrer*, Québec, Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale et familiale, 1995, p. 23.

On peut désormais se demander comment vont être mis en application ces discours dans les pratiques.

► 5.2. Les techniques

Les techniques regroupent l'ensemble des programmes, méthodes et outils mobilisés pour arriver à instaurer des changements auprès des personnes intégrant un dispositif. Ces techniques sont fortement corrélées aux pratiques discursives puisque le choix d'une technique sera généralement justifié par le cadre théorique privilégié (et donc explicatif de la conduite délinquante) (Quirion, 2006).

➤ 5.2.1. Les différents programmes mobilisés

Quatre types de programmes collectifs sont mobilisés dans le cadre de la prise en charge des auteurs de violences conjugales. À partir d'une analyse transversale de différentes réponses apportées au questionnaire, nous avons relevé les caractéristiques communes et récurrentes pour chaque type de programme. Il est toutefois important de noter qu'il existe une grande hétérogénéité pour chacun d'eux. En effet, chaque programme mentionné se distingue selon un ou plusieurs points : les dimensions travaillées, le nombre de séances proposées, le type et le nombre de professionnels intervenant, les approches théoriques mobilisées (parfois enchevêtrées de positionnement idéologique), les outils utilisés ou encore les objectifs ciblés.

- Les Programmes de Prévention de la Récidive (PPR) : 25 SPIP proposent un PPR sur les violences conjugales (soit 32% de notre échantillon). Ils consistent en des réunions d'un groupe de personnes condamnées et liées ici par le type d'infraction commise. L'intervention est centrée sur l'individu et sur le passage à l'acte. Elle vise un changement de comportement de la personne condamnée, sa responsabilisation et la prévention de la récidive. Ce sont généralement des CPIP, en binôme, qui animent ces groupes en milieu ouvert ou en milieu fermé. Pour animer la réunion, les professionnels s'appuient sur la dynamique de groupe et sur l'utilisation de divers outils que nous développerons dans la partie suivante. La pédagogie utilisée est à visée éducative et d'inspiration cognitivo-comportementale. Ces groupes réunissent en moyenne dix personnes sur une dizaine de séances d'environ deux heures. Leur contenu suit une trame déterminée par les animateurs dans laquelle sont généralement abordés les sujets suivants : la loi et l'interdit, le passage à l'acte, la chaîne délictuelle, les stratégies d'évitement, les conséquences sur la ou les victimes.

- Les groupes de parole : 25 SPIP proposent un groupe de parole (32%). Ces groupes réunissent en moyenne dix personnes pour six à huit séances d'une durée comprise entre 1h30 et 3h. Majoritairement ce groupe est animé par un psychologue (du SPIP ou d'une association extérieure), accompagné, pour une majorité, par un CPIP. Par rapport au PPR, ce sont le contenu du programme et les objectifs qui diffèrent. L'intervention est davantage centrée sur les représentations subjectives de l'auteur. L'objectif du groupe de parole est le partage d'expériences, la déconstruction des représentations (sur la violence, sur les femmes) et la compréhension des causes et des conséquences de ce type de violence sur la ou les victimes. Les approches théoriques sur lesquelles s'appuient les animateurs sont plus variées (clinique, psychanalytique, intégrative ou systémique). Si la majorité de ces groupes ont une visée plutôt socio-éducative, un SPIP déclare animer un groupe (en projet) à visée thérapeutique.

- Les stages de responsabilisation ou de sensibilisation : 19 SPIP (24%) proposent des stages de responsabilisation ou de sensibilisation aux violences conjugales. Ces stages se font en

moyenne sur deux jours (parfois jusqu'à trois jours) et sont animés par un ou deux CPIP. Selon les SPIP, les groupes sont composés de cinq à quinze personnes, majoritairement contraintes à participer. Plusieurs stages sont proposés sur l'année (de 8 à 24 par an). Les professionnels soulignent que ce qui caractérise les personnes dans ces groupes est le déni, la déresponsabilisation ou la minimisation des faits et des conséquences sur la ou les victimes. Selon les professionnels, les objectifs de ces stages sont les suivants : responsabiliser, faire prendre conscience des actes et de leurs conséquences, prévenir la récidive. Si certains SPIP listent l'ensemble de ces objectifs, d'autres précisent que sur deux jours, seules l'information et la sensibilisation sont possibles. Pour tendre vers ces objectifs, les deux jours de stage sont majoritairement centrés sur : le rapport à la violence, la régulation des émotions et les stratégies d'évitement, la déconstruction des représentations et l'information sur la violence (cycle de la violence, différentes formes de violence).

- **La Justice restaurative** : 5 SPIP (6%) de notre échantillon proposent des mesures de Justice restaurative aux auteurs de violences conjugales. Le contenu des mesures n'est pas précisé dans les réponses apportées au questionnaire.

- **Autres** : 6% des services proposent d'autres types de prise en charge dont « la réalité virtuelle » et « le Programme Alternatif à la violence ». Trois services n'ont pas précisé de quel type de programme il s'agissait.

Le groupe est central et moteur dans chaque programme. Dans ce cadre, l'ensemble des professionnels souligne à l'unanimité un effet particulièrement positif du groupe sur la libération de la parole, le partage d'expériences et l'évolution des représentations. Ils ouvrent un véritable espace de liberté, une possibilité de dire et de penser, dans un univers dominé par la contrainte et l'agir. En permettant de dépasser les difficultés à exprimer des sentiments et en brisant l'isolement, le groupe autorise ainsi les individus à être eux-mêmes et à élaborer un sentiment d'appartenance.

Les effets positifs du groupe sont par conséquent mis en avant. Pourtant, dans un contexte où les auteurs sont « contraints » (ou « incités ») à participer et où le « déni des faits » est considéré comme un problème commun à ces auteurs, l'influence du groupe questionne. Alors que les professionnels ne semblent pas y voir de contradictions ou d'effets pervers, il nous paraît nécessaire, dans la deuxième partie de cette recherche, de questionner certains points relatifs à la fonction du groupe. Comment travailler sur des processus de changement avec un groupe dans le déni ? Comment travailler sur des processus de changement avec un groupe contraint ? Comment les auteurs se positionnent-ils par rapport à ce que l'on attend d'eux ? En effet, nous ne pouvons pas ignorer les effets de la dynamique de groupe mis en avant par la psychologie sociale. Les théories sur la normalisation et le conformisme nous apprennent que la plupart des individus qui interagissent les uns avec les autres dans un groupe s'influencent et finissent par avoir le même avis, même si leur opinion était à la base différente. Dans ce cadre, deux éléments sont à prendre en considération : le rôle des animateurs (pour favoriser une influence minoritaire) et la constitution du groupe (gravité des actes, milieu social, récidive, reconnaissance des faits...).

De manière transversale, nous pouvons également noter (à partir de la question 12) que 62 % des professionnels animant un de ces dispositifs étaient volontaires pour le faire (soit ils se sont proposés après un appel à candidature, soit la proposition a été faite par le professionnel lui-même). 15 % ont été désignés par leur hiérarchie. Parmi ces personnes (question 16), 44% ont reçu une formation spécifique (principalement en « animation de groupe », « animation de PPR », « formation continue sur les violences conjugales ») et

33% n'en n'ont reçu aucune (23% n'ont pas répondu à la question). Ce dernier résultat (33%) paraît donc très élevé au regard de la complexité de cette thématique et des enjeux autour de ces prises en charge. Il rejoint d'ailleurs une des explications données pour expliquer le fait que certains SPIP ne proposent pas de prise en charge spécifique sur le sujet : il n'y a pas assez de CPIP formés sur ce problème. Il paraît donc urgent et nécessaire de proposer davantage de formation (initiale et continue) afin de pallier ce manque.

➤ 5.2.2. Les outils associés

Les SPIP avaient la possibilité, dans la question 14, de lister les outils utilisés dans le cadre des différents dispositifs proposés.

🟢 Tableau 5 : Question 14 - liste des « outils » utilisés dans les différents programmes

Outils	Effectif	%
Films	40	28,37
Photolangage	37	26,24
Témoignages	25	17,73
Jeux de rôle	16	11,35
Jeux (de cohésion, d'expression)	5	3,55
Théâtre	4	2,83
Travail sur la connaissance de la violence	4	2,83
Travail sur les émotions (colonne de Beck, météo des émotions...)	2	1,42
Historiogramme/récit de vie	2	1,42
Lecture de texte	1	0,71
Relaxation	1	0,71
Rédaction lettre à destination victime	1	0,71
Travail sur les stéréotypes de genre/représentation de la femme	1	0,71
Brainstorming	1	0,71
Réalité virtuelle	1	0,71
Total général	141	100,00

Nous avons regroupé ces différents outils en trois catégories, souvent utilisées de manière concomitante. Nous distinguons ce que nous avons appelé les outils éducatifs, les outils d'information et les outils médiateurs.

- Les outils éducatifs : Ces outils « techniques » visent l'apprentissage de stratégies d'évitement des situations à risque ou de stratégies de contrôle des comportements et à développer certaines compétences sociales telles que l'empathie. Les sujets sont par exemple conduits à identifier des événements ou des situations qui ont pu les mener à l'acte, puis dans un second temps, les animateurs, dans une dimension éducative, visent à apporter des habiletés sociales ou comportementales permettant l'absence de récidive dans les mêmes situations. Dans cette perspective, le développement d'aptitudes relationnelles et communicationnelles constitue un élément important de la rééducation des auteurs de violences. Les interventions sont destinées à les aider à mieux

faire face aux conflits, à adopter des comportements conformes ou plus acceptables et à améliorer leurs capacités à communiquer et à gérer le stress (Dankwort, 1988 ; Rondeau, 1989 ; Lindsay et al., 1991). Parmi ces outils, sont par exemple cités la « colonne de Beck », les « jeux de rôle », la « météo des émotions », le « nœud de la violence » ou encore le « théâtre forum ».

- **Les outils d'information** : Ces outils visent principalement à travailler (expliquer et sensibiliser) sur les représentations de la violence et de ses conséquences. Dans ce cadre, les professionnels s'appuient sur des modèles théoriques largement cités dans la littérature pour décrire ou expliquer le processus de la violence conjugale : le « continuum de la violence », le « cycle de la violence », le « nœud de la violence », le « qu'en dit-on sur la violence », ou encore le « violentomètre » ;

- **Les outils médiateurs** : Ces outils visent à médiatiser la relation entre professionnels et la PPSMJ afin de libérer la parole et l'expression. Ils favorisent des processus associatifs et la symbolisation pour passer d'une image, d'un film ou d'un audio à la parole. Les outils cités par les professionnels sont dans ce cadre : les films, le photolangage, la lecture de textes, des témoignages audios, les récits de vie ou encore la réalité virtuelle.

➤ 5.2.3. Les méthodes privilégiées

De manière transversale à ces programmes, nous avons également identifié deux méthodes principales, mobilisées par les professionnels pour « traiter » le problème des violences conjugales. Ces méthodes ont été identifiées en croisant plusieurs dimensions : les objectifs poursuivis, les modèles théoriques mobilisés et les outils utilisés. Nous proposons d'appeler ces méthodes de la façon suivante : 1) méthode rééducative et didactique et 2) méthode relationnelle et émotionnelle.

- **La méthode rééducative et didactique** - Cette méthode est centrée sur l'individu et l'acte qu'il a commis. Elle vise à informer, mais également à corriger les « erreurs » ou les « problèmes » pour parvenir à des transformations cognitives et comportementales. Elle permet ainsi, par modelage, par renforcement, par façonnage, par recadrage... de lisser, transformer ou éviter un comportement qui pose problème. Cette méthode est la plus utilisée dans les programmes : nous évaluons que 68% des programmes y ont recours. Elle est utilisée dans les PPR et les stages de responsabilisation ou de sensibilisation. Elle vise deux finalités principales :

-> une transformation comportementale du sujet à travers la rééducation et la correction des façons d'agir qui posent problème. Il s'agit alors de corriger des comportements « inappropriés », ou « délictueux » par l'apprentissage de réactions et de stratégies d'évitement à mettre en place lors de situations à risque.

-> une transformation plus cognitive visant à modifier des pensées ou des schémas cognitifs jugés inadaptés. Il s'agit alors de travailler sur les représentations du sujet, sur la prise de conscience de ses actes, sur ses façons de penser ou de raisonner, ses croyances ou convictions. À partir d'échanges collectifs et menés par les animateurs, l'objectif est d'identifier « *d'où vient la distorsion pour réussir à mener une réflexion et développer des stratégies d'évitement ou d'engagement vers le changement* ».

- **La méthode relationnelle et émotionnelle** - Cette méthode est principalement centrée sur le sujet social, ses relations, ses émotions et ressentis et l'influence de son comportement sur l'environnement en général. L'infraction ou l'acte ne sont pas au centre de l'intervention, mais constituent des éléments parmi d'autres. Il s'agit davantage de confronter et de mettre au travail ses représentations et son positionnement individuel et relationnel par rapport au cadre légal et cadre de vie en société. Les auteurs de violences

sont par exemple amenés à interroger leurs perceptions ou représentations sur différents sujets, à partager leur vécu et expériences sociales ou personnelles, à questionner les causes et les conséquences de l'acte commis pour soi, pour les victimes et pour la société en général. Le groupe est là pour confronter des discours et des valeurs communes à des positions personnelles subjectives, pour susciter des prises de conscience, pour aider à libérer la parole. Nous retrouvons cette méthode principalement dans les groupes de parole et la Justice restaurative. Sur l'ensemble de notre échantillon, elle reste minoritaire.

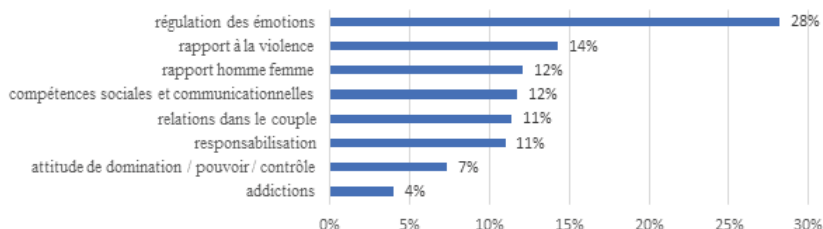
Si la méthode rééducative implique d'agir « sur » le groupe d'individus, la méthode relationnelle semble privilégier un travail « avec » les individus. Cette dernière reconnaît davantage la subjectivité du sujet, le rôle et l'importance de ses réalités et de ses propres expériences. Dans ce cadre, nous faisons l'hypothèse que la méthode relationnelle permet davantage à l'individu de se constituer comme l'auteur des actes pour lesquels il a été condamné.

➤ 5.2.4. Les « facteurs de risque » ciblés

Enfin, nous avons questionné les services sur les facteurs les plus travaillés durant les programmes.

🟢 Graphique 3 : les facteurs travaillés durant les programmes

Dimensions travaillées (en%)



De manière générale, les programmes proposés centrent majoritairement leurs interventions sur la « régulation des émotions ». Ce résultat est donc en cohérence avec le cadre théorique privilégié dans la construction des contenus de ces dispositifs. En effet, comme mentionné précédemment, il est logique que les dimensions travaillées correspondent aux pratiques discursives (et modèles théoriques privilégiés) ; les premières étant justifiées par les secondes. Les autres facteurs ont été deux fois moins cités. Par exemple, le rapport que ces hommes entretiennent avec cette violence représente 14% des réponses. L'objectif ici est de leur faire prendre conscience de ce qu'est cette violence et des conséquences qu'elle peut avoir. Les programmes peuvent également proposer un ensemble de réflexions sur les relations homme-femme, les relations dans le couple, les compétences sociales et communicationnelles, la responsabilisation ou encore les attitudes de domination et de contrôle.

➤ 5.2.5. Techniques et méthodes : résumé et discussion

Majoritairement fondées sur un idéal d'objectivité, de gestion du risque et de normalisation, les techniques utilisées dans le cadre de la prise en charge des auteurs de violences conjugales ont pour visée principale l'évaluation puis la transformation de l'individu (de ses habitudes, valeurs et attitudes défailtantes). Pour cela, les « facteurs de risque » associés à ce type de violence sont ciblés afin d'être atténués ou modifiés par des outils techniques et circonscrits par des éléments issus de la littérature scientifique.

Nous pouvons discuter de ces différents résultats relatifs aux techniques utilisées dans les prises en charge des auteurs à partir des analyses de Quirion (2006). Pour l'auteur, ces techniques vont, elles aussi, avoir un effet sur la façon dont le délinquant à « traiter » sera considéré et donc sur l'image ou l'étiquette qui lui sera associée. Ici, le délinquant est majoritairement caractérisé par des carences au niveau des habiletés psycho-sociales et des difficultés dans sa gestion des émotions. Les outils, fondés sur des régularités et des généralités, tendent à « lisser » la singularité des individus (au profit d'un profil d'« homme violent » ou d'« homme à risques ») et la complexité des violences conjugales (au profit d'une explication monocausale et unidimensionnelle). Dit autrement, une des limites de ces techniques est de passer à côté de l'ensemble des réalités psychiques, sociales et structurelles de chaque auteur : on le coupe des réalités qui le constituent pour essentialiser le problème, c'est-à-dire pour réduire l'individu à une seule de ses dimensions.

D'autres SPIP, une minorité, abordent ce phénomène en le considérant davantage à partir des problématiques multifactorielles ou des difficultés d'intégration sociale et/ou professionnelle de ces hommes. Dans ce cadre, les outils sont plus variés et visent à prendre conscience de l'autre et de ses propres vulnérabilités.

➤ 5.3. Le cadre institutionnel

Nous questionnons dans cette troisième partie, les dimensions institutionnelles, sociales et politiques des programmes. Nous cherchons à répondre à la question suivante : À quels impératifs répondent ces dispositifs ? Afin d'appréhender ce troisième niveau d'analyse, nous avons questionné les professionnels sur les objectifs et finalités des dispositifs mis en œuvre au sein de leur service à partir de questions ouvertes. Les réponses ont donc été traitées de manière qualitative, selon une analyse thématique de contenu.

➤ 5.3.1. La logique de responsabilisation

La « responsabilisation de la personne condamnée » est l'objectif le plus cité par les professionnels. Dans les réponses apportées, cette responsabilisation prend deux formes :

- Responsabiliser par la prise de conscience des actes commis :

Les dispositifs cherchent à faire en sorte que les délinquants prennent conscience et assument leur responsabilité par rapport aux comportements qui les ont conduits en prison et à leurs conséquences. Il s'agit ici de responsabiliser l'auteur dans son rapport à l'acte, à la loi, aux victimes, mais aussi à soi. À la question « Quel est l'objectif du programme ? », voici quelques exemples de réponses apportées par les professionnels : « *De permettre la prise de conscience des conséquences des comportements de violence sur l'environnement humain, la ou les victimes et notamment sur les enfants présents au domicile parental.* » ; « *De permettre la reconnaissance du fonctionnement violent au niveau individuel.* » Travailler sur cet aspect permet de nommer et de reconnaître la réalité de la violence chez des auteurs qui, par ailleurs, se présentent souvent spontanément comme « victimes » de la violence conjugale. En effet, les professionnels précisent dans

leur réponse qu'au début de la prise en charge, les auteurs sont majoritairement dans le déni des faits pour lesquels ils ont été condamnés (pour 63,6%).

- Responsabiliser par l'apprentissage de stratégies d'évitement et de contrôle de soi :

Les programmes travaillent également sur les différentes stratégies à mettre en place pour éviter que les violences se renouvellent. L'objectif principal est donc de doter les personnes de compétences, d'outils et/ou de stratégies d'évitement visant à prévenir la récidive. Les SPIP précisent par exemple : « *Il s'agit de partager des stratégies d'évitement du passage à l'acte.* » ; « *Apport d'outils de gestion des émotions et de remise en question des biais cognitifs.* » ; « *L'objectif est d'apporter des outils de gestion des émotions et de développer leur empathie.* » Dans ce cadre, le condamné participe à la résolution de ses propres problèmes.

Comme le souligne Quirion (2012¹¹⁰), la responsabilisation s'opère ainsi à différents niveaux : le délinquant est reconnu comme responsable des comportements qui l'ont conduit en prison, il est ensuite considéré comme responsable des actions devant être prises pour éviter qu'il y retourne, et enfin, la responsabilité s'opère en ce qui concerne les solutions mises en place pour prévenir la récidive. Mais si cette forme de responsabilisation peut être le point de départ pour que ces personnes deviennent actrices de leur changement, il est aussi important de souligner les risques et les dérives que peut entraîner cette responsabilisation octroyée à ces hommes pour résoudre leurs propres difficultés. Quirion écrit à ce propos : « Ce type de demande peut dès lors impliquer un certain dérapage, qui consiste à associer les problèmes de mobilisation du détenu à un manque de volonté à changer. »¹¹¹ Plus largement, ce chercheur considère que le problème de ce positionnement est de considérer que l'adhésion et l'appropriation de ces programmes par les personnes détenues, puis leur réinsertion, ne soient l'œuvre que des personnes détenues elles-mêmes. Cela reviendrait, dans ce cadre, à nier les liens complexes existant entre cette violence intime et les violences structurelles. Lessard écrit à ce propos : « L'étude des violences structurelles vécues par les personnes en situation de violence conjugale constitue une avenue pertinente, car elle permet de prendre en considération non seulement les rapports de genre, mais aussi d'autres rapports sociaux susceptibles de moduler leur expérience de la violence de même que leurs démarches de demande d'aide. Certains groupes font l'expérience de violences structurelles susceptibles de créer des conditions de vie plus précaires ou un contexte de vulnérabilité qui accentuent les risques de victimisation et qui complexifient les stratégies pour s'en protéger et la surmonter. »¹¹²

La compréhension et le travail sur la responsabilisation des auteurs se font donc à deux niveaux qui restent principalement centrés sur les actes commis et leurs conséquences. Or, il nous semble nécessaire de questionner, et de travailler, cette notion selon une conception plus large afin de répondre à la complexité du sujet, mais aussi à la complexité du problème de la violence conjugale. Lorenz et Bigler (2013), qui ont travaillé sur la responsabilité des auteurs de violences conjugales, mettent par exemple en avant que se responsabiliser ne consiste pas seulement à assumer l'acte, « mais aussi à accepter inconditionnellement que ce n'est pas l'autre qui est à l'origine du recours à la violence. [...] L'auteur cesse de minimiser et de nier ses comportements, il se recentre sur lui : il cherche

¹¹⁰ Bastien Quirion, « Réformer, réadapter ou responsabiliser le détenu. Analyse des enjeux normatifs rattachés à l'intervention correctionnelle au Canada », *Déviante et Société*, 36/3, 2012, p. 339-355.

¹¹¹ *Ibid.*, p. 354.

¹¹² Geneviève Lessard, Lyse Montminy, Élisabeth Lesieux... [et al.], « Les violences conjugales, familiales et structurelles : vers une perspective intégrative des savoirs. » *Enfances, Familles, Générations*, 22, 2015, p. 1-26, p. 9.

un sens aux actes de violence. » Ce que ces auteurs veulent souligner c'est, d'une part, qu'en amenant le sujet à prendre conscience de l'autre on peut le réinscrire dans la relation à autrui. Il s'agit ici de préparer la réinsertion du sujet dans la société : c'est le versant « prospectif » de la responsabilisation. D'autre part, ils mettent en avant l'importance de travailler la signification subjective de l'acte criminel. Pour le dire autrement, responsabiliser ce n'est pas seulement assumer l'acte et faire en sorte qu'il disparaisse et ne revienne plus. C'est aussi comprendre le symptôme et sa singularité. On peut alors parler de responsabilité « réflexive », davantage centrée sur le sujet et sur sa « réalité ». On peut d'ailleurs rapprocher ce processus de celui de dévoilement. Le dévoilement « met un acte en parole en présence de tiers (Anzieu, Martin, 2000). L'auteur initie un changement, son discours sort son acte de la sphère du secret, il existe symboliquement et devient « réalité » (Tisseron, 1997). Ces processus demandent par conséquent un travail important de réflexion et d'analyse avec les auteurs, afin qu'ils puissent se raconter, énoncer leur vécu et leurs émotions, tout en se les appropriant (Tisseron, 1997). Il faut pour cela parvenir à faire dépasser les résistances ou les différents mécanismes de défense chez les auteurs afin qu'ils puissent explorer leur propre vie intérieure, accéder à leurs propres vulnérabilités et par là-même, accéder à une compréhension de leurs agirs violents.

Dans ce cadre, comment donner la possibilité d'une responsabilisation à la fois « réflexive » (réhabilitation du condamné), « prospective » (préparation de sa réinsertion dans la société) et rétrospective (réparation des torts causés par l'infraction)¹¹³ ? Il nous paraît notamment nécessaire que les auteurs soient accompagnés et suivis par des psychologues afin de travailler sur le versant plus analytique et prospectif de la responsabilisation. Ce travail serait ainsi complémentaire à celui réalisé sur les deux autres versants par les CPIP.

➤ 5.3.2. La logique de prévention de la récidive

La prévention de la récidive est le deuxième objectif le plus cité par les professionnels. Ce résultat concorde avec les dernières orientations politiques concernant le parcours d'exécution des peines. La prévention de la récidive a en effet été placée au centre des missions confiées au SPIP. La circulaire du 19 mars 2008 précise ainsi les missions et les conditions d'intervention du CPIP : « *la prévention de la récidive devient la finalité de son action* ».

Ce résultat met en avant l'exigence sécuritaire posée par l'institution, indispensable pour assurer la sécurité publique. Cet aspect est central dans un contexte où la mise en lumière du nombre de victimes et des conséquences désastreuses des violences conjugales ont permis de faire passer ces violences de faits divers à faits de société, de combat féministe à cause publique. Dans ces conditions, les politiques publiques se devaient de répondre aux préoccupations et inquiétudes de la communauté et de rétablir une certaine confiance du public dans le système judiciaire, en assurant la sécurité des victimes. Pour autant, plusieurs chercheurs soulèvent les limites de cette logique¹¹⁴. En servant une politique de gestion des risques, elle contribue à la disparition progressive d'une logique de réinsertion sociale qui serait davantage centrée sur l'individualisation des profils et sur une prise en charge psycho-socio-éducative. Moulin et Polaric (2014¹¹⁵) écrivent à ce propos : « L'intervention des professionnels tendrait vers un travail d'application d'outils standardisés et non d'analyse propre ou d'intervention singulière, et de surcroît dans une visée de normalisation plutôt que dans une perspective globale de réflexion, d'autonomisation et de réinsertion qui, elle, impliquerait de tenir compte de la complexité

¹¹³ Termes inspirés par : Debrouwer, Marie-Hélène. *La responsabilisation des détenus dans les nouveaux établissements pénitentiaires belges : étude empirique de la prison de Marche-en-Famenne*, Louvain, Faculté de droit et de criminologie, Université catholique de Louvain, 2015.

¹¹⁴ Xavier de Larminat, *Hors des murs. L'exécution des peines en milieu ouvert*, Paris, Presses universitaires de France, 2014.

¹¹⁵ Valérie Moulin et Ronan Polaric, « Les groupes de parole de prévention de la récidive au sein des SPIP », *Champ pénal/ Penal field* [En ligne], XI, 2014.

du sujet en situation et en relation. » Chauvenet et Rambourg¹¹⁶ évoque à ce propos le « management par la mesure ». Par leur standardisation et les techniques et approches qu'ils mobilisent, les programmes cherchent à répondre aux logiques d'efficacité et de performance dont les professionnels sont appelés à rendre compte. Ces logiques exigent notamment des professionnels qu'ils focalisent leurs interventions sur « les prédicteurs de la récidive » des personnes incarcérées en convoquant un certain nombre d'outils éprouvés scientifiquement¹¹⁷. Or, ces démarches, et les positions qu'elles encouragent, ne font pas toujours sens, que ce soit pour les professionnels¹¹⁸ ou pour les personnes bénéficiant de ce type de programmes¹¹⁹ (car trop éloignées de leurs positionnements, leurs représentations et leurs logiques).

➤ 5.3.3. La logique de normalisation

La troisième « logique » qui ressort des résultats est la logique de normalisation de l'individu et de conformation sociale. L'acte violent étant considéré comme un apprentissage conscient, l'objectif est d'apprendre de nouveaux comportements, plus conformes à ceux attendus par la société, et de modifier les schémas cognitifs jugés inadaptés. Plus précisément, il s'agit d'une part de « déconstruire des représentations » notamment liées aux relations de genre, et d'en faire intégrer de nouvelles. D'autre part, il s'agit d'apprendre et de développer de nouvelles compétences sociales et communicationnelles afin d'éviter les situations conflictuelles pouvant dégénérer. Ces objectifs tendent donc vers une correction et une transformation rapide des mauvais comportements. Il s'agit en quelque sorte de façonner des citoyens « modèles » qui pourraient ou devraient se réinsérer et/ou ne pas récidiver, presque miraculeusement.

Cette logique rentre de fait en contradiction avec des logiques de subjectivation et de personnalisation, qui selon Malrieu (1986), permettraient au sujet de s'engager dans un processus de changement grâce à un travail de questionnement sur soi et sur le sens de ses actes et conduites. Dans ce cadre, nous revenons à l'analyse apportée quant à la notion de responsabilisation (cf. partie 4.3.1.) : il est indispensable de ne pas seulement « dicter » aux auteurs les comportements et pensées à avoir, mais de leur permettre de mener un travail de réflexion et d'analyse afin qu'ils puissent se raconter, se penser, se parler, interroger leurs actes et se les approprier.

➤ 5.3.4. Les finalités et impératifs institutionnels : résumé et discussion

L'analyse thématique de contenu réalisée sur les différentes réponses souligne que la responsabilisation des auteurs est l'objectif principal des interventions, avec comme finalité d'assurer la protection du public en réduisant le risque de récidive. Ces résultats sont ainsi en accord avec les politiques pénitentiaires et juridiques de ces dernières années, et notamment la loi pénitentiaire de 2009 qui stipule que l'une des finalités de la peine est de responsabiliser le détenu « pour qu'il devienne acteur de sa réinsertion et qu'il fasse de son temps en détention un temps utile ». L'article 1 souligne également que le régime de la peine de privation de liberté réunit plusieurs enjeux afin de « permettre [à la personne détenue] de mener une vie responsable et de prévenir la commission de nouvelles infractions ». En cherchant à réduire les risques que les auteurs de violences conjugales peuvent poser, les programmes répondent ainsi avant tout à des impératifs sécuritaires puis éducatifs. Toutefois, pour que les programmes aient des effets sur les

¹¹⁶ Antoinette Chauvenet, Cécile Rambourg, *De quelques observations sur la mise en œuvre des règles pénitentiaires européennes*, Agen, Énap, 2011.

¹¹⁷ Manon Jendly, « Performance, transparence et accountability : une équation (dé) responsabilisante des professionnels exerçant en prison ? », *Déviance et Société*, 36, 2012, p. 243-262.

¹¹⁸ Manon Jendly, 2012, *op. cit.*

¹¹⁹ Lucie Hernandez, 2018, *op. cit.*

personnes et leur permettent de s'engager dans des démarches de changement, il nous paraît nécessaire d'avoir une conception plus large de la notion de responsabilisation en proposant une prise en charge « globale » qui mobilise d'autres logiques. Dans ce cadre, il s'agirait de ne pas se centrer uniquement sur des logiques éducatives et de conformation sociale, mais aussi sur des logiques de personnalisation et de subjectivation du sujet. Pour le dire autrement, si la logique de sanction et le travail éducatif proposé ne sont pas suivis d'un temps de réflexion individuelle permettant un travail de fond, ces programmes risquent à terme de se révéler insuffisant à prévenir la récidive.

Cette première partie de la recherche donne un aperçu des prises en charge proposées aux auteurs de violences conjugales en SPIP. Au-delà d'un simple état des lieux des dispositifs existants, nous avons cherché à analyser ce que proposent et ce que produisent ces prises en charge. Pour cela, nous avons questionné les discours, les outils et les finalités qui leur sont associés. Ces trois facettes des dispositifs, en plus de donner une représentation ou une image particulière des auteurs de violences conjugales, imposent une certaine réalité et un mode de pensée aux bénéficiaires de ces dispositifs.

Désormais, l'objectif de la deuxième partie de cette recherche est d'analyser le sens que les auteurs de violences conjugales bénéficiant de ces dispositifs donnent à ces actions et ces pratiques. Comment ils s'approprient les dispositifs ? Quelle signification ils donnent aux discours, techniques et finalités qui composent ces dispositifs, par rapport à leur propre réalité psychologique, sociale et structurelle ?

VI - RÉSULTATS DES ENTRETIENS : APPROPRIATION DES DISPOSITIFS PAR LES PERSONNES CONDAMNÉES

Rappelons que l'objectif de cette partie est de questionner l'appropriation des dispositifs par les personnes condamnées pour violences conjugales en explorant leurs émotions, leurs sentiments, leurs expériences personnelles... Cette approche n'a donc pas pour objectif de produire des données représentatives et généralisables sur des perceptions ou des stratégies, mais plutôt de chercher à comprendre et à saisir leur sens, en donnant la parole à ces hommes. Nous faisons l'hypothèse que le dispositif va avoir un rôle dans la façon dont ces hommes vont se subjectiver et se personnaliser, c'est-à-dire sur la façon dont ils vont être amenés à se parler et à se positionner (par rapport aux faits, aux violences, à leur condamnation, à leur victimes...). Nous pensons également qu'en fonction du sens donné à ces programmes (au cadre, au contenu, à ce qu'ils représentent), ces hommes mettent en place différentes stratégies et processus pour dépasser les conflits engendrés par les différentes contradictions qui s'imposent à eux (résistance, soumission, adhésion, fuite, contournement...).

Après une description des quatre programmes suivis par les personnes rencontrées, l'analyse des entretiens semi-directifs se fera en deux parties. Dans une première partie, nous proposons une analyse de cas. Pour chacun de nos participants, nous avons en effet souhaité proposer une analyse individuelle afin d'appréhender (et de respecter) la singularité et la complexité de chacun d'eux. La deuxième partie est une analyse transversale qui consiste à mettre en évidence les ressemblances et les redondances retrouvées dans les analyses de cas. C'est dans cette partie que nous avons tenté, en regroupant les données récoltées chez chacun de nos participants, de donner des éléments de réponses à nos questions de recherche. Pour cela, nous confronterons également les expériences des auteurs avec les stratégies institutionnelles mises en avant dans la première partie des résultats de cette recherche. Cette mise en parallèle des résultats (sous forme de discussion entre les deux parties) nous permettra ainsi de formuler des recommandations ou des axes de réflexion et d'action destinés aux professionnels travaillant dans ce domaine.

► 6.1. Description des programmes suivis

Nous avons rencontré des personnes condamnées pour violences conjugales ayant participé à quatre programmes différents proposés dans quatre SPIP, en milieu ouvert et en milieu fermé. Des entretiens avec les animateurs de chaque programme nous ont permis de saisir de manière détaillée le contenu et l'orientation donnée à chacun d'eux.

➤ 6.1.1. Programme 1 : Informer et développer les compétences sociales et émotionnelles

Le SPIP 1 propose, en maison d'arrêt, un programme collectif de type « groupe de parole » comprenant huit séances de groupe (de 2h à 2h30) et trois séances individuelles (environ une heure chacune). Il est animé par deux Conseillères Pénitentiaires d'Insertion et de Probation et une intervenante extérieure, médiatrice familiale. Les huit modules « sont conçus pour motiver le délinquant, lui donner de l'information, l'aider dans sa prise de conscience et lui faire acquérir des compétences dans une série d'étapes ». Ils se déroulent de la manière suivante :

- **Module 1** : Présentation du groupe, des animatrices et du cadre du programme. Cette séance est également l'occasion pour les participants de signer les contrats d'engagement. La séance se termine par des « jeux » autour de la notion de violence (exemple : brainstorming).

- **Module 2** : Présentation de la législation autour des violences conjugales. Durant cette séance, un travail est réalisé autour du droit des femmes. Il s'agit également de faire un point sur la chaîne pénale afin de donner des informations précises aux hommes et de répondre à leurs interrogations à ce sujet.

- **Module 3** : Travail sur la notion d'attachement. La médiatrice familiale intervient sur la définition de cette notion d'attachement, sur les relations parents / enfants durant l'enfance et sur les conséquences que ces relations peuvent avoir sur le long terme.

- **Module 4** : Travail sur la notion de violence, de sa construction, de son fonctionnement et de ses conséquences, avec notamment la présentation du « cycle de la violence ». Il s'agit de favoriser les échanges à partir des témoignages de chaque participant.

- **Modules 5** : Travail sur les qualités et les émotions (avec la diffusion d'un film).

- **Modules 6** : Travail sur la communication, les émotions et l'estime de soi. Durant cette séance, les participants apprennent notamment la « communication non violente ».

- **Modules 7** : Les enfants et la violence. À partir des expériences de chacun et d'un film, les participants sont amenés à s'exprimer et à prendre conscience des conséquences de la violence sur les enfants.

- **Modules 8** : La dernière séance est consacrée aux retours sur les livres que les participants avaient à lire tout au long du programme.

En plus de ces séances en groupe, les participants sont reçus en entretien individuel avec les CPIP (au début, au milieu et en fin de programme). Ils doivent également réaliser un travail personnel entre chaque séance (par exemple, écrire une lettre à l'auteur des faits de violence, en se plaçant du point de vue de la victime).

Dans le cadre de ce programme, l'intervention est centrée sur l'individu et son passage à l'acte. Elle vise un changement de comportement de la personne condamnée, sa responsabilisation et la prévention de la récidive. La pédagogie utilisée est à visée éducative et d'inspiration cognitivo-comportementale.

➤ 6.1.2. Programme 2 : Déconstruire les représentations et responsabiliser

Le SPIP 2 propose un PPR pour les auteurs de violences conjugales. Il se compose de dix séances d'une durée de 1H30 chacune, une fois par semaine. Il est animé par un binôme mixte (un homme et une femme) de deux CPIP. Le groupe est composé d'une dizaine de personnes condamnées pour violences conjugales. Certaines sont sélectionnées pour participer. Dans ce cas, la sélection se fait avec la psychologue du SPIP ainsi que sur l'avis des CPIP référents et sur la base d'outils d'évaluation du risque de récidive. D'autres personnes viennent dans le cadre d'un stage obligatoire, ordonné par le juge (dans ce cas, elles ne font qu'une ou deux journées). Les dix séances se déroulent ainsi :

- **Séance 1** : Présentation de l'objet du PPR, des animateurs et des participants. Cette première séance vise principalement la « sécurisation du groupe » en posant un cadre clair.

- **Séance 2** : L'intervention de la loi dans la sphère privée et le droit des femmes. L'objectif de cette séance est d'amorcer une réflexion sur les représentations hommes / femmes à partir d'une discussion sur l'évolution des droits des hommes et des femmes.

- **Séance 3** : Qu'est-ce que la violence ? Cette séance vise à permettre aux participants

de réfléchir à leur histoire personnelle passée pour y découvrir les origines de certaines des difficultés rencontrées à l'heure actuelle, en vue d'envisager l'avenir. Elle s'appuie sur la définition de la violence, les différentes formes et catégories qu'elle peut représenter et les conséquences qu'elle peut avoir sur les différentes personnes impliquées.

- **Séance 4 :** Durant cette séance, les participants réfléchissent sur la « transmission sociale de la violence », notamment à partir d'un film. Sont par exemple évoqués les violences auxquelles ils ont pu être exposés et celles auxquelles ils exposent leurs propres enfants.

- **Séance 5 :** La séance 5 vise à déconstruire les stéréotypes et préjugés sur la femme, ainsi que les croyances sur le rôle et le statut de la femme dans le couple.

- **Séance 6 :** Travail sur les émotions et plus particulièrement sur la colère (définition, construction, conséquences...).

- **Séance 7 :** Les conflits dans le couple : travail sur les sources du conflit et leur mode de résolution.

- **Séance 8 :** La communication dans le couple : travail sur la reconnaissance et l'expression de ses besoins.

- **Séance 9 :** La communication non violente : connaître le cycle du changement et les étapes de la communication non violente.

- **Séance 10 :** Cette séance est consacrée au bilan du PPR

Ce PPR vise donc deux objectifs principaux : la déconstruction des représentations sur les violences et sur les femmes, mais également la prise de conscience de l'acte et la prévention de la récidive, avec un travail important sur la gestion des émotions et de la colère. Dans ce cadre, le programme s'appuie sur deux approches théoriques principales : l'approche féministe et l'approche cognitive et comportementale.

➤ 6.1.3. Programme 3 : Informer et amorcer une réflexion

Le SPIP 3 propose un stage (de type « stage de responsabilisation ») de 3 jours sur les violences de genre, en milieu ouvert et fermé (maison d'arrêt), environ deux fois par an. Ce stage vise à accueillir une dizaine de personnes. Il a été pensé et organisé par des Conseillères Pénitentiaires d'Insertion et de Probation. Ces dernières n'interviennent pas directement dans le stage mais font intervenir des personnes extérieures : professionnels de la justice et professionnels experts dans le domaine des violences conjugales.

Les trois jours se déroulent comme suit :

- **Jour 1 :** Une psychologue introduit le stage avec, notamment, un travail de réflexion, d'analyse, d'inspection réalisé à partir de l'outil photolangage. Ensuite, une première partie concerne le « parcours de l'auteur » avec l'intervention d'un délégué du procureur et d'un magistrat ou d'un juge. Sont abordés le cadre légal concernant ce type de violence et un rappel à la loi. Une deuxième partie concerne le « parcours de la victime » avec l'intervention de trois professionnelles travaillant auprès de femmes victimes de violences. Les auteurs sont sensibilisés au parcours de la victime et aux différents obstacles et difficultés qu'elles rencontrent.

- **Jour 2 :** Une sociologue spécialiste de la thématique intervient toute la journée pour aborder le sujet des violences conjugales avec comme angle de lecture et d'analyse les « rapports de genre » (approche sociologique). Les outils utilisés sont notamment des témoignages et des films.

- **Jour 3 :** La visite d'un musée est prévue le troisième jour, accompagnée de réflexions et d'échanges sur les représentations de la femme, avec un médiateur culturel. Le

stage se clôture de la même façon que pour son introduction, avec la psychologue intervenant au SPIP.

Ce stage vise à apporter des informations et à amorcer une réflexion chez les participants sur la question des violences conjugales grâce à l'intervention de professionnels provenant de différents milieux et abordant cette question selon différentes approches : psychanalytique, sociologique, juridique et culturelle.

➤ 6.1.4. Programme 4 : Prendre conscience de ses capacités cognitives et les développer

Le programme 4 fonctionne comme un PPR. En milieu ouvert, douze séances sont proposées tous les quinze jours, réparties en quatre « blocs » de trois séances ; chaque bloc correspondant à une thématique travaillée sur les violences. Ce programme propose des entrées et des sorties permanentes (possibles entre chaque bloc), mais le programme est « validé » seulement si les participants ont assisté aux quatre blocs. En milieu fermé (maison d'arrêt), le SPIP propose une « version courte du programme » : six séances, une fois par semaine. Une dizaine de participants peuvent être accueillis. Il est animé par deux CPIP, généralement un homme et une femme. Par rapport à un objectif plus large de prévention de la récidive assigné au SPIP (et en lien avec les besoins criminogènes), l'objectif du programme est plus précisément « *d'ouvrir les yeux de ces hommes sur la violence* ». Cet objectif représente, selon les animateurs, la première étape avant la responsabilisation. Pour cela, divers sous-objectifs sont recherchés : développer les capacités d'empathie, travailler sur les modes de pensée afin de déconstruire certains schémas et de ralentir le processus de réponses violentes, et travailler sur les rapports homme / femme. Selon les animateurs, le programme est largement inspiré des modèles criminologiques québécois et de l'approche cognitive et comportementale.

Les 4 blocs (thématiques) proposés sont les suivants :

- **1^{er} bloc** : Définition de la violence. Durant les trois séances correspondant à cette première thématique, la violence, sa définition, ses formes, ses types, ses causes... sont abordés avec les participants. L'objectif est de les informer et leur faire prendre conscience de ce qu'est la violence. Des outils sont utilisés tels que le continuum de la violence ou un film sur le couple et les notions d'emprise et de contrôle.
- **2^e bloc** : Famille et victimes. Durant trois séances, et à partir d'outils tels que le photolangage, des films et des témoignages, le groupe aborde des questions liées aux violences familiales ou éducatives (apprentissage de la violence, exposition aux violences), mais aussi les conséquences de la violence conjugale sur les victimes et les témoins de violence.
- **3^e bloc** : Relation, communication et consentement. Ces séances sont l'occasion de parler du couple et de son fonctionnement, de la « bonne » communication, et de manière générale, des émotions. Divers outils sont utilisés : les « trois oui du consentement », « le vocabulaire des émotions », la graduation des émotions, des extraits de podcast...
- **4^e bloc** : Situations à risque et stratégies d'évitement. Durant ces dernières séances, les participants travaillent sur le repérage de situations qui peuvent aboutir à de la violence afin de pouvoir les comprendre et les éviter. Leur sont également apportés des « outils de restructuration cognitive » afin de travailler sur les croyances, la pensée, les émotions ou encore les comportements.

Actuellement, le premier bloc a été lissé sur les trois suivants : la thématique de la violence est abordée en continuité.

Ces quatre dispositifs sont représentatifs de l'ensemble des dispositifs décrits et analysés dans la première partie de cette recherche. En effet, plusieurs thématiques proposées dans ces quatre dispositifs se rejoignent, notamment en ce qui concerne la loi, la description des violences conjugales et leurs conséquences sur les victimes. Toutefois, chacun de ces programmes oriente son angle de travail et d'analyse des violences de manière différente, en fonction de l'idéologie et de l'histoire de chacune des institutions et de chacun des professionnels qui les créent et qui les constituent. Nous pouvons ainsi voir que si certains mettent l'accent sur les émotions et les habiletés relationnelles pour expliquer et « traiter » ces violences, d'autres privilégient les rapports de genre et la domination masculine, ou encore les représentations de la femme et l'égalité entre les hommes et les femmes.

Dans ce cadre, certaines techniques (méthodes, outils) diffèrent également en fonction de l'orientation théorique privilégiée et de l'objectif ciblé. Certains s'orientent vers des outils favorisant l'introspection, le partage d'expériences et l'ouverture vers l'extérieur (la société), quand d'autres privilégient des outils d'évitement de la violence, d'apprentissage de compétences sociales et de développement de la maîtrise de soi.

Nous allons voir si ces différences jouent sur l'appropriation de ces dispositifs par les auteurs.

► 6.2. Présentation de treize hommes condamnés et « traités » pour violences conjugales

Nous avons rencontré treize hommes condamnés pour violences conjugales : six en milieu fermé (quatre en maison d'arrêt et deux en centre de détention) et sept en milieu ouvert. Tous ont participé à l'un des programmes collectifs présentés.

Nous proposons dans cette partie une analyse individuelle permettant de cerner et de considérer chacun des participants dans toute sa subjectivité et sa singularité. Il était important d'avoir un aperçu du vécu, du positionnement et des représentations de chacun par rapport à ces programmes. Nous nous sommes centrés sur le rapport à soi des participants, leur rapport à leur condamnation pour violence conjugale et le rapport qu'ils entretiennent au programme auquel ils ont participé.

➤ 6.2.1. Théo (T_1) : « Ce qui a changé c'est que, avant, moi je pensais que c'était normal »

Théo a participé au programme 1. Il a 27 ans. Il vit en France, dans une ville moyenne, depuis sept ans. Il est né et a vécu jusqu'à ses 20 ans en Nouvelle-Calédonie. Ses parents lui ont ensuite imposé d'aller vivre chez sa grande sœur et son beau-frère en Métropole, suite à des problèmes de comportement. Son parcours scolaire est ponctué d'abandons et d'échecs. Il a notamment commencé deux CAP (carreleur et mécanique) qu'il a arrêtés à chaque fois en cours d'année. Il explique cela par l'influence négative de ses camarades. Depuis qu'il est en France, il vit de petits boulots, principalement en tant qu'intérimaire dans les déménagements. Théo a une compagne avec qui il dit être toujours en couple. Ils ont ensemble un enfant de 2 ans qu'il n'a pas reconnu. Il est incarcéré pour violences conjugales, dans une maison d'arrêt, depuis juillet 2021, pour trois ans dont un an avec sursis. Il s'agit de sa deuxième incarcération pour les mêmes faits. Il a également eu affaire à la justice pour conduite sans permis. Il dit consommer régulièrement du cannabis et de l'alcool.

Théo explique qu'il a toujours été violent avec sa compagne. Il parle de violences physiques et psychologiques, régulières, causées par son « impulsivité » et son « incapacité à contrôler sa colère ». Il explique également qu'il y a beaucoup de jalousie et de surveillance dans

son couple. Selon lui, le recours à cette violence pourrait venir d'un « traumatisme » qu'il a subi durant l'enfance : ses parents ont dû accueillir un autre enfant chez eux pendant plusieurs années. Il a mal vécu le fait de partager l'attention de ses parents avec cet enfant. Il nous dit que c'est sa sœur, éducatrice spécialisée, et sa psychologue qui l'ont orienté vers cette possible explication qu'il souhaite continuer à explorer. Il explique également, à plusieurs reprises, qu'il est conscient que le problème des violences vient de lui.

C'est au cours de sa première incarcération qu'il a participé à un programme collectif pour les auteurs de violences conjugales. Pour lui, il s'agit d'une expérience très positive qui lui a beaucoup apporté. Il a pu créer une relation de confiance avec les trois animatrices dont il parle à plusieurs reprises au cours de l'entretien. Il explique, par exemple, avoir été très touché de les avoir « *décues* » et « *trahies* » lorsqu'il a de nouveau été incarcéré. Ce programme lui a notamment permis de comprendre les conséquences de sa violence sur son fils. Il n'évoque d'ailleurs jamais les conséquences de cette même violence sur sa compagne qui devrait, selon lui, « *faire elle aussi des efforts* » dans leur relation. Cette expérience lui a également fait prendre conscience de la nécessité de faire un travail personnel (« sur lui-même ») avec un psychologue, pour changer et « ne plus recommencer ». Il dit : « *Le programme c'est pour une personne qui veut connaître ses problèmes, qui veut approfondir dans son combat.* » C'est principalement grâce au film diffusé et aux témoignages des autres hommes du groupe qu'il dit avoir pris conscience de plusieurs choses par rapport à sa violence et à sa propre histoire. Enfin, le programme lui a permis de trouver des solutions concrètes pour éviter d'avoir recours directement à la violence, comme le sport ou l'écriture.

➤ 6.2.2. Tarik (T_2) : « Faut arrêter de croire que tout est gérable et qu'on peut créer des trucs pour tout »

Tarik a participé au programme 1. Il a 26 ans. Il vit dans une cité proche d'une grande ville. Il est né en Guyane et est arrivé en Métropole à l'âge de onze ans. Il vit jusqu'à ses quatorze ans dans un T1 avec son petit frère, sa petite sœur et sa mère qui travaille en tant qu'infirmière dans une maison de retraite. Il quitte le foyer familial à quatorze ans et arrête l'école vers quinze ans, après deux exclusions. Il passe ensuite deux ans en foyer, puis huit mois en Centre Educatif Renforcé (CER). Il sort du centre à 17 ans et jusqu'à ses 22 ans, il « *travaille* » dans le milieu de la drogue, dans son quartier, évoluant dans les fonctions : de « *dealer* » jusqu'à « *gérant* ». Durant cette période, il sera d'ailleurs incarcéré à deux reprises pour des faits liés à la drogue. Il fume régulièrement du cannabis.

Quand je le rencontre, Tarik vient d'être incarcéré pour des violences policières. Sa peine est de 15 mois, dont 5 mois avec sursis. La condamnation pour « violences conjugales » avait eu lieu quelques mois plus tôt. C'est dans ce cadre-là qu'il avait participé au programme collectif pour les auteurs de violences conjugales. Il dit ne pas très bien comprendre l'intitulé de sa peine : « *Ils ont mis violences conjugales, mais ils auraient pu mettre violences sur une inconnue.* » Selon lui, il n'a pas été violent contre une femme, mais contre une personne. Il répètera à plusieurs reprises qu'il est violent de manière générale, essentialisant par là-même sa nature violente. À partir de son récit, on comprend que la violence est pour lui comme une arme de protection dans tous les domaines de la vie (l'école, la rue, la cité...). Il l'explique par le racisme dont il a été témoin et victime en Métropole. Pour faire face à cela, il a solidement structuré et ancré son identité dans des représentations et attitudes haineuses à l'égard de la société, qui l'a elle-même rejeté. Par ailleurs, il minimise à plusieurs reprises la violence physique : il explique qu'il n'a tapé cette fille « *qu'une fois ou deux* », que sinon, il lui a seulement « *mis des petites tapes de filles* » après des disputes, et qu'il n'a jamais été violent avec d'autres filles si ce n'est « *une tarte une fois* » sur une autre fille. Il dit également que depuis cette incarcération, il insulte

régulièrement les filles dans la rue, car il a développé une haine plus importante.

Concernant le programme, il a été volontaire pour y participer, espérant avoir des remises de peine supplémentaires. Il dit avoir finalement apprécié d'y participer. Il explique que le programme l'a aidé à se poser des questions sur lui-même et à trouver des « solutions » pour éviter d'avoir recours spontanément à la violence. Nous pouvons voir que ces « solutions » ont été adaptées à sa réalité - ce qui peut largement poser question - : *« Je roulais mon pétard et j'essayais de trouver le moyen d'éviter le conflit et de trouver une solution. Voilà rouler un pétard ou prendre sa voiture et rouler ou prendre sa moto et rouler. »* Il retient principalement un film visionné pendant le programme : la violence en elle-même ne retient pas son attention, mais il se dit « choqué » par la nudité de la femme qui se fait frapper. Il a également apprécié les échanges avec les autres hommes du groupe, même si l'hétérogénéité de ce groupe a parfois pu le déranger (notamment par rapport à l'âge et donc aux expériences de chacun). Il conclut l'entretien en m'expliquant que ce type de programme ne peut, de toutes façons, pas faire davantage car, selon lui, on ne peut pas changer un homme violent.

➤ 6.2.3. Thierry (T_3) : « Je n'ai jamais été quelqu'un de violent, mais bon ça arrive et je n'ai pas su gérer la situation »

Thierry a participé au programme 1. Il a 66 ans. Il est marié depuis 36 ans et a une fille de 35 ans. Il vit dans une maison qu'il a fait construire, à quelques kilomètres d'une ville de taille moyenne. Il est à la retraite depuis 2016. Jusque-là, il travaillait dans une usine en tant que mécanicien, puis magasinier. Il revient dans un premier temps sur son histoire personnelle pour y découvrir les origines de certaines des difficultés qu'il rencontre actuellement. Il évoque d'abord le « harcèlement » dont il a souffert au travail de la part de ses patrons, puis le « traumatisme » lorsqu'il était enfant, en classe de CM2, lorsque, après avoir changé d'école, il s'est retrouvé face à un maître violent. Ces deux événements marquants ont selon lui participé à le « renfermer sur lui-même » : il avait alors « peu confiance en [lui] » et avait des « difficultés pour s'exprimer, communiquer ». C'est ce manque de communication qui serait, selon lui, la cause des violences qui l'ont amené à sa condamnation. Tout au long de l'entretien, il mettra également en avant la part de responsabilité de sa femme dans ces différents passages à l'acte. À la retraite, alors qu'il s'est éloigné de sa femme pour différentes raisons, il commence une relation avec une autre femme avec qui il partage une passion commune. Rapidement sa femme a des doutes et insiste pour avoir des réponses, mais Thierry reste silencieux et « s'enferme dans son mensonge », jusqu'à répondre par des violences (verbales et physiques) : *« Elle me harcelait [...] elle insistait, elle insistait, et moi je disais toujours que c'était pas vrai... je voulais pas dire et puis après je la secouais... et puis après ben j'ai fait des choses qu'il ne fallait pas faire quoi. »* Thierry a été condamné à un an de prison ferme et deux ans de sursis. Il n'avait jamais eu affaire à la justice.

Quand je le rencontre, Thierry est sorti de prison depuis quelques mois. Sa détention a été vécue de manière très traumatisante puisqu'il explique à plusieurs reprises avoir pensé au suicide. Au moment où je le rencontre, il est suivi au SPIP, en milieu ouvert. C'est en prison qu'il a participé au programme collectif, de manière volontaire. Il a un regard très positif sur cette participation. Il retient principalement l'importance de pouvoir partager et échanger sans jugement avec le groupe et les animatrices. Il explique ensuite que le programme lui a permis de voir et comprendre l'importance de communiquer dans le couple, afin d'apaiser les situations et d'éviter la violence. Il donnera plusieurs exemples d'outils vus au cours du programme, permettant de communiquer « efficacement » et « sans violence ». On note également que la comparaison aux différents membres du groupe est aussi un moyen pour lui de relativiser les faits qui lui sont reprochés : il ne se

considère ni « *violent* », ni « *impulsif* » comme certains d'entre eux. Enfin, Thierry explique qu'il a un suivi psychologique qui l'aide beaucoup à comprendre comment il en est arrivé à cette situation, et à envisager le futur.

➤ 6.2.4. Ludovic (L_4) : « C'est comme un chien. Si on lui monte sur la patte une fois, il va peut-être épargner, mais la deuxième fois il va mordre »

Ludovic a participé au programme 2. Il a 33 ans. Il vit dans une grande ville du sud-est. Il est né et a passé son enfance en Martinique. Il arrive en Métropole au collège et poursuit avec un CAP cuisine, puis un CAP en métallurgie. Il travaille actuellement, et depuis cinq ans, dans le « secteur de la métallurgie », en CDI. Concernant sa situation familiale, Ludovic explique assez rapidement que ses parents ont divorcé quand il était enfant pour des faits de violences intrafamiliales, dont sa mère, lui et ses frères ont été victimes. Selon lui, ces violences ont « *gâché son enfance* » et ont participé à divers problèmes psychologiques et sociaux : repli sur soi, difficultés d'intégration sociale et agressivité. Par ailleurs, sa mère ayant de graves problèmes de santé, lui et ses frères ont été placés en foyer dès son arrivée en Métropole, lorsqu'il avait quatorze ans et jusqu'à sa majorité. Il fait de nouveau face à des situations violentes : « *C'est pas de la violence par les parents, mais c'est quand même violent pour un enfant d'être séparé de ses deux parents, et entre enfants on n'est pas forcément sympas.* » Ludovic dispose d'un suivi psychologique depuis le décès de son petit frère qui était en situation de handicap. Il a également été hospitalisé pour des problèmes psychiatriques à l'âge de 20 ans.

Ludovic a été condamné à deux ans avec sursis avec obligation de soins, pour violences conjugales. Il est en fin de peine. Il a interdiction d'approcher du domicile conjugal et de rentrer en contact avec son ex-conjointe (ils sont actuellement séparés), avec qui il était en couple depuis sept ans. Il juge cette sanction « *injuste* », car pour lui, il s'agissait de violences réciproques. Il explique que son ex-compagne était « *jalouse* », « *hystérique* », « *colérique* » et « *violente* ». Dans ce cadre, il a selon lui été « *obligé de se défendre* » et de « *répondre* » plusieurs fois à sa violence.

La participation au stage de sensibilisation lui a été imposée dans le cadre de sa condamnation. Il a un regard très positif sur sa participation, et plus précisément sur le groupe, les animateurs, la durée et certains outils proposés tels que les films. Pour lui, le groupe permet avant tout de « *s'exprimer* » (« *mettre des mots* », « *décharger* » et « *analyser la situation* »), mais aussi de « *se sentir moins seul* » face à cette situation et face à l'injustice dont il pense avoir fait l'objet. Plus concrètement, Ludovic explique que le programme lui a permis de changer certains comportements (éviter le conflit plutôt que se confronter), d'identifier les différentes formes de violence (et comprendre qu'il était également « *victime de violences psychologiques* ») et de prendre conscience des conséquences que peuvent avoir certains actes ou mots sur les autres. Le suivi qu'il a avec une psychologue lui permet également de travailler sur l'origine de cette violence.

➤ 6.2.5. Louka (L_5) : « J'ai tout appris parce que les violences je ne connais pas tout ça »

Louka a participé au programme 2. Il a 33 ans. Il est né à Oman et y a vécu jusqu'à ses dix ans. Il a ensuite déménagé avec ses parents et ses trois frères et sœurs, en Tunisie (suite à une mutation professionnelle de son père). Après avoir obtenu le baccalauréat, il se dirige vers des études l'amenant à devenir steward. Pendant cinq ans il fait ce métier, puis s'oriente vers l'hôtellerie. Il rencontre sa future femme en Tunisie. Après un an et demi de relation, ils se marient (en 2019). Quelque temps après, ils décident d'aller vivre en France, le pays d'origine de sa femme. Louka trouve alors du travail dans le forage. Après 3 ans

de vie commune en France, sa femme porte plainte pour violences conjugales. Louka n'a jamais eu affaire à la Justice ; cette condamnation de 6 mois avec sursis pour violences conjugales est la première. Depuis, le couple est séparé.

Tout au long de l'entretien, Louka explique qu'il ne comprend pas pourquoi il a été condamné. Il pense qu'il s'agit peut-être d'une vengeance de son ex-femme qui pensait que Louka avait souhaité se marier « *seulement pour avoir des papiers* ». Il explique qu'il n'a jamais frappé sa compagne, bien qu'il soit condamné pour violences physiques (sa femme a eu 15 jours d'arrêt maladie). Selon lui, elle n'avait qu'« *un bleu au petit doigt* », « *elle faisait semblant* ». Il est en revanche d'accord pour dire qu'il y a eu beaucoup d'insultes mutuelles, suite à des « *provocations* » de son ex-femme (quant à ses fréquentations : elle souhaitait notamment rester en contact avec son ex petit-ami).

Ne se considérant pas comme un « *homme violent* », Louka a également des difficultés à parler du programme auquel il a participé dans le cadre de ses obligations, suite à sa condamnation. Il explique avoir été principalement spectateur des échanges, car non concerné. Dans ce cadre, il met en place différents processus de distanciation vis-à-vis du groupe auquel il était intégré. Par exemple, après avoir évoqué certaines représentations du groupe quant aux inégalités homme / femme (« *pour eux¹²⁰, les lois sont faites que pour les femmes [...]* La femme c'est une princesse. »), il explique que lui ne pense pas du tout de la même façon - grâce à l'éducation et au modèle parental qu'il a reçus -. Les exemples qu'il donne ne sont toutefois pas cohérents avec les idées qu'il développe, trahissant une vision assez machiste de la femme. Il évoque notamment à plusieurs reprises sa contrariété relative à l'autonomisation de sa femme lorsqu'ils sont arrivés en France. Il explique également avoir appris beaucoup de choses (sans pouvoir les nommer) sur ce sujet des violences conjugales qu'il ne connaissait pas jusque-là, et auquel il ne s'identifie pas du tout.

➤ 6.2.6. Mickaël (M_6) : « Ça me rassure davantage, parce que je vois que je suis pas seul »

Mickaël a participé au programme 3. Il a 46 ans. Il était marié depuis 20 ans (actuellement séparé) et père de deux enfants de 18 et 13 ans. Il est propriétaire d'une maison, en campagne. Il a arrêté sa scolarité en troisième (« *On va dire que j'ai passé le BEPC, troisième, j'ai arrêté, parce que j'étais un cancre, et voilà.* »). Il rentre dans la légion étrangère à 17 ans pendant deux ans puis devient militaire durant 25 ans. Il explique qu'en 2020 il a été interné suite à « *un choc post traumatique* » par rapport à tout ce qu'il a vécu au cours de ces 25 ans et de ses missions à l'étranger : « *Oui, je suis suivi psy depuis... 2020-2021. J'ai fait trois mois d'hôpital psychiatrie à ***; ici à ***; plus trois mois sur ***; hôpital psy militaire.* » 2020 correspond également à l'année où sa femme le quitte. Il est condamné la même année pour violences conjugales et porte plusieurs mois un bracelet électronique. En 2022, il est de nouveau condamné pour les mêmes faits, cette fois à un an de prison ferme : « *Et en fait, j'ai vrillé en 2022, ça fait un an. J'ai vrillé. Et en fait, comme elle a eu peur elle a appelé les gendarmes, et j'ai pris un an de prison.* » Il répètera à plusieurs reprises qu'il « *a vrillé* » sans définir ou détailler les faits. Mickaël a de fortes addictions, depuis des années, à l'alcool et aux stupéfiants. Il semble minimiser les faits (« *Juste parce que j'ai menacé, j'ai pris un an.* ») et ne pas prendre en compte le mal fait aux victimes (E : « *Et quelles conséquences vous pensez que ça a pu avoir sur votre femme et vos enfants ?* » I : « *J'ai tout perdu. J'ai tout perdu : mes enfants, mon ex-femme, la maison, tout. J'ai tout perdu. C'est terrible.* »).

Mickaël a un regard très positif sur le programme. Il était volontaire pour participer, « *pour s'en sortir* » (il évoque dans ce cadre principalement ses addictions). Il explique

¹²⁰ Il parle des autres membres du groupe, également condamnés pour violences conjugales.

tout au long de l'entretien que le fait de se retrouver dans un groupe avec des hommes « *qui avaient le même problème que moi* », « *qui étaient comme moi* », l'a beaucoup aidé. En effet, il a pu s'identifier à ce groupe et se « *rassurer* » à plusieurs niveaux : 1) Il n'est « *pas seul* », « *On se dit qu'au fond de nous-même on est... on est méchant, on est violent. Et en fait, je vois qu'autour de moi, non, y'a plein de monde qui sont pareils.* » ; 2) Ces problèmes arrivent à des personnes de tous milieux sociaux : « *J'ai vu que les gens qui étaient très bien notés, très... à un haut classement dans la vie...* » et 3) Il a probablement été victime d'« *injustice* » car les autres ont pris « *moins, beaucoup moins* » pour les mêmes faits (« *J'ai dû servir d'exemple.* »). Dans son cas, la comparaison avec le groupe sert donc à relativiser les faits, presque à normaliser la violence. Lorsque je le questionne sur le contenu-même du programme (outils, durée, format...), il ne donne aucun détail en particulier : il évoque principalement les effets du groupe.

➤ 6.2.7. Marc (M_7) : « On a l'impression d'être en face de féministes et tout, alors qu'on se dit : "Nous on n'est pas machos" »

Marc a participé au programme 3. Il a 45 ans. Il a vécu dans plusieurs villes du nord de la France au cours de sa vie ; il vit actuellement dans le sud-ouest, proche d'une petite ville. Il a travaillé principalement en tant que chauffeur-routier mais depuis quelques années il travaille dans le forage. Il a arrêté l'école à quinze ans, après un CAP, car il « *souhaitait travailler* ». Selon lui, il a eu « *une vie assez jolie* », avec sa mère, son beau-père et ses demi-sœurs, bien que la relation avec son beau-père ait été conflictuelle. Marc a trois enfants de trois mères différentes de 19, 13 et 6 ans. Il explique qu'il a très peu vu sa dernière fille car « *son ex-femme lui interdisait* ». Il vit très mal cette situation. Il est actuellement en couple avec une autre femme avec qui il n'a pas d'enfants (celle qui est concernée par l'affaire de violences conjugales). Il parle à plusieurs reprises de ses addictions importantes à l'alcool et au cannabis, même s'il juge qu'il a fortement réduit aujourd'hui car son travail lui prend beaucoup de temps.

Marc a été condamné pour violences conjugales. Il a écopé d'une peine de six mois de sursis avec « *suivi obligatoire au SPIP, un suivi au CSAPA donc par rapport à l'alcool, une amende sûrement* ». Il a déjà eu affaire à la justice pour violence conjugale lorsqu'il était avec sa deuxième femme, en 2007. Il a fait de la prison (huit mois en tout). Par rapport à cette affaire, il explique longuement qu'il était « *innocent* » et que la violence physique venait de son ex-femme. Selon lui, il a été condamné pour servir d'exemple durant un contexte social et politique où les violences conjugales devaient être sévèrement punies. Concernant sa dernière affaire, les choses ont selon lui dégénéré, d'une part, parce qu'il ne supporte pas la présence de la fille de sa compagne et son copain au domicile qu'il partage avec sa compagne (« *ils ne font rien [...] ils manquent de respect* »), et d'autre part, parce qu'il juge que sa compagne « *l'a rabaissé et abandonné* » car elle « *n'écoutait plus [ses] conseils* ». Il mentionne à plusieurs reprises que les violences étaient uniquement verbales, tout en expliquant parallèlement, de manière contradictoire (et minimisée), l'avoir « *juste serré un peu fort les poignets* », « *avoir cassé une porte* » et « *avoir pris une claque et s'être rendu quelque fois* ».

Concernant sa participation au programme, Marc semble « *détourner* » certaines informations transmises afin qu'elles correspondent davantage à sa réalité et le conforte dans son positionnement, qui n'a donc pas évolué depuis la fin du programme. Ainsi, il retient principalement, grâce aux informations théoriques données sur les différentes formes de violences conjugales, qu'il est lui-même « *victime de violences verbales et psychologiques* » de la part de sa compagne. Le programme a dans ce cadre été un « *déclic* » pour qu'il déménage afin de ne plus « *subir* » cette violence. Il explique également avoir compris qu'il valait mieux fuir le conflit (« *prendre un bol d'air* ») plutôt que de se

confronter. Il semble donc toujours avoir recours à des stratégies de minimisation et de contournement lorsqu'il aborde ses difficultés, sans tenir compte de la victime, des causes ou des conséquences de sa violence.

➤ 6.2.8. Adrien (A_8) : « Quand je sens que je commence à m'énerver, je sais à peu près maintenant quoi faire »

Adrien a participé au programme 4. Il a 35 ans. Quand je le rencontre, il vient de sortir de prison et est suivi en SPIP pour sa dernière affaire liée à des violences conjugales. Il a un enfant de douze ans, et est toujours en couple (depuis treize ans), malgré l'affaire en cours. Il travaillait en tant que plaquiste mais a dû arrêter il y a environ deux ans à cause de ses addictions à l'héroïne, au cannabis et à l'alcool. Quand je le rencontre, il sort d'une semaine de cure de désintoxication : sa démarche était individuelle et volontaire. Adrien explique qu'il a eu plusieurs fois affaire à la justice : « *Quand j'étais plus jeune c'était dégradation, après défaut de permis, cannabis, porte d'arme et violences conjugales.* » Il a fait deux fois de la prison pour violences conjugales, principalement pour des violences physiques.

Selon lui, l'alcool serait un facteur associé et aggravant ses actes de violence mais il les explique plutôt par un « *manque de confiance en lui* » qui se traduit par un manque de confiance en sa compagne : « *Est-ce qu'elle a quelqu'un d'autre ? Est-ce que je lui plais toujours ?* » Son discours trahit ainsi, à plusieurs reprises, une forme de contrôle qu'il exerce sur sa compagne. Il fait également lui-même un lien entre le « *manque de confiance* » et un vécu familial particulièrement douloureux : son père était alcoolique et violent envers toute la famille. Il souligne ainsi une forme de « *reproduction* » des conduites dont il a été témoin : « *On reproduit ce qu'on a... comment on a grandi quoi.* » Concernant ses actes de violence, il a conscience d'avoir fait souffrir sa compagne et son fils, et explique faire un travail important sur lui-même pour changer. En plus de la cure de désintoxication, il est suivi par un médecin en addictologie.

Concernant le programme, Adrien explique qu'il a surtout apprécié d'avoir des outils visant à éviter au maximum de tomber directement dans la violence. Grâce à ces outils et au suivi avec son médecin, il explique que, désormais, il arrive à mieux communiquer avec sa compagne. Il a toutefois ressenti plusieurs difficultés par rapport à sa participation : tout d'abord, il a trouvé compliqué de se « *replonger* » tous les quinze jours dans ses problèmes et de « *rabâcher toujours les mêmes choses* » ; ensuite, se qualifiant de « *réserve* » il a été difficile pour lui de s'exprimer devant un groupe qui changeait régulièrement ; enfin, il ne s'est pas identifié aux différents personnages dans les films visionnés. De manière générale, il a donc un regard assez critique sur le programme, le jugeant « *inutile* » pour sa situation.

➤ 6.2.9. Alex (A_9) : « J'avais déjà la méthode, mais là ça m'a permis de me donner encore d'autres outils et de me perfectionner dans les relations humaines »

Alex a participé au programme 4. Il a 37 ans. Nous nous rencontrons en Centre de Détention dans lequel il a été récemment transféré. Il a trois enfants de quinze, quatorze et quatre ans (des garçons) de deux unions différentes. Il avait la garde du dernier, qui est désormais placé « *en pouponnière* » depuis qu'il est en prison. Il consomme régulièrement de l'alcool, du cannabis, de la cocaïne et du crack. Ce sont d'ailleurs ses addictions qui lui ont fait perdre son travail de mécanicien. Il ne parle pas de son parcours scolaire. Concernant sa famille, il dira seulement qu'il a quatre frères et une sœur et que ses parents avaient des problèmes d'argent suite à la maladie de son père qui ne pouvait plus travailler.

Alex explique longuement que ses différents problèmes viennent d'un manque de confiance envers les femmes : « *sa mère* » et « *ses ex petites copines* » l'ont à plusieurs reprises « *trahi* » et « *trompé* ». À la suite de cela, il est devenu jaloux puis violent, notamment lors de sa dernière relation, sous l'emprise de la drogue. Il s'agissait pour lui de violences réciproques puisqu'il explique à plusieurs reprises avoir également été violenté par son ex-compagne. Justement, bien qu'il « *assume [ses] erreurs* » et « *accepte [sa] peine* », il manifeste un fort sentiment d'injustice par rapport au fait que sa compagne n'ait pas été jugée et condamnée pour les mêmes faits. Pour cette affaire de violence conjugale, il a été condamné à « *un an de bracelet électronique et un an de sursis* ». Mais se sont ajoutés à cette peine d'autres affaires en lien avec la drogue et l'usage de faux documents. Il a finalement été condamné, en tout, à 33 mois dont deux ans de prison ferme.

Alex est suivi par un médecin et une association pour ses addictions, ainsi que par un psychologue. Il juge ces suivis importants, nécessaires et complémentaires aux réflexions qu'il a pu amorcer au cours du programme. Il parle de ce dernier de manière très positive, autant du contenu, du cadre que des professionnels qui l'ont animé. Il explique avoir mieux compris ce que sont les violences conjugales car il n'avait pas toujours « *conscience* » de ce qu'il faisait (notamment lorsqu'il était sous l'emprise de la drogue). Il dira également que le programme lui a permis d'avoir « *des outils* » pour mieux contrôler sa colère ; qu'il met d'ailleurs en application avec ses co-détenus. Également, les discussions et le partage au sein d'un groupe d'hommes ayant été condamnés pour les mêmes faits l'ont rassuré : il s'est senti « *moins seul* ». Le discours d'Alex paraît très normalisé sur certains points, comme s'il cherchait à répondre et se conformer aux attentes institutionnelles. Il se présentera d'ailleurs sur différents points comme un « *participant modèle* ». Il a été « *sélectionné* » pour intégrer les Modules de respect du Centre de détention et « *puis aussi le fait que je m'exprime plutôt bien, donc Mme *m'avait dit : "Ce serait intéressant que vous fassiez... que vous soyez dans le groupe pour aider aussi les autres détenus à trouver les mots..."* ».

➤ 6.2.10. Antoine (A_10) : « *Moi mon fond du problème c'est l'abandon. J'ai peur de l'abandon* »

Je rencontre Antoine en Maison d'Arrêt. Il a participé au programme 4. Il a 26 ans et travaillait dans les travaux publics avant sa condamnation. Il a un enfant de trois ans, trois frères et deux sœurs. Il est toujours en couple avec sa compagne, mère de son fils. Il a arrêté l'école en quatrième pour faire ensuite un apprentissage « *adapté à ses problèmes de comportement* ». Il qualifie son parcours familial de « *compliqué* » : il a été placé de 12 à 17 ans en foyer « *à cause de son comportement* ». Il a déjà eu affaire à la justice et fait de la prison pour la deuxième fois. En effet, lorsque l'on se rencontre il vient d'être incarcéré de nouveau pour violences envers un voisin (« *Je l'ai menacé avec un couteau. Donc... pas top.* »). Il venait juste de sortir de prison (cela faisait cinq jours) après avoir terminé sa peine pour violences conjugales (six mois auxquels se sont ajoutées d'autres condamnations pour un total de 29 mois dont 20 mois ferme). Il consomme régulièrement du cannabis. Il explique être « *très mal* », « *en détresse* », avoir « *perdu dix kilos* » depuis un changement de situation familiale : il y a trois ans, au cours de la grossesse de sa compagne, ils ont emménagé près de sa belle-famille. Pour lui, les problèmes sont arrivés à ce moment-là, suite à d'importantes mésententes entre lui, sa propre famille et la mère de sa compagne. La prison a également été traumatisante pour lui : « *Là, je suis resté 20 mois en prison. J'ai accumulé beaucoup de... J'ai mal vécu ma peine. Et quand je suis sorti à l'extérieur, j'ai appris plein de choses, et avec l'alcool j'ai pété un plomb.* » Il évoque également sa « *peur de l'abandon* » (travaillée avec sa psychologue) suite à son enfance compliquée. Cette peur l'a amené à un contrôle important de sa compagne. Il estime que depuis son suivi psychologique et sa participation au programme il est « *moins derrière elle à essayer de dicter sa vie* ».

Il était volontaire pour participer au programme. Il souhaitait avant tout prouver au juge ses intentions « *de changer* » pour que son interdiction de voir sa compagne soit levée. Il a un regard très positif sur le programme. Il a notamment apprécié les animateurs (« *supers cools, à l'écoute* ») et le groupe, avec qui il a pu échanger sans jugement. Le groupe lui a également permis de « *relativiser* » ses actes (« *eux ça allait loin quand même [...] moi c'était moins grave* »). Il retient également les outils apportés dans le programme pour gérer ses émotions. En effet, pour lui, c'est le fait de ne pas maîtriser sa colère qui déclenche sa violence. Il explique toutefois avoir des difficultés à mettre en place les outils en prison, mais pense pouvoir le faire à l'extérieur. Il souhaite par ailleurs poursuivre son suivi psychologique pour continuer à travailler, ce qui l'aiderait « *à remonter la pente* ».

➤ 6.2.11. Arnold (A_11) : « C'est pas l'alcool qui nous amène à être violents. C'est... enfin, c'est ce que j'ai appris quoi »

Arnold a participé au programme 4. Il a 48 ans et travaille pour GRDF en tant que technicien depuis un an et demi. Auparavant il a été ouvrier agricole, pendant douze ans. Concernant ses études, Arnold a passé un brevet technicien agricole, et douze ans plus tard un BEP électronique. Il a une fille de 18 ans et est divorcé depuis quelques mois suite à son affaire. Il était en couple depuis 29 ans. Avant l'affaire de violences conjugales, Arnold a déjà eu affaire deux fois à la justice par rapport à un problème d'alcool (retrait de permis).

Pour cette affaire de violences conjugales il a été condamné à douze mois avec sursis, avec interdiction de rentrer en contact avec son ex-conjointe et sa fille pendant deux ans. Il explique que son comportement violent se déclenchait toujours sous l'emprise de l'alcool : « *J'avais besoin de l'alcool pour exprimer une violence qui est intérieure.* » Les violences sur sa femme (principalement physiques) ont débuté lorsqu'il a commencé à boire, suite à un licenciement, il y a quinze ans. Elles étaient régulières, au même rythme que sa consommation d'alcool. Pour son addiction, il est suivi par une psychologue et un médecin. Il a d'ailleurs arrêté de consommer depuis quelques mois, pour « *ne pas perdre* » sa fille : il rappelle à plusieurs reprises qu'elle est une réelle motivation pour « *s'en sortir* » et « *avancer* ». Arnold met régulièrement en avant, au cours de l'entretien, son regret d'avoir fait souffrir sa fille et sa femme. Il a conscience des conséquences « *désastreuses* » de ses actes sur lui et sa famille, et souhaite avancer « *pour pas retomber dans le processus de violence et d'alcoolisation* ».

Il était volontaire pour participer au programme. Malgré l'appréhension de devoir se « *livrer devant un groupe de dix* », il a accepté pour voir « *si ça peut aider* ». Durant le programme, il a principalement appris et compris que sa violence n'est pas expliquée par l'alcool (« *C'est pas l'alcool. Je suis violent, ça je l'ai bien compris.* »), mais aussi qu'il existe différentes formes de violence dont il n'avait pas conscience : « *Par exemple, bon, on fait un petit câlin. Elle me dit : «Non. Pas ce soir.» Moi par exemple, j'avais tendance à boudier. [...] On m'a dit si c'est de la violence.* » Il retient les films (auquel il a pu s'identifier), l'animation du programme (il a apprécié les animateurs, leurs expériences, leur neutralité et la confidentialité) et le « *climat de confiance* » au sein du groupe (pour s'exprimer, écouter et partager). Sa participation, associée aux suivis psychologiques et médicaux, semble ainsi avoir fait évoluer Arnold dans ses réflexions et sa prise de conscience concernant les faits et leurs conséquences.

➤ 6.2.12. Nicolas (N_12) : « J'ai appris un peu les formes d'emprise... mais en faisant trop bien des fois on fait un peu de mal... »

Je rencontre Nicolas en Centre de Détention dans lequel il vient d'être transféré. Il a participé au programme 4. Il a 26 ans. Il est « *charcutier, boucher et traiteur* ». Il a arrêté

l'école tôt (avant le brevet), et après avoir « traîné plusieurs années », puis avoir enchaîné plusieurs « *petits boulots* », il a obtenu un CAP boucher. Il a trois enfants, de sept, quatre et un an : les deux premières filles d'une première union (« *placées en pouponnière* ») et un fils avec sa dernière compagne (avec qui il est actuellement séparé). Il explique longuement au cours de l'entretien comment ses deux compagnes l'ont trompé avec d'autres hommes, et les conséquences que cela a eu sur son manque de confiance envers les femmes. Il y a plus d'un an, il a été condamné à « *un an aménageable* » pour violences conjugales sur sa première compagne, auquel se sont ajoutés six mois de sursis pour « *appels et messages malveillants* ». Il fait actuellement de la prison pour des faits anciens relatifs à du trafic de stupéfiants. Il explique en effet avoir eu d'importantes addictions à l'alcool et aux stupéfiants avant de faire de la prison. Bien qu'il donne beaucoup de détails dans son récit, Nicolas n'est toutefois pas très clair sur ses peines et leur durée. Il semble par ailleurs minimiser (« *J'ai pris un an [...] c'est de lui avoir juste mis une claque au visage* »), voire nier les faits qui lui sont reprochés (« *J'ai repris six mois en plus pour appels et messages malveillants. Mais y avait ni menaces, ni tout ça.* ») Il n'aborde que très peu les faits (il évoque rapidement « *une claque* » et, à la fin de l'entretien, « *un tympan percé* ») ou les conséquences que sa violence a pu avoir sur son ex-compagne et ses enfants.

Concernant le programme - qu'il vient de réaliser lors de sa deuxième peine de prison -, il était volontaire pour y participer après qu'un CPIP lui en a parlé (« *Je voulais voir et comprendre... travailler aussi pour moi.* »). Il explique avoir appris, dans un premier temps, qu'il existe différentes formes de violence. Il semble notamment se retrouver dans le processus d'« *emprise sur sa partenaire* » (« *Je suis très possessif [...] de petites choses qui peuvent permettre à faire croire à la personne du coup que - comment dire - pas on la manipule, mais un peu qu'on la maintient. Et d'avoir entendu ces petites choses-là, ça m'a fait bizarre.* »), bien qu'encore une fois, il minimise ou détourne ce processus de contrôle : « *... donc j'ai compris qu'en faisant trop bien des fois on fait un peu de mal* ». Selon lui, le programme associé à un cheminement personnel lui ont également permis d'être « *plus dans l'écoute* », « *moins renfermé* », « *moins dans les insultes* », « *moins dans le négatif* », « *moins possessif* ». Il souligne enfin l'importance des animateurs (« *pour avoir confiance* ») et l'importance du groupe (« *Il faut qu'ils aient envie d'avancer aussi sinon il sont là ils s'en foutent.* »).

➤ 6.2.13. Achille (A_13) : « Il faut pas se dire qu'on est là parce qu'on a fait ça, mais parce qu'on veut plus faire ça »

Achille a participé au programme 4. Il a 32 ans. On se rencontre en SPIP, milieu ouvert. Il travaille actuellement dans un magasin de sport en attendant de « *récupérer* » sa carte professionnelle pour faire son « *métier passion* » : coach sportif. Il qualifie son parcours scolaire « *d'un peu compliqué* » : après son brevet, il fait une école hôtelière suivie d'un bac pro option cuisine. Il travaille dans ce milieu jusqu'en 2014 pour se réorienter par la suite dans le domaine du sport. Il qualifie sa vie familiale de « *normale* » : il a trois frères plus jeunes, il a toujours vécu avec ses parents qui se sont séparés « *que l'année dernière* », et évoque seulement un déménagement, lorsqu'il avait dix ans, du sud-est de la France vers le nord-ouest, suite à une mutation professionnelle de son père. Il a une fille de quatre ans et est actuellement séparée de sa mère : « *Ce pour quoi j'ai été condamné, c'est justement sur la mère de ma fille.* » Depuis un peu plus d'un an, il est de nouveau en couple avec une autre femme.

C'est la première fois qu'il a affaire à la justice. Il explique qu'après un « *excès de colère* », il a poussé son ex-compagne qui s'est « *fracturé le bras* ». Il a été condamné à « *dix mois de sursis avec deux ans de mise à l'épreuve* ». Il juge cette peine « *justifiée* ». Le plus difficile pour lui ont été tous les événements associés à son jugement (« *La garde à vue, je passe*

devant le juge.... C'est un vrai rouleau compresseur. ». De manière générale, il se décrit comme régulièrement « impulsif » et « nerveux ». Il évoque alors plusieurs altercations avec différents membres de sa belle-famille ou des collègues. Selon lui, cette violence serait expliquée par une difficulté à gérer ses émotions lorsqu'il sent sa fille en danger ou en difficulté (« Je suis trop protecteur. »). Il lie également cette violence à l'éducation reçue par ses parents, faisant ainsi allusion à une forme de reproduction de la violence : « C'est mon environnement de... enfin, j'avais des parents qui... aussi aimants que violents dans le sens où, voilà, dès que ça allait pas dans leur sens, c'était la punition physique les trois quarts du temps. Donc, après moi c'était un peu ma réaction inconsciente et presque normalisée, à partir du moment où il y avait quelque chose qui sortait du cadre, quoi. »

Achille était volontaire pour participer au programme. Parallèlement, il a un suivi psychologique dans le cadre de ses obligations de soin, qu'il juge nécessaire et très complémentaire au programme. Selon lui, les deux lui ont permis d'« avancer » et de « changer » : le programme lui a apporté les outils nécessaires pour maîtriser sa colère, et la psychologue lui a permis de comprendre et de travailler sur les « racines » et les « causes » de sa violence. Aujourd'hui, il a un discours très structuré autour de sa responsabilité. Il semble être dans une responsabilité à la fois rétrospective (il est conscient des actes posés et assume sa peine), mais aussi réflexive (il analyse et comprend les conséquences de ses actes sur les victimes) et prospective (il ne veut plus recommencer). Il a ainsi un regard très positif sur le programme. Plus spécifiquement, il a apprécié de pouvoir partager, échanger au sein du groupe, même s'il juge difficile de se « replonger dans tout ça » durant les premières séances. Il souligne également l'importance des animateurs : leur bienveillance, leur écoute, leur neutralité et la mixité homme / femme. Enfin, il retient principalement les « outils » de gestion des émotions et de la colère qu'il met quotidiennement en application. Le programme lui a en effet permis de comprendre comment « fonctionne la colère, vraiment l'analyser » pour désormais la « maîtriser ». Il dit : « Encore aujourd'hui, c'est simplement de la colère, il y a pas de violence. »

► 6.3. Condamnés et « traités » pour violences conjugales : analyse transversale

Cette troisième partie consiste à mettre en évidence les ressemblances et les redondances (à travers les éléments les plus saillants, récurrents et pertinents) retrouvées dans les analyses individuelles. C'est dans cette partie que nous avons tenté, en regroupant les données récoltées chez chacun des participants, de donner des éléments de réponse à nos questions de recherche. Pour rappel, nous cherchons à savoir comment ces personnes condamnées pour violences conjugales se parlent et se positionnent depuis qu'elles ont assisté au programme : par rapport à la violence, à leur condamnation, aux victimes, au groupe ou encore aux outils proposés. L'analyse thématique de contenu nous a permis d'identifier trois grands thèmes, chacun divisé en plusieurs sous-thèmes que nous développons ci-dessous.

➤ 6.3.1. Rapport à soi : comment ces hommes se parlent-ils et se définissent-ils ?

Le premier grand thème qui ressort de l'analyse transversale des entretiens est le « rapport à soi ». Ce thème fait référence aux questionnements suivants : comment ces hommes se parlent-ils et se définissent-ils après avoir assisté à ces programmes désignés pour « auteurs de violences conjugales » ? Comment parlent-ils d'eux-mêmes, de leur parcours (scolaire, professionnel, familial, amoureux), de leur histoire, de leur problème ?

L'analyse de contenu permet de voir que ces treize hommes se définissent (et se constituent) à travers quatre principaux éléments de leur histoire, que chacun a pris le temps d'évoquer de manière détaillée : 1) un parcours de vie chaotique ; 2) un événement violent et « traumatisant » subi ; 3) le statut de « victime » de leur compagne et 4) un statut de « victime » du traitement judiciaire.

6.3.1.1. La violence conjugale comme la continuité d'un parcours marqué par des crises et des ruptures

Comme nous pouvons le voir dans les analyses individuelles proposées, ces treize hommes condamnés pour violences conjugales ont des trajectoires variées et des histoires singulières, mais chacune est empreinte de ruptures et de crises dans plusieurs domaines de vie : scolaire, professionnel, familial, judiciaire, addictif... Au fur et à mesure de leurs récits, nous voyons comment ces hommes font eux-mêmes des liens, directs ou indirects, entre certains de ces moments de vie compliqués et leurs problèmes actuels.

Une scolarité interrompue très tôt - Les hommes interrogés ont des parcours scolaires compliqués, interrompus particulièrement tôt. Hormis Louka qui a un bac + 2 et Achille qui a un bac professionnel, ces hommes ont tous arrêté l'école vers quinze ans. La plupart d'entre eux ne sont donc pas ou peu diplômés. Dans leur discours, sont mis en avant les échecs, les abandons et les problèmes de comportements :

M_6 : « Scolaire... on va dire que j'ai passé le BEPC, troisième, j'ai arrêté, parce que j'étais un cancre, et voilà. »

T_2 : « Parcours scolaire y'en a pas. J'ai arrêté l'école à quinze ans. Parce que j'arrivais pas à tenir en place assis, en classe. Ça me prenait la tête. »

T_1 : « J'étais parti sur un CAP carreleur et au bout... arrivé à l'examen j'ai abandonné. »

N_12 : « Du coup, j'ai eu mon brevet des collèges. J'avais arrêté un peu l'école avant. J'avais un peu arrêté au milieu de troisième. J'avais arrêté parce que l'école c'était pas mon truc. J'étais plus manuel qu'écrit. »

Des antécédents judiciaires - Neuf des treize hommes interrogés ont des antécédents judiciaires liés à des violences conjugales et/ou des violences contre les personnes, ainsi que des infractions routières, souvent liées au défaut de permis de conduire ou de conduite en état d'ivresse ou sous emprise de stupéfiants. Cinq d'entre eux avaient déjà fait de la prison.

M_6 : « Oui, 2020, enfin 2021, j'avais le bracelet déjà. Et en fait, j'ai vrillé en 2022, ça fait un an. »

T_1 : « Non j'étais déjà rentré en 2020. J'avais fait quatre mois. Et là ça fait deux ans. Deux ans ferme et un an de sursis. » « J'ai eu des soucis, des problèmes avec la Justice par rapport à la conduite sans permis. »

A_10 : « J'avais pris 29 mois sur ma première peine. [...] oui violences... et j'ai eu une condamnation pour vol et escroquerie. »

A_11 : « J'ai eu des condamnations, des retraits de permis de conduire [...] par rapport à l'alcool. »

Des addictions importantes - Dix hommes sur treize évoquent des problèmes d'addictions, principalement à l'alcool ou au cannabis, mais aussi à la cocaïne et l'héroïne

pour deux d'entre eux. Ils sont majoritairement suivis par un médecin ou une association spécialisés dans l'addictologie, que ce soit dans le cadre de leur obligation de soins ou d'une démarche personnelle.

Plusieurs font spontanément un lien avec la violence, soit pour l'expliquer, soit, à l'inverse, pour rejeter tout lien de cause à effet. Par exemple :

M_6 : « On boit pour oublier ou pour autre chose. On boit pour nous détendre, pour... Et puis en fait, de boire... on consomme, et voilà. [...] C'est une spirale, et elle m'aspire vers le fond et après je peux faire n'importe quoi. »

A_11 : « J'avais besoin de l'alcool pour exprimer une violence qui est intérieure. Je sais pas. Parce que j'ai jamais été violent sans alcool. »

T_2 : « Ouais je fume, mais Madame, c'est pas parce qu'on fume du cannabis qu'on est violent. Non c'est pas lié. Quand je fume ça me défonce donc je suis pas nerveux. »

Les trois hommes qui affirment ne pas avoir de problèmes d'addictions sont également ceux qui n'ont aucun antécédent judiciaire.

Un déracinement culturel durant l'enfance - Cinq des hommes interrogés parlent également, de manière spontanée, d'un déracinement culturel subi au cours de leur enfance ou de leur adolescence, et de la désorganisation, voire de la souffrance, associée à ce changement. Certains sont nés et ont vécu quelques années à l'étranger (M_6 : « Je suis d'origine tunisienne. » - T_3 : « Je suis rentré d'Espagne quand j'avais trois ans. »). Les autres viennent des Outre-mer (Martinique, Guyane et Nouvelle-Calédonie) et sont arrivés en métropole à l'adolescence. Leur arrivée en France a été subie (non désirée), et vécue de manière compliquée ou négative. Ils évoquent notamment des pertes de repères et de culture :

L_5 : « Mais après quand on est là, ça... les codes du pays ça change, les traditions. Tu sais, le... tout. Et ça met la pression [...] La pression, la pression, au bout d'un moment, voilà, on n'arrive pas à se comprendre, on n'arrive pas à se... » ;

T_2 : « Vous avez vu quand vous êtes dans un pays où vous connaissez pas les racistes et tout... Bon ça existe aussi en Guyane mais quoi doit y avoir trois ou quatre racistes un truc comme ça. [...] Et quand vous arrivez dans un pays où presque tout le pays il est raciste, vous savez ça vous fait un coup. C'est pas trop normal, je sais pas moi... Du coup voilà. Ça m'a fait un coup et du coup je suis devenu méchant avec tout le monde. »

Des catégories socio-professionnelles modestes - Le statut professionnel de ces hommes présume une sur-représentation de classes sociales populaires chez ces personnes condamnées pour violences conjugales. Ils sont majoritairement ouvriers, employés ou intérimaires dans différents domaines : forage, usine, travaux publics, déménagement, bâtiment, automobile, alimentation...

Un parcours familial compliqué - Enfin, lorsqu'ils abordent leur parcours familial, la majorité amène des éléments de crise ou de rupture, notamment durant leur enfance : divorces, maladies, pauvreté, placement en foyer, violences intrafamiliales, décès...

Exemples d'extraits d'entretiens :

L_4 : « Ma mère elle a dû divorcer de mon père pour des faits de violences conjugales également [...]. Et du coup, on va dire que des violences conjugales elles n'étaient pas que conjugales, parce que du coup nous aussi on en a fait les frais. Puisque mon père était toxicomane, donc du coup on a fait les frais de cette violence conjugale au quotidien. » « Ça a quand même gâché mon enfance. » « Et puis après ça, peu après ma

mère vu qu'elle avait des gros problèmes de santé, on a atterri en foyer [...] de quatorze ans environ jusqu'à la majorité. » « J'ai eu le décès de mon frère, de mon petit frère qui était handicapé. »

T_2 : « Après j'ai passé deux ans en foyer. Ouais un foyer de la PJJ. Un foyer de la justice pour les gens qui font un peu les cons et voilà quoi. J'ai été dans ce foyer. Parce que je faisais le con. Des petites conneries quoi. Je vendais du cannabis. J'avais un casier judiciaire et voilà. » « Mon père il était malade quand j'ai eu quinze ans. Il était malade du cœur [...] et il a perdu son activité [...] Et en fin de compte, ils ont pris de l'argent au fur et à mesure du temps qu'ils avaient besoin, sur mon compte. »

N_12 : « Ma famille, j'ai pas été beaucoup aidé et sollicité par mes parents, parce que manque de moyens, je pense, pour leur époque, à leur âge qu'ils avaient. Ma mère avait 20 ans, mon père il avait 20 ans aussi, tous les deux étaient jeunes. »

Concernant leur vie familiale actuelle, dix ont des enfants et cinq sont toujours avec leurs compagnes, celles-ci ayant par ailleurs conservé la jouissance du domicile avec les enfants tout au long de la procédure.

Discussion :

Les histoires de ces hommes condamnés pour violences conjugales soulignent d'importantes vulnérabilités aux niveaux social, familial et professionnel. En effet, ils ont un statut professionnel qui renvoie à une situation sociale plutôt défavorisée ou peu favorisée. Leur histoire familiale se caractérise fréquemment par l'instabilité et se trouve marquée par de fréquentes ou profondes ruptures. Sur le plan de la formation, ces hommes ne sont pas ou peu diplômés. Ils ont également de nombreuses addictions, ainsi que des antécédents judiciaires.

Ces différents récits nous permettent ainsi d'affirmer que le profil de ces treize hommes ne représente pas celui de l'ensemble des auteurs de violences conjugales. Ce ne sont pas des « auteurs de violences conjugales comme les autres », des « hommes ordinaires », que « l'on rencontre dans tous les milieux sociaux » (Welzer-Lang, 1991 ; Palain, 2019). En effet, ce sont des histoires et des profils plus proches de ceux de la population pénale incarcérée de manière générale, que ceux des « auteurs de violences conjugales » recensés par diverses enquêtes ou travaux scientifiques. Il s'agit bien d'une population touchée par de nombreuses vulnérabilités et dont la violence exercée n'est qu'un exemple des problèmes liés à des expériences personnelles et sociales dégradées.

Ce résultat nous amène à deux constats concernant les prises en charge proposées :

- L'importance de tenir compte de la singularité et de la complexité des personnes et des situations. En effet, les violences conjugales s'inscrivent dans des dynamiques différentes et des finalités propres à chaque individu et chaque situation, qu'il convient de ne pas nier, sous peine de réduire l'individu à une seule dimension ou encore à une dimension qui relèverait de sa nature supposée. Pour le dire autrement, il est nécessaire de ne pas « traiter » une catégorie -celle d'« auteurs de violences conjugales » - pour ne pas écraser, nier ou invisibiliser les effets liés au contexte et à l'histoire de chacun (Simoens, Delépine et Herla, 2017).
- L'importance d'une prise en charge globale et systémique. Les violences conjugales s'inscrivent dans une multiplicité de dynamiques « qui entretiennent des liens complexes avec d'autres formes de violences exercées dans la sphère intime ou qui sont d'ordre structurel » (Lessard, 2015). Pour éviter la récidive, il est donc nécessaire d'orienter parallèlement la prise en charge sur des dimensions professionnelles, sociales, structurelles, médicales et psychologiques.

6.3.1.2. Violence infligée en réponse à la violence subie

Sur les treize personnes interrogées, onze reviennent sur leur histoire personnelle pour y découvrir les origines de certaines des difficultés rencontrées. Le schéma explicatif qu'ils proposent suit des logiques psychologiques identiques : ils ont subi un « événement traumatisant », à la suite duquel ils se sont « repliés sur eux-mêmes », ce qui « explique » leurs difficultés à « s'intégrer dans la société », à « communiquer » (notamment avec leur compagne) ou encore à « maîtriser leur colère ». Ces événements vécus ou ressentis comme traumatisants sont variés : harcèlement professionnel, racisme, violences familiales, violences scolaires...

M_6 : « J'ai eu un syndrome post-traumatique survenu en 2020 [suite à ses années en tant que militaire]. [...] J'ai fait trois mois d'hôpital psychiatrique [...] Tout ça plus la séparation, j'ai complètement vrillé. »¹²¹

L_4 : « Voilà. Et du coup, on va dire que des violences conjugales elles n'étaient pas que conjugales, parce que du coup nous aussi on en a fait les frais. Puisque mon père était toxicomane, donc du coup on a fait les frais de cette violence conjugale au quotidien. [...] Et puis du coup, ça a quand même gâché mon enfance. En fait à la suite de ça, il y a eu un côté où je me suis replié sur moi-même. J'avais un petit peu des problèmes à m'intégrer en fait dans la société, parce qu'il y avait de la méfiance par rapport aux adultes. [...] J'avais tendance à être un petit peu sur la défensive, voilà, un petit peu plus agressif que la norme. » « Pour moi en tout cas dans mon cas, c'est comme de l'autodéfense en fait. Je pense qu'il y a des trucs justement que j'ai vécus peut-être dans mon enfance qui font que face à certaines situations, une fois qu'on se laisse un petit peu... [...] attaquer, ouais, on sort les crocs quoi. C'est limite un côté animal quoi. »

T_3 : « Ça m'a complètement traumatisé [...] Voilà c'est deux choses qui m'ont marqué¹²² [...] c'est que tout ça ça m'a renfermé. Je comprenais pas le monde des adultes qu'ils étaient méchants... et ça m'a renfermé et je suis resté très renfermé. Voilà si y'avait quelque chose à dire, je m'exprimais pas comme il fallait que je m'exprime. Et c'est ce qu'il s'est passé après avec ma femme. »

T_2 : « Moi ce qui m'a amené à cette violence tout court c'est à cause des Français. Ça va pas plus loin. C'est à cause certains Français que je suis devenu violent. Parce qu'avant j'étais pas violent, j'étais plus tranquille, plus posé. [...] quand vous arrivez dans un pays où presque tout le pays il est raciste, vous savez ça vous fait un coup. C'est pas trop normal, je sais pas moi... Du coup voilà. Ça m'a fait un coup et du coup je suis devenu méchant avec tout le monde. »

T_1 : « C'est dû à mon enfance. Maintenant c'est devenu naturel pour moi. Parce quoi moi je suis le dernier de la famille. J'avais... mes parents ils ont pris un autre enfant qui est de notre famille aussi. Mais comme ses parents ils travaillaient à la capitale si vous voulez ben c'est mes parents qui le gardaient. [...] et du coup son arrivée m'a pas plu. Après je leur ai dit je leur en veux pas mais inconsciemment j'ai fait ça. Je faisais que des conneries pour me faire montrer à mes parents. Parce qu'ils étaient trop vers lui. »

A_9 : « Donc ce qui a déclenché ça... un gros manque de confiance en moi de base, envers les femmes. Ça c'est sûr. J'ai toujours été à l'affût... Alors, faut savoir aussi que la première femme qui m'a trompé c'est ma mère, honnêtement, je parle en termes de confiance [...]. »

A_10 : « Parce que moi mon fond du problème c'est l'abandon. J'ai peur de l'abandon.

¹²¹ Il fait référence ici aux violences conjugales.

¹²² Il parle d'un « traumatisme durant l'enfance » suite à un changement d'école : « Après je suis tombé [...] avec un maître, comment dire, c'était atroce. Si on savait pas quelque chose, il avait une règle en bois là comme ça et si on savait pas il tapait. Ça m'a complètement traumatisé j'avais plus envie de travailler, d'aller à l'école. », qui a été suivi d'un harcèlement professionnel.

Ça fait que j'ai toujours besoin de ressentir que... Quand je vois que la chose elle m'échappe... [...] Ouais, c'est dû à mon enfance. »

N_12 : « C'est là aussi que j'ai pu faire le lien par rapport à mon enfance que je voyais mes parents des fois... pas mes parents, mais mon père boire ou s'amuser avec des copains à lui, d'aller à la chasse en pleine nuit et plein de choses comme ça, du coup qui... [...] mais je pense que le fait que j'ai été un peu aujourd'hui incarcéré en 2019, ouais. » « Le fait que j'ai eu deux trahisons, aujourd'hui ça m'a renfermé et... »

N_13 : « C'est mon environnement..., j'avais des parents qui... aussi aimants que violents dans le sens où, voilà, dès que ça allait pas dans leur sens, c'était la punition physique les trois quart du temps. Donc, c'était un peu ma réaction inconsciente et presque normalisée, à partir du moment où il y avait quelque chose qui sortait du cadre, quoi. »

A_8 : « Puis, on va dire que j'ai grandi avec ça aussi. Mes parents... enfin mon père tapait sur ma mère. [...] J'étais obligé de taper sur mon père... Une enfance assez difficile. [...] Mais je trouve qu'on reproduit ce qu'on a... comment on a grandi quoi, même si on n'est pas obligé de passer par là, mais... »

Discussion :

Tout au long de leurs récits, nous pouvons constater que ces hommes se parlent au travers d'un discours « psychologique » très important. Ils situent ainsi l'origine de leurs violences dans des « psycho-traumatismes » de l'enfance, de l'adolescence ou du milieu professionnel. Le « trauma » se perçoit dans le lien à l'Autre ou dans une blessure narcissique, et devient l'explication de tous les problèmes qu'ils rencontrent par la suite ; comme si la violence manifestée était apparue en réponse à une violence subie à un moment de leur vie. Plusieurs d'entre eux évoquent d'ailleurs une forme de « reproduction » des conduites violentes dont ils ont été témoins. Cette façon de se raconter apparaît également comme une nécessité de trouver une explication à leur acte : ils cherchent, coûte que coûte, un sens dans les événements qui leur sont arrivés et ils en font la cause - l'explication - de leur(s) problème(s) actuel(s).

Plusieurs d'entre eux indiquent par ailleurs que cet aspect (le trauma comme explication) a fait sens grâce aux professionnels (CPIP ou psychologue) qui les ont guidés dans leur raisonnement. Leur récit paraît alors « calqué » sur celui des professionnels (et plus particulièrement, sur le modèle de la psychologie). En effet, les questions relatives à l'« exposition » et à l'« apprentissage » des violences dans l'histoire familiale sont abordées dans plusieurs programmes. Le risque, dans ce cas, est que ces hommes s'enferment dans cette explication et se définissent (se subjectivent, se construisent, évoluent...) uniquement à travers elle. Or, selon plusieurs auteurs (cités ci-dessous), attribuer des causes psychologiques à ce type de violence tend à atténuer la responsabilité de l'auteur de violence. Pour le dire autrement, les explications sont intériorisées par les auteurs pour se « rassurer », voire « se déresponsabiliser », en accordant une importance indue à leurs caractéristiques psychologiques (Dankwort et Rausch, 2000 ; Healey, Smith et O'Sullivan, 1998) ; et plus précisément à des causes internes, déterminées, qui s'imposent à eux sans qu'ils puissent les maîtriser. Certains chercheurs parlent à ce propos de « psychologisation¹²³ des violences » et s'inquiètent, effectivement, des risques de penser ce phénomène en des termes uniquement psychologiques / psychopathologiques, ce qui reviendrait à oblitérer la nécessité d'agir sur les causes sociales des violences (Caplan

¹²³ Le Laurain, Solveig, et al. « Les représentations sociales associées à la violence conjugale : de la psychologisation à la légitimation des violences », Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale, 119-120/3-4, 2018, p. 211-233.

Caplan Paula Joan, « Ambiguity, Powerlessness, and the Psychologizing of Trauma », *Journal of Trauma Practice*, 5/1, 2005, p. 5-24.

2005¹²⁴). Corsi¹²⁵ écrit à ce propos : « La violence de genre dans ses diverses manifestations trouve ses racines dans des facteurs historiques, culturels, sociaux, institutionnels et familiaux. Le comportement violent dans le contexte domestique doit être compris comme résultant d'une combinaison complexe de tels facteurs et non comme le produit d'une structure psychopathologique. »¹²⁶ Le Dr Gérard Lopez, psychiatre expert près de la cour d'appel de Paris, affirme de façon similaire : « S'il y a des facteurs psychologiques qui interviennent, l'essentiel de la violence masculine se situe dans la construction de la masculinité : le virilisme, pour ne pas dire le sexisme. »¹²⁷

Il nous semble ainsi important, non pas d'évincer la mobilisation de ressources psychologiques pour comprendre et agir face aux violences conjugales, mais bien d'être prudents sur la façon dont les auteurs s'en saisissent. Pour cela, un travail important avec un psychologue doit être envisagé afin d'aider la personne dans son rapport à l'autre et dans sa subjectivation, et faire en sorte que la « cause » trouvée n'aveugle pas tout le reste.

Certains hommes témoignent d'ailleurs l'importance de ce travail thérapeutique entrepris. Il permet, selon eux, (principalement chez les hommes qui se constituent comme les auteurs des actes - une minorité -) d'atténuer une image trop négative et dévalorisante « de monstre » et d'ouvrir chez eux des perspectives de changements et d'action sur le long terme :

A_9 : « Mais même moi dehors, forcément je vais voir quelqu'un, enfin, je vais voir un psychologue quoi. [...] Pour continuer à...Continuer à avancer, à construire tout ça et... [...] C'est mon histoire qui me suit, donc sur laquelle j'ai envie encore d'approfondir les choses. [...] Ouais, le fait de voir quelqu'un de neutre qui est professionnel de surcroît, ça aide beaucoup. »

A_13 : « Donc là, ma mise à l'épreuve est bientôt terminée, mais je continuerai avec le docteur B* [psychologue], [...] Et puis, on a vu les racines de cette violence, d'où ça vient, et quelles sont mes responsabilités par rapport à ça, pourquoi, OK, d'accord, j'ai vécu dans un climat où quand on sortait du cadre c'était violent. Mais j'ai aussi ma responsabilité dans le sens où ben si je réponds par la violence, c'est que j'accepte aussi de répondre par la violence et qu'il y a d'autres... Ça, il faut, voilà, c'est plus acceptable malgré le fait que ce soit... ça ait été mis dans mon inconscient, quoi. »

6.3.1.3. Des hommes « victimes » de leur femme

Lorsqu'ils sont invités à évoquer leur histoire, les hommes interrogés se présentent et se définissent très rapidement et spontanément (avant même de parler des actes ou de leur condamnation) comme victime de la violence conjugale, et de leur femme. Onze hommes sur les treize interrogés se disent « victimes » de femmes « jalouses », « hystériques », « provocatrices », « violentes », « menteuses » ou qui agissent par « vengeance ».

- « jalouses » :

L_5 : « [...] parce qu'elle était très jalouse. Et du coup, elle a pas accepté [...] ».

- « hystériques » :

L_5 : « En fait je conduisais, et elle profitait pour me mettre des coups de poing, des trucs comme ça. [...] Elle était un petit peu hystérique. »

¹²⁴ Ibid.

¹²⁵ Jorge Corsi, « Modelos de intervención con hombres que ejercen violencia en la pareja », *Feminismo*, 6, décembre 2005, p. 137-146.

¹²⁶ Traduction de l'espagnol au français.

¹²⁷ Cité par Caroline Helfer, « Quelle prise en charge pour les auteurs de violences conjugales ? D'un arsenal répressif à un accompagnement dans la durée », *Informations sociales*, 8/144, p. 74-83.

M_7 : « Par contre en 2007, c'était l'époque sarkozyste où là fallait faire tomber les mecs... pour violence. Et en fait, c'est madame qui a fait une crise d'hystérie, qui m'a donné un coup de bouteille sur la tête, et c'est moi qui suis tombé quand même au final en prison, donc... »

- « **provocatrices** » :

T_3 : « Et quand j'arrivais plus à me maîtriser c'est parce que elle venait elle me bousculait quoi. Parce qu'elle me provoquait. »

L_5 : « Provocation dans le sens, oui, dans le sens : "Oui, je vais sortir" et je sais pas quoi. "Je vais les voir, c'est mes amis, je fais ce que je veux", des trucs comme ça. »

T_1 : « Et maintenant c'est elle qui va déclencher. [...] maintenant que moi j'essaie de me calmer, de me canaliser... c'est elle qui me cherche. Même des fois je pars machin et elle elle vient et elle cherche. »

- « **violentes** » :

L_4 : « Cette personne-là s'est servi de ça pour en fait me détruire en fait psychologiquement et jusqu'à aller au point à me donner des coups en fait, me donner des gifles, des trucs comme ça. Alors, moi j'ai toujours essayé d'éviter en fait ce genre de situations-là, et jusqu'au jour où... je suis un être humain. C'est comme un chien. Si on lui monte sur la patte une fois, il va peut-être épargner, mais la deuxième fois il va mordre. Et du coup, c'est ce qui s'est passé quoi. »

T_3 : « Non en fait, cette fille elle était un peu bizarre Madame. [...] Mais voilà elle était particulière cette fille et elle pétait les plats elle pétait tout et voilà. Et du coup on s'est embrouillé et voilà quoi. »

A_9 : « Elle était déjà en crise de nerf et puis elle commençait à me taper quoi. Donc tous les midis je retournais au boulot avec des bleus et des griffures. J'ai eu un cocard comme ça une fois. »

- « **menteuses** », « **trompeuses** » :

L_4 : « Il y a même eu certaines choses qui ont été - comment dire - inventées parce que bon, voilà, il y avait une trace de morsure, des trucs comme ça, voilà quoi. Et comme j'ai expliqué aux policiers : je suis quand même une bête de 80 kilos. Donc me retrouver à mordre une fille de 60 kilos, ça risque d'être compliqué quoi. »

A_9 : « Elle m'a trompé au moins, je sais pas, une dizaine de fois [...] ça me fait sortir de mes gonds, ça m'énerve quand les gens ils assument pas. T'as fait une connerie, t'assumes. »

N_12 : « J'ai eu des violences conjugales qui... C'est... J'ai pas mal de choses que j'ai pu... Comment dire ? J'ai voulu fermer les yeux. J'ai voulu accepter venant de sa part, plusieurs tromperies. »

Il est par ailleurs intéressant de noter que, selon ces hommes, l'élément déclencheur de l'acte [le plus] violent (« la fois de trop », celle qui généralement fait le plus de « dégâts » et pousse la compagne à appeler la police / gendarmerie) vient généralement d'un comportement, « à l'initiative » de la femme, jugé particulièrement « provocateur ». Leur propre violence est racontée à ce moment-là (en conséquence de), de la manière la plus réduite et la plus réaliste possible.

- « **la claque facile féminine** » :

L_4 : « L'élément déclencheur qui faisait que ça pouvait partir en violence mutuelle, c'était la claque... la claque. [...] La claque facile féminine qu'on a tendance à prendre en fait à la légère... »

T_3 : « Voilà c'est le jour où elle a découvert beaucoup de choses [...] je suis arrivé à la

maison j'ai commencé à prendre mes affaires, elle m'attendait dans le couloir. Et elle m'a pris les lunettes, elle me les a cassées. Parce que moi j'étais parti pour partir. C'était fini quoi. Et puis bon je l'ai bousculée dans le lit et je l'ai prise comme ça, bien accroché parce que on sent pas trop la force. Et je sais pas pourquoi y'avait un coussin je lui ai mis sur la tête comme ça mais sans vouloir parce que je savais que je voulais pas le faire ça s'est sûr. »

A_9 : « Elle voulait que je lui donne la gourmette qu'elle m'avait offerte, parce qu'elle voulait la vendre pour s'acheter de la cocaïne. J'ai refusé. Elle a commencé à m'insulter, je l'ai insultée aussi. J'ai été dans ma chambre pour commencer à ranger des vêtements. Je me suis retrouvé une droite en pleine... en pleine bouche. J'ai saigné de la lèvre assez abondamment [...] je l'ai empoignée par la main, je l'ai soulevée de terre et j'ai dit : "Maintenant tu vas arrêter". »

A_10 : « Ça a commencé pour pas grand-chose, c'est bête. [...] stupide. Et je comprenais pas. Et elle m'a fait une crise pour une douche, parce que je mettais trop de temps à la douche. Ce qui fait que moi j'ai renchéri derrière. J'ai cassé son fond de teint parce que ça m'a saoulé, je sais pas, j'ai voulu m'en prendre à son matériel. Et du coup elle s'est mise à me frapper. Je l'ai poussée violemment. Ma main elle a tapé aussi à sa bouche. Et du coup, la voisine elle a aussi entendu tous les cris et tout ça, ça fait qu'elle a appelé... »

- « l'insulte de trop » :

T_2 : « La fois de trop c'était les insultes de trop. Elle a insulté ma mère et tout. Et comme c'est une fille qui pète un peu les plombs tarpin vite du coup voilà je l'ai attrapée, je l'ai défoncée et voilà quoi. [...] Voilà je suis pas un mec violent qui tape les filles. Mais tu parles de ma mère et tout... Tu peux être une fille je vais te voilà quoi. »

A_13 : « Et en fait, sa mère a commencé un peu... complètement même, à laver notre linge sale devant tout le monde, devant le dentiste. Et en fait, c'est ça qui m'a mis en colère, de dire : « Mais pourquoi là ? Pourquoi maintenant ? On en parle, mais on n'en parle pas devant... » Voilà. Ça c'est quelque chose qui m'a fait vriller, et voilà. »

- « le rejet » :

M_1 : « Nous étions ensemble... ouais, jusqu'à 2020, puisqu'elle m'a dit : « On se sépare » [...] À un moment donné, ça plus ça plus la séparation, ouais, j'ai vrillé complètement, et ce qui m'a amené à porter des menaces. » ;

M_7 : « C'est une période où là par exemple chez madame, c'est vrai que j'avais plus mon mot à dire. [...] Donc, j'étais quand même rabaissé. Je me suis senti rabaissé et abandonné, ouais, ouais, pas mal abandonné parce que madame entre guillemets n'écoutait plus mes conseils et a pris des décisions sans moi entre guillemets. »

L'analyse des récits met en lumière des similitudes sur la présence de blessures narcissiques chez ces hommes et des fragilités face à l'abandon ou la perte de l'Objet (que plusieurs auteurs examinent à travers le concept d'attachement). Ces aspects subjectifs ne sont pas considérés, jamais dévoilés. Dans leur « réalité », l'accent est mis sur l'Autre, ses problèmes et ses provocations. Dans ce contexte, la violence envers la victime est considérée comme une réaction défensive à un agir déclenché par cette dernière. Ces hommes ont le sentiment d'user de la violence pour se défendre, ou pour répondre à un comportement inadapté de la part de leur femme. Il s'agit alors moins d'un mal fait que d'un mal rendu. Mathieu Palain¹²⁸ fait également ce constat de déni de culpabilité de la part des hommes qu'il a rencontrés. Il parle à ce propos « d'inversion de culpabilité » quand les hommes se disent victimes de leur femme, et les victimes se sentent coupables de ce qui est arrivé à leur conjoint. Pour les treize hommes que nous rencontrons, il s'agit davantage d'une responsabilité partagée, dont la justice ne tient pas compte. Leurs

¹²⁸ Mathieu Palain, 2019, 2023, op. cit.

sentiments sont alors l'incompréhension et l'indignation par rapport à cette situation vécue comme injuste.

Par ailleurs, si ce sentiment était généralement présent avant leur condamnation, le programme a, pour certains, permis de les conforter dans cette idée. En effet, lorsque leur sont présentées les différentes formes de violences qui existent (physiques mais également verbales, psychologiques, économiques...), plusieurs des hommes interrogés expliquent avoir alors « compris », grâce à ces informations, qu'ils étaient eux-mêmes « victimes de violences conjugales, psychologiques » :

T_3 : « Ça m'a fait un déclic. J'ai compris que j'étais aussi victime de violences psychologiques quand elles en ont parlé. Elle me harcelait elle harcelait elle harcelait tout le temps. »

L_4 : « J'ai compris que d'une certaine façon, nous aussi on a des petites choses qui... des fois on est victime, et on s'en rend pas compte. [...] je l'ai compris par rapport au programme de sensibilisation qu'on avait effectué ici, là. Et j'avais déjà compris en fait dans le passé, mais en fait ça a confirmé en fait, on va dire, mon avis sur certaines choses qui se sont produites dans mon cas, et puis voilà quoi. Parce que par exemple, disons qu'il y a eu un truc qui est souvent revenu, la violence psychologique que certaines personnes elles vivent dans leur couple, c'est de la violence conjugale. Et à force d'accumulation, mais des fois ça peut engendrer des situations comme la mienne où ça déborde, et on arrive à passer à des actes un petit peu désolants. »

M_6 : « J'ai compris que ça peut commencer aux mots, en fait. Mais je voyais que même ici avec le stage de trois jours que j'ai eu ici là avec juge, psychologue, sociologue et tout ça, j'ai vu qu'en fait je vivais cette situation tous les jours, journalièrement. Que je subissais en fait moi tous les jours la violence verbale. Que la violence commençait à partir des mots. Et ça m'a fait tilt... »

Discussion :

Ce qui se donne à entendre dans les récits de ces hommes est le fait que la compagne est perçue, de manière générale, comme fondamentalement hostile, voire persécutante. Aucun d'eux ne dévoile ses propres vulnérabilités dans son rapport à soi et à l'autre. Ils n'attribuent toutefois pas l'entière responsabilité à leurs femmes (ils ne sont pas dans un déni total ; ce qui serait problématique pour participer à ce type de programme et créer une dynamique de groupe). En revanche, ils se définissent principalement à travers un statut de victime dans le cadre d'une responsabilité partagée. Autrement dit, ces hommes se présentent principalement comme auteurs de « violences situationnelles », pour reprendre les termes de Johnson (2008). Ce type de violence peut être exercé par un ou les deux conjoints dans une dynamique de conflits de couple plus ou moins sévères. Sans présenter un schéma général de contrôle, cette violence s'inscrit plutôt dans une dynamique violente de gestion des conflits. Or, au fur et à mesure des entretiens, nous constatons des incohérences dans les discours : on comprend alors que les violences ne sont pas ponctuelles (comme elles sont présentées spontanément), mais bien régulières, et que s'exercent sur les compagnes différentes formes de domination (jalousie, contrôle, surveillance...). Il s'agit donc davantage d'une relation de violence à la fois asymétrique, extrême et contrôlante (appelée « terrorisme intime »), qui s'aggrave selon le modèle dit de la « spirale » pour faire référence aux travaux de Walker.

Le risque ici est que les professionnels, travaillant principalement à partir de la parole de l'auteur et n'ayant généralement pas accès à l'entièreté du dossier (et donc au point de vue des victimes), proposent une prise en charge (un discours, des outils, des objectifs) qui ne soit pas adaptée à la réalité de la violence : c'est-à-dire une prise en charge qui

situe la violence du côté du conflit ponctuel et réciproque, plutôt que du côté d'une violence asymétrique, extrême et contrôlante. Nous pouvons justement constater dans l'analyse des questionnaires (partie 1 des résultats) qu'une minorité de SPIP travaillent sur ces dimensions (domination, contrôle) dans leur programme, ou bien de manière superficielle.

Par rapport à ces constats, il nous semble primordial que les professionnels puissent avoir également accès au discours des victimes (dans les dossiers et/ou en les contactant) et qu'ils soient formés, non seulement aux approches cognitives et comportementales, mais également aux approches sociales et structurelles pour expliquer les violences conjugales. Ce n'est qu'à partir de ces informations qu'ils pourront construire une prise en charge qui soit adaptée à la réalité de la violence conjugale, et plus seulement à celle des auteurs.

Par ailleurs, il est important que les programmes permettent à ces hommes de se réapproprier leur part de responsabilité afin d'abandonner leur position victimaire vis-à-vis de leur compagne et de prendre conscience non seulement de leur acte mais également de leur vulnérabilité et des conséquences sur la victime. Dans ce cadre, et sachant qu'une majorité de ces hommes reste en couple avec la victime, il serait intéressant de mettre en place, parallèlement à ces programmes, des mesures de Justice restaurative. Si la mesure est adaptée aux personnes, et parfaitement encadrée, elle pourrait permettre de faire évoluer le processus d'« inversion de culpabilité » et de travailler, avec l'auteur, sur sa responsabilité.

6.3.1.4. Rapport à la sanction : un sentiment d'injustice toujours présent

Ces hommes ont été condamnés, principalement pour des violences physiques, à une peine d'emprisonnement comprise entre six mois et deux ans, ou bien à un « suivi socio-judiciaire » assorti d'une « obligation de soin » de même durée.

Nous partons d'un constat central qui rejoint ce que l'on peut largement lire dans la littérature scientifique : les personnes condamnées que nous rencontrons se disent majoritairement « victimes », comme nous venons de le voir, de la violence conjugale, mais également de son traitement social et judiciaire. Ils manifestent ainsi beaucoup d'incompréhension et d'indignation face à ce qui est vécu comme une injustice. Nous pouvons voir dans leurs récits que ce sentiment est présent dès leur condamnation et se poursuit après le programme.

- L'incompréhension : « Je l'ai jamais touchée. » Une minorité des hommes interrogés se situe dans une incompréhension totale : ils ne comprennent ni les faits reprochés ni la sanction imposée :

L_5 : « C'était comme un cauchemar, parce que c'est passé trop vite, et je me retrouve avec six mois de sursis sans rien faire. Je l'ai jamais touchée. [...] J'ai pas compris. [...] Elle m'a dit que je l'ai giflée, alors que elle m'a giflé, voilà. » « Elle fait semblant... »

T_2 : « [C'était pour quels faits exactement ?] Ben je sais pas trop en fait. On m'a parlé de violences conjugales... Ouais on peut dire ça comme ça. »

- La minimisation : « Juste parce que j'ai menacé, j'ai pris un an. » D'autres (une majorité) minimisent les faits de violence et jugent, de fait, avoir été trop sévèrement sanctionné. Dans ce cadre, ils manifestent un fort sentiment d'injustice. Ils ont également l'impression d'avoir « servi d'exemple », et le programme auquel ils ont participé conforte certains dans cette idée :

M_6 : « Elle a juste eu peur de mes actions, pourtant je n'allais rien faire, et j'ai pris un an de prison. » « Juste parce que j'ai menacé, j'ai pris un an. » « Les autres personnes du groupe ont pris beaucoup moins pour les mêmes faits [...] j'ai pris cher. Est-ce qu'ils se sont fait les griffes sur moi ? Je sais pas. » « Et moi voilà, j'ai dû servir d'exemple parce que ancien militaire, voilà. »

M_7 : « Oui, il y a eu des violences, oui. J'ai tenu madame aux poignets, donc elle a des marques aux poignets. [...] J'ai entre guillemets cassé vite fait la porte que j'ai réparée comme neuve. [...] En 2007, c'était l'époque sarkozyste où là fallait faire tomber les mecs... pour violence. Et en fait, c'est madame qui a fait une crise d'hystérie, qui m'a donné un coup de bouteille sur la tête, et c'est moi qui suis tombé quand même au final en prison... »

N_12 : « J'ai pris un an... je lui ai juste mis une claque [...] Je lui ai perforé le tympan. Je lui ai mis une claque, et la seule claque, voilà, la seule chose que j'ai pu faire et... »

- **L'injustice** : « J'ai été sanctionné mais pas elle. » D'autres encore ont un sentiment d'injustice quant à l'unilatéralité de la peine. Dans ce dernier cas, ces hommes considèrent que les violences étaient réciproques, que la responsabilité était partagée et donc que les deux auraient dû être jugés et sanctionnés. Dans ce cas, ils reconnaissent généralement les faits pour lesquels ils ont été condamnés mais ont dû mal à accepter que leur compagne n'ait eu aucune sanction.

L_4 : « J'ai eu l'impression en fait comme une impression d'injustice dans le sens où des faits de violence conjugale, c'est deux personnes qui sont mises en cause. Et je trouve que c'est pas juste qu'on... Par exemple, moi j'ai une interdiction de rentrer en contact avec elle, j'ai pas le droit de lui parler. Mais elle, elle a le droit de me parler, de rentrer en contact. J'ai bénéficié d'un suivi psychologique. Je pense qu'elle aussi en a besoin... »

A_9 : « Si vous saviez tout ce qu'elle, elle m'a fait, et aujourd'hui elle, elle est dehors. Elle fait ce qu'elle veut de sa vie. Vous voyez ? Et moi franchement, je trouve ça injuste tout simplement. [...] j'ai déchu à mon devoir de père, mais elle, elle est dehors. La vie est belle. Elle a souffert c'est sûr. On a souffert autant tous les deux [...]. Moi, j'étais puni. Pourquoi moi j'ai été puni et pas elle ? Vous voyez ce que je veux dire ? Pourquoi ? C'est peut-être cette réponse-là qui me manque aujourd'hui. »

- **La résignation** : « J'ai été violent... J'ai été sanctionné. » Enfin, trois des personnes interrogées acceptent leur sanction, bien qu'ils puissent à d'autres moments de l'entretien évoquer différentes formes de responsabilité de leur compagne :

A_8 : « J'ai été violent, violences physiques [...] j'ai pris un an dont six mois ferme. »

A_9 : « Vous voyez, moi je suis quelqu'un d'ouvert. Quand on fait une erreur, il faut l'assumer. »

A_13 : « Justifiée, forcément. Après, en fait en soi, le déroulé de la condamnation... c'est normal. »

Cette analyse du rapport à la sanction après avoir participé au programme souligne, de nouveau, des résistances au changement de la majorité de ces hommes. Ils optent pour des stratégies d'euphémisation ou de minimisation des faits qui leur permettent de protéger une identité menacée, mais qui les empêchent d'entrer dans un processus de changement.

➤ 6.3.2. Rapports aux actes : quelle évolution dans la compréhension des violences ?

L'analyse thématique de contenu nous permet dans un deuxième temps d'appréhender l'évolution du regard et du discours de ces hommes vis-à-vis des faits de violence pour lesquels ils ont été condamnés. Dans ce cadre, nous analysons plus précisément 1) quelles explications aux violences exercées ils avancent et 2) quel niveau de responsabilité ils s'attribuent. Dans les récits, ont pu être évoqués : leur rapport aux faits, leur rapport à la responsabilité vis-à-vis des faits, leur vécu émotionnel du passage à l'acte et leur appréhension du retentissement psychologique sur la victime.

6.3.2.1. Des logiques individuelles pour expliquer les comportements violents

Le premier sous-thème qui ressort de l'analyse des entretiens concerne les discours des hommes expliquant leurs actes de violence : qu'est-ce qui les déclenche ? Le programme auquel ils ont assisté prévoyait un travail important sur cette thématique afin de les faire « évoluer » sur la compréhension de leurs actes et sur les logiques associées pour l'expliquer. L'analyse thématique nous permet ainsi de voir où ils en sont et comment ils se positionnent pour définir et expliquer leur acte violent.

- Des hommes « impulsifs » : « C'est parce que j'arrive pas à me contrôler »

La violence est principalement associée à une émotion : elle semble ici la seule manière de soulager un sentiment de colère trop difficile à maîtriser. Dans ce cadre, l'acte violent n'est lié, selon eux, ni à une stratégie, ni à une intention planifiée de porter atteinte à autrui, bien qu'au final, il amène cette conséquence. La violence est décrite comme s'imposant, incontrôlable et inexplicable :

L_4 : « Il y a la personne avec qui je vis qui derrière me casse les pieds en fait pour des brouilles, et qui en plus de ça se permet de rentrer en contact physique dans un moment en fait où c'est tendu. C'est difficile de garder son sang-froid. C'est très difficile. »

T_2 : « Moi c'est que quand je suis énervé après ça monte, ça monte, ça monte, ça monte et après j'ai les démons et après j'ai les nerfs pendant trois ou quatre heures je peux faire de la merde et après voilà c'est fini. » « Voilà moi je suis un mec nerveux, je veux tout tout de suite. Si y'a un petit truc... si un truc qui me met les nerfs ben ça va me monter tout seul et après je pète les plombs. »

T_1 : « Donc je sais pas j'arrivais pas à me contrôler. Bon un peu puisque déjà j'ai arrêté avec les coups. Mais du coup je sais pas. J'arrivais pas à y'a un truc qui peut déclencher tout et ça explose. Je peux tout garder sur moi mais après ça m'énerve, ça m'énerve et... je peux pas, je pars. Voilà. »

A_10 : « Ouais, j'ai un problème avec ça, c'est gérer mes émotions. Quand j'ai un trop-plein d'émotions, moi j'explose. »

L'émotion devient ainsi l'explication centrale de la violence et vient modérer la volonté d'agir intentionnellement. Delage¹²⁹ parle à ce propos de « déni de la conscience » (« je n'étais pas dans mon état normal »). Pour certains, l'émotion devient même, dans ce cas, le sujet de la violence (et donc la responsable). Le « JE » disparaît, l'auteur est dissocié de son acte :

L_4 : « Cette colère elle veut pas s'arrêter, ça s'amplifie et ça pousse à faire ça [...] ça se contrôle pas en fait. »

¹²⁹ Delage, Michel. « Les violences conjugales. À propos d'un dispositif de prise en charge », *Le Journal des psychologues*, 257/4, 2008, p. 66-69.

A_13 : « En fait, j'ai eu un excès de violence, de colère qui m'a - comment dire – poussé... enfin, qui m'a poussé... J'ai poussé en fait la mère de ma fille dans le hall d'un immeuble. On était au rez-de-chaussée. »

- Des hommes « qui n'arrivent pas à communiquer » :

Pour certains, l'attention est centrée sur le manque de communication, qui serait dans ce cadre, le facteur déterminant de la violence. Ainsi, Thierry (T_3) explique qu'il a « compris », grâce au programme, que c'était ce manque de communication (et les mensonges associés) qui l'ont conduit à la violence :

« Elles étaient pas là pour nous juger, elles faisaient leur travail. Voilà elles faisaient leur travail elles nous disaient quand on est en couple c'est sûr qu'il y a du partage, il faut de la communication. Et quand y'a des problèmes, il faut en parler sans hurler et puis toujours trouver un équilibre même si on n'est pas d'accord l'un l'autre. [...] Donc moi voilà c'est ça le problème qui fait que je suis entré dans la violence. Comme je vous disais c'est le mensonge. Je suis rentré dans le mensonge et j'arrivais pas à m'en sortir, j'arrivais pas à gérer. »

- Des hommes « qui manquent de confiance en eux » :

Enfin, c'est le « manque de confiance » qui est amené pour expliquer les violences :

T_1 : « Je suis frustré.. quand on me parle pas machin je... là je deviens un autre. J'arrive pas à accepter je sais pas comment dire. Le pire c'est que j'ai pas confiance en moi mais j'ai confiance en moi pour répondre à la personne. Je sais pas comment on l'explique ça. C'est peut être ça le problème chez moi c'est que je parle pas justement. »

A_8 : « Le fait que je sois, ouais, assez réservé. Après, je pense que ça vient d'un manque de confiance en moi. [...] Bon, on rumine sur certains trucs qui nous travaillent... enfin, voilà : est-ce qu'elle a quelqu'un d'autre ? Est-ce que je lui plais toujours ? Est-ce que... Enfin, c'est des questions banales quoi, mais que quand j'ai bu, qui me font péter le plomb quoi, en fait. »

A_12 : « Le fait que j'aie eu deux trahisons, aujourd'hui ça m'a renfermé et... »

A_8 : « Le fait que je sois, ouais, assez réservé. Après, je pense que ça vient d'un manque de confiance en moi. [...] Puis, on va dire que j'ai grandi avec ça aussi. Mes parents... enfin mon père tapait sur ma mère. [...] J'étais obligé de taper sur mon père... Une enfance assez difficile. »

Discussion :

Pour expliquer les actes violents, ces hommes mettent davantage en avant des logiques individuelles (émotionnelles et comportementales) que des logiques sociales. Les causes sont donc propres à eux-mêmes, internes. Plus précisément, leur violence est principalement expliquée par des compétences psycho-sociales défailtantes au niveau de la gestion des émotions / de la colère (impulsivité), de la capacité à communiquer et de la confiance en soi. Le problème est que leur discours se construit, dans ce cadre, autour d'actes échappant de soi : comme si le sujet ne les avait pas vraiment décidés. Également, cette focalisation sur cette seule dimension, individuelle, pourrait constituer une manière de légitimer un ordre social structuré par des rapports de pouvoir et de domination entre les genres¹³⁰. Nous voyons d'ailleurs que cette conception renforce chez ces hommes leur tendance à se considérer comme victimes de celles « qui les mettent en colère ». Dans ce cadre, ils rejettent toute explication sociale ou structurelle qui semblerait se traduire, selon eux, comme un choix rationnel d'être violent ou dominant envers une femme :

¹³⁰ Solveig Le Laurain, David Fonte, Pierluigi Graziani... [et al.], « Les représentations sociales associées à la violence conjugale : de la psychologisation à la légitimation des violences », *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 119-120, février 2019, p. 211-233.

M_2 : « Ce sont des féministes [...] on n'est pas des machos nous. Moi j'ai pas de problème avec les femmes. Ça j'ai pas aimé je leur ai dit. »

A_13 : « Non, non, non. Là, ça a été mon impulsivité. Ça aurait été un homme, ça aurait été exactement la même chose. Pour moi c'était... J'ai fait ça à un humain, voilà. Mais c'est pas parce que... J'ai encore plus de culpabilité parce que c'était une femme, et même par extension parce que c'était ma femme, vous voyez ? Mais rien à voir avec... Enfin, pour moi l'homme est pas supérieur à la femme comme la femme est pas supérieure par l'homme. »

T_2 : « Ils mettent violences conjugales ils auraient pu mettre violences sur une inconnue... c'était un homme c'était pareil et donc voilà quoi. »

Parallèlement, il est intéressant de voir que pour de nombreux professionnels principalement formés à une approche cognitive et comportementale, la violence est également le résultat de la « colère de l'homme » et d'une « perte de contrôle » plutôt que d'un choix menant à un mode de contrôle. Les programmes ont donc principalement été construits autour de ce postulat, créant, peut-être, ces discours « en miroir ». Dans ce cadre, il est possible de se demander si le discours de certains professionnels ne contribuerait pas également à nourrir les représentations de ces hommes. En centrant un discours et un travail autour de ce lien de cause à effet - gestion des émotions / violences -, le risque est alors de conforter ces hommes dans ce processus de justification, voire de déresponsabilisation (processus qui les maintient dans une forme de résistance au changement), et de nourrir des représentations et des discours qui sont en jeu dans la reproduction idéologique des inégalités de genre¹³¹.

Dans ce cadre, nous pensons qu'il est important que le discours de ces hommes se construise davantage autour d'un « JE auteur » (Fossion et al., 2001¹³²) dans lequel chacun se réapproprie son acte et ses conséquences et internalise la demande de changement. Dans un premier temps, cela passe par une attention portée non seulement sur les auteurs, mais également sur les interactions dans lesquelles ils évoluent, les éléments de contexte et les éléments d'histoire (l'histoire du couple et l'histoire singulière de chaque personne) (Herla, 2017¹³³). L'objectif est qu'ils prennent conscience de leur position d'acteur et d'auteur dans les choix qu'ils réalisent et les orientations qu'ils prennent, afin de sortir du schéma linéaire et causal qu'ils mettent tous en avant et qui les enferme et les conforte dans une position victimaire : leur parcours de vie compliqué, les traumatismes de l'enfance ou professionnels, et le fait d'être « victime » de leur compagne... génèrent des sentiments de dévalorisation, d'humiliation, de frustration et de colère, eux-mêmes responsables de leur violence. Dans un second temps, cela suppose un travail élargi sur les dimensions sociales et structurelles de la violence afin d'amener ces hommes à assumer la responsabilité de leur violence et de prendre conscience des rapports de domination sous-jacents (Silvergleid et Mankowski, 2006¹³⁴).

6.3.2.2. Positionnement par rapport aux faits : quel « niveau » de responsabilisation ?

Le deuxième sous-thème que nous avons relevé concerne le rapport à la responsabilisation. Nous retrouvons dans l'analyse les trois aspects de la responsabilisation mis en avant dans

¹³¹ Ibid.

¹³² Pierre Fossion, Mari-Carmen Rejas et Siegi Hirsch, *Au cœur des thérapies*, Ramonville, Erès, 2001.

¹³³ Roger Herla, « Penser contre la notion de « profil-type » : défense d'une approche politique des violences conjugales, Collectif contre les violences familiales et l'exclusion », octobre 2017, op. cit.

¹³⁴ Courtenay S. Silvergleid et Eric S Mankowski, « How Batterer Intervention Programs Work : Participant and Facilitator Accounts of Processes of Change », *Journal of Interpersonal Violence*, 21/1, 2006, p. 195-215.

la première partie de cette recherche : responsabilisation « rétrospective », « réflexive » et « prospective »¹³⁵. Ces trois dimensions nous permettent de situer où en sont ces hommes dans leur « niveau » de responsabilisation. Nous verrons que si certains assument leurs actes en concédant à la dimension « interdite » de la violence, la majorité contourne ou ignore la dimension plus « amoral » de la violence et ses conséquences.

- Responsabilité « rétrospective » : objectivation critique de la violence pour les uns ; impasse sur la violence pour les autres

La majorité des hommes interrogés assume que la violence pour laquelle ils ont été condamnés a bien existé. Ils ont conscience des actes violents réalisés (même s'ils sont « réciproques », « justifiés », « minimales »...). Dans ce cadre, leur discours est centré uniquement sur l'acte (principalement celui qui a conduit à la condamnation). Ce dernier est abordé très succinctement, de la manière la plus vague ou la moins détaillée possible :

T_1 : « Oui. Physique au début. Puis après j'ai levé un peu le pied. Et après c'était plutôt psychologique. »

L_4 : « Et elle m'a mis une gifle, et puis du coup je lui ai répondu. J'ai répondu tout simplement. »

M_6 : « J'ai vrillé complètement, et ce qui m'a amené à porter des menaces. »

T_3 : « Et je sais pas pourquoi y'avait un coussin je lui ai mis sur la tête comme ça mais sans vouloir parce que je savais que je voulais pas le faire ça s'est sûr. Je lui ai mis le coussin et je lui ai enlevé mais elle se sentait étouffer et c'est là où ça a été le pire quoi. Voilà ce qu'il fallait pas faire quoi. »

Pour trois d'entre eux, cette prise de conscience sur « ce qu'est la violence » s'est faite au cours du programme ou au cours de leur détention. Ils expliquent avoir compris que ce qui leur paraissait « normal », était en fait de la violence :

T_1 : « Non franchement non je savais pas. Je faisais. Pour moi c'était normal de gueuler après elle, de l'astiquer. Alors que non. Là j'ai compris que non. Faut lui parler, faire ça ça. C'est dans ce sens. »

A_9 : « J'ai appris ce que c'était que la violence intraconjugale, j'ai appris que... ça pouvait être en différents cas de figure. Moi je viens de vous énumérer ma vie, mon parcours, mais d'autres c'était différent. Et puis, j'ai surtout appris que quand on est dedans on s'en rend pas forcément compte. On sait qu'on s'engueule, on sait que... mais le problème c'est que quand on est dans la drogue, dans le crack, on a une réalité qui est complètement... On se rend pas compte de ce qu'on fait. Même les délits que j'ai commis, je me suis pas rendu compte de... enfin, voilà, de ce que c'était. »

A_11 : « C'est pas l'alcool. Je suis violent, ça je l'ai bien compris. On me l'a fait comprendre aussi que c'est pas l'alcool qui fait que quelqu'un est violent. Parce qu'y en a qui boivent et puis qui sont pas violents, tout comme y en a qui fument de la drogue et qui sont pas violents, d'autres qui sont violents. » « Ouais ! Et puis, je pensais qu'y avait des trucs que je faisais et que c'était pas de la violence. On m'a dit : "Si, c'est de la violence". »

Enfin, d'autres hommes ne voient – toujours – pas la violence là où elle est. Ils considèrent certaines formes ou certains types de violences, mais font l'impasse sur celles qui ne correspondent pas à leur représentation ou leur réalité :

¹³⁵ Debrouwer, Marie-Hélène. *La responsabilisation des détenus dans les nouveaux établissements pénitentiaires belges : étude empirique de la prison de Marche-en-Famenne*, Louvain, Faculté de droit et de criminologie, Université catholique de Louvain, 2015.

T_2 : « Ouais enfin voilà des fois on s'embrouille, elle pétait son câble mais je tape pas et tout ou des petites tapes de filles, des petits tampons de fille et voilà. Mais un jour elle a abusé, elle a insulté ma mère et du coup voilà. [C'est quoi des tapes de fille ?] Des petites tapes quoi, pas fort, ça défonce pas voilà. [Et c'est arrivé avec d'autres filles ça ?] Non non. C'est la première gadgie que je tape. Et après j'en ai tarté une autre mais voilà c'était une tarte. »

T_2 : « Après c'est plus une image dans le film qui m'a marqué. C'est une image. C'était quand le mec il tapait sa femme et qu'il l'a déshabillée je sais plus où je crois dans la rue... je sais plus c'était où. En gros c'est ça le mec il tapait sa femme et il la déshabillait en même temps en la tapant. C'était ça l'histoire en gros. [OK. Ça ça vous a marqué.] Ouais ben je sais pas Madame, c'est chaud de taper quelqu'un et de la déshabiller et de la taper. Je sais pas quand on est nu déjà c'est... même si c'est ton mari... t'es nu alors que tu te fais taper... Je sais pas moi je serais une femme je préférerais me faire taper habillé quoi. Voilà ça fait un peu mal au cœur quoi. Voilà cette image ça m'a choqué. Voilà ça¹³⁶ m'a fait avoir des réflexions. Je me suis dit en gros voilà c'est pas bien, c'est un bâtard. Moi je vais pas faire ça. Je vais pas taper une fille et la déshabiller Madame. Je suis un bâtard et tout mais pas à ce point. »

M_7 : « À part la prise aux poignets, sinon j'ai jamais mis de claque, de coup de poing. J'en n'étais pas aux coups. Par contre, madame m'avait déjà mis des claques, mais j'ai pas vu cette violence aussi. La première claque elle me l'a mise, la deuxième j'ai répondu par une claque, la troisième, quatrième, cinquième... Il y en n'a eu que cinq. »

M_6 : « Alors, moi je suis pas violent. C'est surtout verbal que ça peut l'être. Ouais ouais je peux dire des choses pas sympas ça part vite. »

- Responsabilité « réflexive » : amorce de travail sur soi pour les uns ; impasse sur les conséquences de la violence pour les autres

Un seul des hommes interrogés semble s'être « approprié » l'acte et en assumer l'entière responsabilité morale. En plus d'être conscient des actes réalisés, il est déjà dans une réflexion avancée sur le sens de sa violence : les causes subjectives de son acte (il explore sa vie intérieure et ses émotions avec sa psychologue) et les conséquences pour les autres (il prend en compte sa relation aux autres et éprouve de la culpabilité).

A_13 : « Les violences conjugales c'est au-delà de l'aspect physique. C'est tout ce qui a pu toucher physiquement ou psychologiquement à la mère de ma fille. Donc voilà, c'est le choc subi, c'est physiquement et psychologiquement. C'est ce stress que je pouvais amener quotidiennement, voilà. C'est pour ça que j'ai été condamné. Ouais, c'est pour... c'est pas simplement pour la faute sur le moment, c'est pour tout l'environnement que j'ai dû mettre en place. » « C'est que ça m'a fait prendre conscience que j'ai été acteur dans les deux camps, de ça. J'ai subi et j'ai fait subir ça. Et en fait, le plus dur à ce moment-là c'est la culpabilité. [...] J'ai subi dans le sens où si je faisais... Quand j'étais gamin, si je me levais avant mes parents et que je faisais trop de bruit, c'était... Ouais, ou quand on jouait avec mes frères, enfin, on se faisait tuer quoi, littéralement. Et pareil, avec par exemple les enfants de... avec L* et C* : quand L* était à sieste, je voulais pas de bruit. Et donc, je les mettais dans un état de stress un peu : "Tiens, il faut pas qu'on fasse de bruit parce que sinon..." Et ouais, là on se dit : "Mais j'en veux aux personnes qui font ça, et moi je faisais exactement la chose." Et le pire, c'est... ce qui fait mal c'est de pas s'en être rendu compte, de pas avoir eu conscience à quel point on pouvait être... » « J'aimerais tellement qu'enfin, les personnes que j'ai pu blesser voient à quel point ce qui a été fait et ce que j'ai pu faire subir a pu me changer, qu'il y a une réelle prise de conscience, et qu'aujourd'hui on en est très loin quoi, mais... »

¹³⁶ Il parle du film visionné durant le programme.

D'autres hommes interrogés mettent en avant que le programme leur a permis d'amorcer une réflexion sur eux-mêmes, sur leurs propres actions et sur les origines et conséquences de leur violence. Dans ce cadre, la demande de changement s'internalise, car l'engagement découle de la volonté d'agir sur soi-même :

T_1 : « Y'a qu'une psychologue qui peut m'aider. [...] pour continuer à travailler là-dessus, connaître ses problèmes, approfondir dans son combat. »

A_8 : « Sur le fait que oui, de toute façon ça se fait pas et que j'avais pas à faire ça à la personne que j'aime le plus. Enfin, voilà, c'est complètement débile. » « Pour mon fils, déjà, oui, c'est pas... c'est pas évident quoi, parce que je sais très bien que un enfant, voilà, il dit rien, mais ça le travaille, il entend. [...] Donc ouais, c'est pas bien. » « Et puis ma femme, oui, ça l'a détruite aussi : perte de poids, perte de confiance en elle forcément, à force de la mettre plus bas que terre, de l'insulter quand on se prenait la tête quoi. Manque de confiance en elle, tout ça. »

A_10 : « Ben y'avait les animateurs qui essayaient de nous aider, de savoir le pourquoi on est des détenus violents, des causes de pourquoi on peut commencer à être violent, de pourquoi on fait ci pourquoi on fait ça... Voilà c'est des choses qu'on sait pas du coup j'ai compris et j'ai bien aimé. Ça m'a plu quoi. [...] Ça m'a fait peut-être pas apprendre des choses sur moi mais me poser des questions sur moi. Me dire ouais c'est peut-être à cause de ça, peut-être à cause de ça... et qu'il faut continuer à comprendre. »

A_9 : « Je comprenais pas : "Pourquoi ? Qu'est-ce qui s'est passé ?" Et en fin de compte, le travail, je pense que c'est là où l'équipe est efficace... Le fait d'en parler, de poser des choses, même de se répéter dans la chronologie des faits... ça permet de mieux comprendre et de pas recommencer justement. Donc, j'ai fait un gros travail avec eux là-dessus. »

A_11 : « [les conséquences] Désastreuses, pour elle. Et puis maintenant avec le recul, je me demande pourquoi elle a pas arrêté plus tôt quoi. » « Après, finalement tout, puisqu'on regrette. On se dit : "Putain, on a été 30 ans ensemble, 18 ans, 15 ans, ça a été bien. Pourquoi..." On regrette parce que bon, on a tout perdu. Enfin, moi j'ai tout perdu. C'est également le seul à ne pas parler de « violences réciproques » ni à se considérer « victime de sa compagne » (« C'est que moi à chaque fois qui cherche... [...] et tout de suite après je monte dans les tours. »)

Enfin, plusieurs de ces hommes ne reconnaissent – toujours – pas le mal fait aux victimes. Ils ne considèrent ni la dimension amoral, ni interdite de la violence. Dans ce cadre, très peu d'hommes interrogés manifestent du regret à l'égard de leur compagne, et les conséquences et les effets de leur violence sont systématiquement ramenés à eux et leur souffrance, ou ignorés.

M_6 : « E : OK. Et quelles conséquences vous pensez que ça a pu avoir sur votre femme et vos enfants ? I : J'ai tout perdu. E : Ok. I : J'ai tout perdu. J'ai tout perdu : mes enfants, mon ex-femme, la maison, tout. J'ai tout perdu. C'est terrible. »

A_11 : « On regrette parce que bon, on a tout perdu. Enfin, moi j'ai tout perdu. »

T_3 : « Oui parce qu'elle a passé un ITT, dix jours d'incapacité c'est ça qui a joué. Ça aurait été cinq j'aurais pas fait de la prison. Mais là dix jours.... Parce qu'elle avait un point à l'œil et le docteur a dit que c'était presque l'étouffement quoi. Bon...ok Mais... »

T_2 : « C'était une tarte comme ça y'a rien eu. Elle a rien eu et ils mettent violences. »

Parmi ces hommes, certains manifestent un sentiment de honte et de culpabilité, non pas à l'égard de la victime, mais davantage par rapport au cercle familial et amical :

L_4 : « Après, forcément on avait un cercle social avec mon ex qui est toujours en fait... Malheureusement, c'est des gens que je connais. Ça fait quand même sept ans de relation, donc des amis en communs, des... On a un cercle social qui est lié, l'un et l'autre. On a du mal à affronter un petit peu le regard des autres, parce que ça se sait. Forcément ça se sait. »

T_3 : « Et puis j'avais honte. J'avais honte de ce que j'avais fait, par rapport au regard des amis, des autres. J'avais très honte et j'étais à deux doigts de me suicider. Par rapport à ce que j'avais fait et d'avoir créé des problèmes à toute ma famille. »

A_9 : « Enfin ce que je recherchais aussi dans ce groupe, c'est de se dire que : « OK, j'ai eu des problèmes de violence avec cette personne-là. Mais quelle va être l'image aussi qu'on va avoir de moi en sortant ? », vous voyez ? ».

- Responsabilisation « prospective » : pourquoi renoncer ?

Enfin, l'analyse montre comment certains hommes se projettent par rapport à leur situation actuelle : quelle vision ils ont de leur possibilité de « changement » et quelles motivations ils ont pour « ne pas recommencer ».

Une majorité n'aborde pas cette dimension. Leur discours est centré sur le présent et sur leur condition actuelle : hébergé par un membre de la famille ou en prison. Lorsqu'ils abordent une temporalité future, c'est principalement pour montrer qu'ils sont en attente de pouvoir se réinstaller avec leur compagne.

Pour ceux qui abordent cette dimension future et le fait de « ne pas recommencer » (« renoncer »), nous pouvons voir que les raisons avancées sont davantage d'ordre pratique (ne pas retourner en prison) que moral (ne plus atteindre l'autre dans son intégrité) :

T_1 : « Faut que je creuse encore pour voir ben comment je peux arrêter tout ça, comment je peux ralentir un peu tout ça parce que je peux pas continuer la prison. C'est pas possible la détention. »

A_10 : « Ouais, de me sentir mieux dans moi déjà, et que dehors aussi ça se passe mieux, parce que... revenir ici [prison] c'est pas possible quoi. »

A_9 : « Mais déjà au bout de trois jours en prison, je savais déjà que ce que j'avais fait c'était mal, et j'ai pas envie de recommencer. Mais il faut faire ses preuves. »

Il y a également celui qui considère ne pas pouvoir faire autrement que par la violence :

T_2 : « Mais moi je serai toujours violent. Bon plus maintenant envers les femmes. Moi tu me cherches, y'a pas de demie mesure je pardonne pas ça si tu parles de ma mère ou autre. Voilà ça ça va pas changer. Moi je suis pas un mec où on te met une tarte c'est le mec qui dit ah non je dis rien parce que je veux pas de problème. Si tu me mets une tarte moi je te défonce. Dans les trucs comme ça [programme] on te dit ouais si on vous met une tarte ouais faut répondre par la parole. Moi je peux pas c'est impossible. Moi le mec il vient il me met une tarte dans la rue... je vais pas lui dire ouais mais viens vas-y on discute (rire). Voilà c'est comme ça que je fonctionne. Je fonctionnerai toujours comme ça. Même mes enfants je leur dirai il vaut mieux être harceleur que se faire harceler. La vérité Madame. Si vous avez des enfants faut leur dire ça. »

Discussion :

Cette partie nous amène à deux constats principaux.

Le premier est que chaque homme interrogé a une perception singulière de la violence. Les récits nous permettent de voir des différences dans les formes de violences exercées, les niveaux d'intensité de cette violence, sa régularité, le nombre de partenaires qui ont connu cette violence, les domaines de vie dans lesquels cette violence a eu lieu (conjugale / intrafamiliale / tous les domaines de vie), mais également les fonctions de la violence. Il nous semble primordial de contextualiser la violence dans la relation conjugale et d'adapter les programmes à ces différences afin que chacun puisse, à un moment, se sentir concerné et donc s'approprier les éléments donnés.

Le deuxième constat est relatif à la responsabilisation, que l'on retrouvait également, dans la première partie (questionnaires) comme un des objectifs centraux des programmes. Si la majorité des hommes interrogés arrivent à « nommer » leur violence, voire parfois à mentionner les traces physiques qu'elle a pu laisser sur leur compagne, on voit que rien n'est dit sur le sens de l'acte et sur la souffrance causée à l'autre. La violence envers la victime est minimisée, banalisée et considérée comme une réaction défensive à un agir déclenché par cette dernière. Dans ce cadre, la majorité des hommes ne se trouve pas dans une démarche ou une demande de changement, une volonté d'agir sur soi-même. Ils privilégient le présent et restent centré sur l'acte.

Il est par conséquent nécessaire de proposer à ces hommes un travail personnel qui les amène à se positionner comme responsables, pas seulement sur les faits, mais aussi sur le sens de l'acte, sur ses conséquences et sur les solutions envisagées pour ne pas recommencer. Proposer un lieu où la « destructivité » de ces hommes « soit déposée, entendue avec une ouverture la plus fine possible, jusqu'aux racines dans lesquelles elle est intriquée : iceberg d'un ferment social et subjectif personnel, interpersonnel, intragénérationnel et intergénérationnel »¹³⁷. Ce travail de réflexion passe donc tant par le passé du sujet que par son devenir. Dans ce cadre, nous revenons à l'analyse apportée quant à la notion de responsabilisation (cf. partie 4.3.1.) : il est indispensable de ne pas seulement « dicter » aux auteurs les comportements et pensées à avoir, mais de leur permettre de mener un travail de réflexion et d'analyse afin qu'ils puissent se raconter, interroger leurs actes et se les approprier. Dans la perspective d'une prise en charge globale, un travail individuel (et thérapeutique, avec un psychologue) est par conséquent nécessaire pour parvenir à faire dépasser les résistances ou les différents mécanismes de défense chez les auteurs afin qu'ils puissent explorer leur propre vie intérieure, leurs émotions, leurs intentions, leurs représentations.

➤ 6.3.3. Sens donné au programme : adhésion ou résistance ?

Le dernier grand thème qui ressort de l'analyse de contenu est l'appropriation du programme, de son contenu et de ses outils. Les éléments nous permettent d'appréhender comment ces hommes vivent le programme et lui donnent du sens, et quels processus ils mettent en œuvre pour se l'approprier ou lui résister.

Quatre sous-thèmes ont été plus particulièrement dégagés : le premier concerne leur vécu et leur satisfaction vis-à-vis du programme, de manière générale ; le deuxième concerne leur rapport au groupe ; le troisième, l'appropriation des outils transmis durant les programmes ; enfin, le quatrième concerne des éléments du cadre que les participants ont mis en avant pour leur importance.

¹³⁷ Autret, Gérard, Marie-Jacques Bidan, et Maryse Pervanchon. « Auteurs de violences conjugales : comprendre et agir », *Empan*, 73/1, 2009, p. 98-102, p. 99.

6.3.3.1. Participation au programme : démonstration de leur adhésion

Lorsqu'ils abordent leur participation au programme, ce sont tout d'abord des éléments très positifs qui sont mis en avant. Ils l'ont trouvé « top », « super bien », « ça fait du bien », « j'ai appris plein de choses » ... même si la majorité n'arrive pas à développer spontanément leurs idées et les raisons de cette satisfaction. Également, lorsque nous abordons les raisons de leur participation, la majorité manifeste une motivation intrinsèque : pour « s'en sortir », pour avoir une aide supplémentaire, pour comprendre et travailler sur soi. :

M_6 : « Le programme ? Super bien. [...] Je veux... je veux m'en sortir de là-dedans. Je veux me prouver que bon... J'ai... je suis tombé un peu dans l'alcool, dans les stupés. Je veux m'en sortir de là. C'est pour ça. J'ai suivi ce truc. Je veux prouver aussi bien à mon ex qu'à mes enfants, surtout à eux, que je veux m'en sortir. »

N_12 : « Je voulais voir et puis comprendre... travailler aussi pour moi, déjà, un travail sur moi-même pour voir... C'est comme... Il y a une image qui m'est restée en tête, c'est l'image de l'iceberg : la partie immergée qu'on ne voit jamais et la partie qu'on représente. »

N_13 : « Ça vient de notre volonté... l'inscription c'était notre volonté, et personne m'a imposé quoi que ce soit, mais malgré tout c'est dur. » « En disant : " Là on y va, on n'y va plus parce qu'on a fait ça, on y va parce qu'on veut plus faire ça." »

L_5 : « I : Ça m'a bien aidé. E : A quel niveau ? I : De tous les niveaux. »

L_4 : « Le stage de sensibilisation. Après, c'est un stage que je trouve qui est très très bien. »

Si certains des hommes interrogés ont intégré le programme dans un premier temps pour des raisons utilitaires (avoir des remises de peines), leur regard évolue au cours du programme pour des motivations plus personnelles :

T_2 : « Non c'est moi j'ai voulu participer. Du coup j'ai participé. [...] En vrai Madame, c'était pour avoir quelques jours de moins. Moi je suis franc. Du coup j'y suis allé mais c'était pas ennuyant quoi. »

T_1 : « Franchement j'avais vu que le papier de la formation. Et vu que ben je vais pas mentir, vu qu'ils ont dit ouais faut faire ça faut faire ça, comme ça va ça va minimiser... enfin pour les RPS et tout. Donc moi j'ai fait ça. Donc je suis parti et tout. Et puis ça m'a intéressé moi. [...] Ouais c'est ça au début c'était pour les autres et puis finalement c'était pour moi. C'était même pas pour les RPS c'était pour moi. »

L'adhésion des participants est un élément clé pour le fonctionnement d'un programme. Elle est généralement en lien avec le processus de sélection mis en œuvre en amont, avec les différents professionnels impliqués : CPIP, psychologues et direction. Les entretiens menés avec les animateurs des programmes ont en effet permis de confirmer que la « sélection » des participants est un élément central pour eux, afin de garantir « une bonne dynamique de groupe ». Ils privilégient généralement des hommes « qui ne sont pas dans le déni » et qui sont « déjà engagés dans une démarche de changement ».

6.3.3.2. Rapport au groupe : entre identification et différenciation

Tous les participants valorisent le travail en groupe. L'analyse réalisée nous permet de distinguer que les bénéfices se manifestent selon deux logiques différentes : l'identification et la différenciation.

- Le groupe comme objet d'identification : Au début du programme, tous les participants sont habités par un sentiment d'injustice, lié à leur mise en cause et à l'obligation qui leur est faite de changer. Le groupe est alors le lieu où peuvent se dire l'incompréhension et la colère ; c'est aussi le lieu où ces sentiments peuvent être partagés et discutés, « sans jugement », et le sens subjectif et social de la violence expliqué. La majorité des participants met, par conséquent, en avant l'importance et l'intérêt d'un espace collectif d'expression, de partage et de soutien, avec d'autres hommes ayant été condamnés pour des faits similaires. Il semble en effet moins risqué d'évoquer leur problème avec des semblables confrontés à des situations identiques (« dans le même bateau »).

T_3 : « Moi ma motivation, c'est parce qu'on était en groupe et je voulais savoir comment ça se passait. Et puis après c'est qu'on s'ouvre et puis c'est pour s'exprimer quoi. On est d'abord un peu coincé sur ce qu'on a fait. Mais comme je vous dis le regard des codétenues, eux, ils ne jugent pas, ils disaient pas que c'est pas bien parce qu'ils avaient fait quelque chose aussi de mal. Donc il y avait pas de jugement. Et puis petit à petit on s'ouvre, on s'ouvre et on voit. On voit surtout la réalité. Je me répète mais c'était surtout le partage, le dialogue. »

A_10 : « Le groupe il était bien, parce qu'on était tous à l'écoute, chacun avait sa parole. Il y avait pas de moqueries. Il y avait pas quoi que ce soit. C'était vachement bien. »

Le récit des autres hommes fonctionne alors comme un « miroir » dans lequel se reflète leur propre histoire et leurs propres difficultés. Ce processus de projection leur permet d'analyser leur situation, la comprendre et parfois mieux se l'approprier.

L_4 : « De s'exprimer, et puis d'identifier en fait. Parce que quand on parle d'une situation qu'on a vécue, on peut avoir vécu la situation, mais on l'a juste vécue. Le fait de mettre des mots là-dessus, ça permet d'analyser où on a fauté, où on a péché, qu'est-ce qui aurait pu être évité. Et puis il y a des trucs qu'on ne sait pas forcément, en fait qui ne sont pas bons en fait dans... On se découvre quoi, en fait. »

T_1 : « J'aime bien aussi entendre... malgré que je suis timide... j'aime bien entendre le point de vue des autres. Parce que pareil des fois dans leur truc à eux, des fois toi tu te vois. Moi je me vois pas comme ça mais quand eux ils parlent d'eux ben je me vois à travers eux. J'arrive à me voir un peu. Voilà y'a des trucs que je fais mais que je vois pas. Faut être extérieur pour les voir. Donc y'a des trucs que je fais mal. Donc moi j'aime bien quand j'entends. [...] Des fois j'ai même pas besoin de poser des questions que ça répond déjà. »

Les discussions permettent également de comprendre les différents modes de fonctionnement, et d'imaginer d'autres alternatives non violentes ou de régulation des conflits :

A_11 : « Apporter puis recevoir, enfin, donner quoi, enfin, dire : "Tiens, moi j'ai fait ça. Fais pas ça.", enfin voilà. Et y'en a qui disent comment ils gèrent quoi, tu prends des fois des conseils, des idées... quand ça te va. »

Enfin, le groupe permet à ces hommes de se rassurer, par un processus de comparaison, puis de normalisation. En effet, il leur permet de protéger une identité menacée : s'ils avaient, avant le programme, une mauvaise image d'eux-mêmes (« on se dit qu'on est méchant, violent » ; « on a tendance à se culpabiliser, [...] à se prendre pour un déchet [...] c'est un échec », L_4), les échanges et l'identification au groupe leur permet de faire évoluer positivement le regard qu'ils portaient sur eux-mêmes. Ils sont rassurés, d'une

part, par le fait qu'ils « ne sont pas seuls » (« tous dans le même bateau », « là pour la même chose »), et d'autre part, que cela peut arriver « à tout le monde ». Ce groupe créé ainsi de l'entraide et un sentiment d'appartenance rassurant :

M_6 : « Ça fait plaisir, parce que je vois que je suis pas le seul dans ce contexte, qu'il y a beaucoup de violences conjugales et que... et que ça m'a aidé un peu de parler justement. Voilà. On savait qu'on était là pour les mêmes raisons, pour les mêmes trucs... » « Je me suis retrouvé avec plein de gens qui avaient le même problème que moi. [...] J'ai pu en parler. Et puis, ça me rassure davantage, parce que je vois que je suis pas seul. Même si j'ai vécu des choses, je suis pas seul, voilà. »

A_9 : « De se dire qu'on n'est pas seul... ça, ça m'a vachement rassuré. »

A_11 : « Y en a un ça fait, j'étais au lycée avec lui. Donc ça fait 30 ans qu'on... Et puis là on se dit : «Toi aussi t'es là ?» Comme quoi, ça peut être n'importe qui... » « Donc ouais, dans le même... enfin, dans la même galère. [...] Parce qu'un bateau, c'est pas pareil qu'une galère : faut ramer. »

Bien que rassurant sur un plan identitaire, le processus de comparaison dans le groupe semble aussi conforter certains de ces hommes dans leurs stratégies de minimisation des faits et dans leurs positions victimaire et défensive. En effet, se retrouver en groupe avec d'autres personnes ayant vécu la même chose modifie chez certains la perception du problème, qui devient « moins grave », car commun, courant, presque banal. Ces hommes se disent alors « rassurés », « déchargés », « déculpabilisés » :

L_4 : « On découvre en fait déjà d'autres situations où en fait... Parce que quand on est dans une situation comme ça, on a tendance à se culpabiliser... Et le fait de faire ce stage-là, [...] ça permet de prendre conscience qu'on n'est pas forcément un cas isolé. Ça rassure. » « On comprend qu'on n'est pas seul. Et puis, certaines choses qu'on identifie comme de l'injustice ou même pas forcément de l'injustice, mais une inégalité, en fait, face à la justice par rapport à ces faits de violences, ça nous rassure, parce qu'on voit qu'on n'est pas seul quoi, on n'est pas fou. » ; « Ça permet de décharger en fait... de décharger, de se déculpabiliser aussi parce que oui, il y a une culpabilité par rapport à ça qui est... C'est intense quoi. »

M_6 : « C'est super, parce que on peut justement discuter. En fait, on se dit qu'au fond de nous-même on est... on est méchant, on est violent. Et en fait, je vois qu'autour de moi, non, y a plein de monde qui sont pareils, à différents grades confondus, mais... voilà c'est rassurant. »

M_7 : « Et là, le programme ici, là les trois jours, moi je trouve que c'est à refaire pour d'autres, parce que malgré que moi je voyais bien, mon cas était sûrement moins rustre qu'un autre qui avait sûrement peut-être utilisé les poings ou un bâton, je ne sais pas. »

A_10 : « Oui, oui. Oui, oui, ça m'a intéressé... de faire la comparaison de moi et ce qu'ils ont fait eux. J'ai dit : "Ça va que j'aie pas été aussi loin". [...] Ouais. C'était vraiment... Je trouvais que vraiment, ça allait loin quand même. [...] Il y a une personne qui a étranglé sa meuf jusqu'à ce qu'elle saigne, qu'elle crache du sang, tout ça. C'est violent quoi. »

- Le groupe pour se différencier - S'il est rassurant pour certains de s'identifier à un groupe pour « relativiser » (« je ne suis pas le seul dans cette situation »), pour d'autres, il est rassurant de se différencier, s'opposer, par un processus de distanciation (« je ne suis pas comme eux »). L'objectif reste toutefois identique : protéger une identité menacée.

T_3 : « Mais c'est pas des meurtres quoi. Parce que bon, quelqu'un qui fait un meurtre, qui tu dis enfin, tu vois des trucs comme ça, c'est pire. » « Moi j'ai jamais été un méchant

donc j'avais conscience que c'était pas bien. Mais pendant le stage y'avait un gars... lui, il était sur la violence, mais pourtant lui, il ne supportait pas quelqu'un qui ment. Et il rentrait direct dans la violence. Et il fallait qu'il trouve un psychologue, une psy. Il rentrait directement dans la violence si quelqu'un... S'il était en discussion et il voyait que cette personne mentait, qu'il ne disait pas la vérité, ben il le tapait. »

L_5 : « J'écoutais... mais tu vois c'est pas pareil moi je comprends que ben moi j'ai rien fait. Donc ouais c'est compliqué d'être là au milieu. Je dis quoi moi ? »

T_2 : « Ouais ouais moi ça me dérange pas de parler donc ça va. Je suis bavard. Après ils avaient tous 30 ou 40 ans moi j'étais le petit jeune donc... c'était pas la même vision, c'était pas la même vie. Vous savez quand t'as 40 ans et que t'as un gosse tu réfléchis différemment. Moi j'ai pas d'enfant et je suis un petit jeune donc c'est pas pareil. Voilà je sais pas ce qu'ils vont faire les vieux mais je sais pas ce qu'ils vont faire. Style moi je dis ouais pour souffler je vais prendre ma moto, mon cross et bouger. Mais le vieux c'est pas pareil, il va pas dire ouai je vais prendre mon cross. »

Discussion :

La première fonction du groupe est d'échanger et se dévoiler. Les interactions sont déterminantes pour amener les participants à se centrer sur eux. Ils mettent en parole des émotions, des cheminements mais aussi des actes. Pour Salomé et Galland (2000¹³⁸) « parler du passage à l'acte en présence de tiers rend l'évènement public et le fait exister symboliquement ». C'est lors de ce dévoilement que l'auteur examine ses conduites et peut prendre conscience de ses actes et de leurs conséquences. Pour Lorenz et Anglada, se dévoiler est le premier niveau de la responsabilisation¹³⁹. Par ailleurs, la violence isole. Le groupe devient alors un espace de solidarité qui interrompt le processus de cloisonnement. Il permet de créer de l'entraide et un sentiment d'appartenance afin de se rassurer, en diminuant le sentiment de honte, principalement associé à la condamnation. Il donne également la possibilité de rechercher des solutions communes ou de partager des stratégies de résolution de problèmes par une forme de co-construction des savoirs.

Par conséquent, que ce soit par un processus d'identification ou de distanciation, le groupe permet de se construire une image de soi moins dévalorisante, moins stigmatisante. On peut toutefois se demander si certains de ces mécanismes de revalorisation du soi ne viennent pas faire obstacle à l'objectif de responsabilisation. En effet, le processus de comparaison dans le groupe permet aussi à certains de se conforter dans des stratégies de minimisation des faits et dans leurs positions victimaire et défensive. Ainsi, pour le dire autrement, si la restauration de l'identité et celle de l'estime de soi représentent des facteurs importants de réinsertion sociale pour des personnes ayant eu affaire à la justice, n'y a-t-il pas désormais un risque de normalisation de la violence et donc de banalisation des actes posés, lorsque ces hommes se retrouvent et se confortent ? Nous pouvons ici citer Rudolf Rausch, psychologue québécois¹⁴⁰ : « Plus il y a d'individus qui l'utilisent, plus la construction sociale de la violence se maintient et plus cette construction se maintient, plus il y a d'individus qui se croient autorisés à y recourir. » Dans ce cadre, le travail en groupe est important et nécessaire pour atteindre ce processus de dévoilement. C'est un espace qui, en permettant de décentrer un discours uniquement sur soi, pose les bases de la responsabilisation. Il est toutefois important de cadrer le groupe, sa dynamique, ses influences... pour que cet espace ne serve pas à certains hommes à se conforter, par des processus de comparaison et de normalisation, dans des mécanismes de victimisation

¹³⁸ J. Salomé et S. Galland, *Les mémoires de l'oubli*, Paris : Ed. Jouvence, 2000.

¹³⁹ Suzanne Lorenz et Christian Anglada, « Favoriser le changement chez des auteurs de violence dans le couple : le rôle du travail de groupe », *Revue de FESET – Journal Européen de l'Education sociale*, 2013, p. 73-89.

¹⁴⁰ Dans un entretien réalisé par Martin Dufresne. Martin Dufresne, « Face aux conjoints agresseurs... La danse avec l'ours. Entretien avec le psychologue québécois Rudolf Rausch », *Nouvelles questions féministes*, 21/3, 2002, p. 28-46.

et de minimisation qui auraient alors l'effet contraire à celui recherché. Encore une fois, nous faisons référence à la psychologie sociale : « Il est important de garder à l'esprit que les procédés collectifs de changement d'opinions sont des phénomènes discrets et complexes, mettant souvent l'individu sous tension et l'amenant à se réunir avec les autres afin d'élaborer des pensées communément acceptées dans le groupe. Nous pouvons dès lors imaginer combien il est important d'être attentif à la dynamique de groupe pour le bon déroulement du processus de changement. »¹⁴¹

6.3.3.3 Quelle appropriation des « outils de changement » ?

Les hommes interrogés ont évoqué à plusieurs reprises au cours de l'entretien des « outils de changement » transmis par les professionnels, et la manière dont ils se les sont appropriés (compris et utilisés). La majorité explique que ces moyens et outils leur ont permis 1) de s'informer ; 2) d'ouvrir les yeux ; 3) de gérer leur colère, ou encore 4) de développer des compétences communicationnelles. L'analyse des récits permet toutefois de voir que certains hommes ont aussi « adapté » ces outils à leur propre réalité, les confortant dans différentes formes de déni ou de banalisation des faits.

- « S'informer » : Le programme a été l'occasion pour plusieurs hommes d'en apprendre davantage sur la notion de violence, et notamment sur sa définition et ses différentes formes. Ils évoquent ainsi des éléments nouveaux, appris au cours du programme.

N_12 : « Violences conjugales, ça peut être verbal, ça peut être physique, ça peut être moral. Il y a plein de sortes de violences dont j'ai pu apprendre ici dans les groupes. » ; « Après, il y a eu la feuille avec le thermomètre de l'expression de la colère, sur l'émotion, l'émotion qu'on peut encaisser. Du coup, ça peut être de l'émotion affectueuse, ça peut être de l'émotion du coup de l'amour, ça peut être de la jalousie, ça peut être de l'emprise. Il y a plusieurs thermomètres de colère du coup qui peuvent augmenter. Ça, c'était super, ça. J'ai gardé cette feuille-là. »

L_5 : « Moi j'ai appris des choses sur la violence, parce que je connaissais rien de ça. »

Nous avons toutefois pu observer une instrumentalisation des informations transmises par les professionnels. Certains d'entre eux se réapproprient des discours et des outils pour qu'ils correspondent à leur histoire et leur réalité, et leur soient le plus profitables possible. Dans ce cas, les informations « théoriques » transmises sont détournées afin de les conforter dans leur position victimaire ou dans la minimisation des faits. On peut notamment s'en rendre compte dans la lecture - et l'interprétation - qu'ils font de la violence et de ces différentes formes. Pour certains, cela les conforte dans l'idée qu'ils sont victimes de violences psychologiques et verbales de la part de leur compagne :

M_6 : « J'ai compris que ça peut commencer aux mots, en fait. Mais je voyais que même ici avec le stage de trois jours que j'ai eu ici là avec juge, psychologue, sociologue et tout ça, j'ai vu qu'en fait je vivais cette situation tous les jours, journalièrement. Que je subissais en fait moi tous les jours la violence verbale. Que la violence commençait à partir des mots. Et ça m'a fait tilt... »

T_3 : « Ça m'a fait un déclic. J'ai compris que j'étais aussi victime de violences psychologiques quand elles en ont parlé. Elle me harcelait elle harcelait elle harcelait tout le temps. »

D'autres utilisent les définitions transmises pour s'en détacher et justifier ainsi qu'ils ne sont pas concernés par ce type de violence :

¹⁴¹ Cécile Kowal, Mathieu Roussel, Erwin Deroe... [et al], « Chapitre 17. L'évaluation des auteurs de violences conjugales. L'approche d'un service d'accompagnement qui développe un programme de responsabilisation en groupe », in Roland Coutanceau (éd.), *Violences conjugales et famille*, Paris, Dunod, 2021, p. 183-197, p. 189.

L_4 : « I : Ça représente quoi la violence conjugale ? Ça représente à partir du moment en fait où la personne qu'on a en face de soi, elle se sent en fait en position - comment dire - d'infériorité ou de domination, et que l'autre personne en face elle en joue. Ça devient de la violence conjugale. C'est comme si en fait c'est user d'une supériorité ou d'un pouvoir ou d'une force physique, psychologique sur quelqu'un qui est plus faible quoi. Pour moi c'est ça. C'est une forme de maltraitance en fait. Ça peut être psychologique, physique, financier et autre. E : Ok. Et du coup, cette définition appliquée à votre cas, comment vous la traduisez ? I : Après, moi comment je la perçois ? Je la perçois pas forcément comme un rapport de domination. C'était pas ça le problème pour moi. »

- « Ouvrir les yeux » : Plusieurs hommes mettent en avant que la participation au programme leur a également permis « d'ouvrir les yeux » sur leur situation et sur les événements qui se sont déroulés : « Non je sais pas. Je vois que du positif dans cette formation. Moi ça m'a beaucoup aidé après. D'autres personnes vous diront... enfin je sais pas ce qu'ils vous diront. En tout cas pour moi ça m'a aidé. Ça m'a aidé. Ça m'a ouvert les yeux. » (T_1).

Plus spécifiquement, ils évoquent différents « outils » proposés dans le programme les ayant aidés dans cette « prise de conscience ». Ils leur ont permis de se projeter, de s'identifier et parfois de créer un « électrochoc » ou un « déclic » par rapport à des scènes ou des images correspondant particulièrement à leur réalité...

Sont principalement évoqués les films :

A_11 : « Déjà, les films c'est pas mal parce que ça nous met en... pas en condition, mais en circonstance quoi, c'est-à-dire : "Bon, ça, j'ai pas fait ça, mais... c'est dans le même schéma de violence que je suis, même si c'est peut-être plus espiègle ou..." Mais moi le fait par exemple, je m'en rends compte, de culpabiliser l'autre, ça c'était... enfin, je me suis rendu compte que je faisais ça très très souvent. »

T_1 : « Ben moi y'avait des trucs dans le film où je me voyais moi. Dans le film y'avait la personne qui tapait sa femme alors qu'elle était enceinte. Donc justement c'est par rapport à tout ça. Il tapait avant qu'il arrive au monde. Et moi je savais pas tout ça, que l'enfant à l'intérieur il entend tout ce qui se dit. Il subit déjà à l'intérieur. Et moi je savais pas. Et ça je pense que rien que de voir l'image de la femme enceinte avec les chocs et tout. Je crois que c'est ça qui m'a je sais pas... peut-être traumatisé. Parce que maintenant quand je vois que je me dispute avec ma copine j'arrive pas à... non faut pas faire ça devant lui. »

L_4 : « Après, ce qui a été bien, c'est qu'ils nous ont passé un film avec des scènes bien précises. En fait, on devait exprimer en fait, s'exprimer sur la façon dont on analysait la scène. Et du coup, ça a permis de voir que chaque personne a une façon différente de voir, de vivre une situation. Donc ça aussi, ça amène à la réflexion par rapport à une violence conjugale où oui, peut-être que tu as dit juste de dire ça ou faire ça, pourtant ça t'a paru normal, mais tu as peut-être froissé l'autre en face. Donc voilà, ça... »

A_11 : « Puis, on a vu des films aussi... qui étaient... des films qui étaient bien. Y a des choses, on se reconnaît dedans. Donc : "Tiens, ça, ça pourrait être moi, ça. Ça, ça, ça, j'ai pu faire ça." Voilà. Après, y a des trucs qui sont grossis aussi dans le film, mais c'est... on sent que le schéma c'est le même. » ; « Ça fait un peu la boule au ventre, enfin... moi ça me rend triste. [...] Par rapport à ce que j'ai fait quoi. [...] Les dégâts quoi. »

A_13 : « On a vu des films avec un frère et une sœur qui se remémoraient leur jeunesse avec leur père violent. [...] Et ça, en fait j'avais l'impression de me voir moi à ce moment-là. [...] Le truc c'est que ça m'a fait prendre conscience que j'ai été acteur dans les deux camps, de ça. J'ai subi et j'ai fait subir ça. Et en fait, le plus dur à ce moment-là c'est la culpabilité. [...] Là, c'est pareil, ça relance un peu tout ça et de se dire : "OK, je comprends

pourquoi j'étais comme ça sans l'excuser, mais au moins je comprends, quoi." Donc ça me permet de retravailler beaucoup de choses. »

Mais également l'outil « photolangage » :

M_6 : « I : Oui, c'est quand y a toutes les photos... Rechercher qu'est-ce que vous êtes, qu'est-ce que vous aimez, qu'est-ce que... parmi toutes les photos qu'y a. E : Ok. Et ça, ça... ça vous a marqué ? Enfin, vous vous en souvenez ? I : C'est compliqué. Oui, ça m'a apporté pour certaines choses au fond de moi-même, mais sinon en surface, rien. E : d'accord. I : Mais au profond de moi-même, oui, on se dit : "Merde, je suis comme ça en fait." [...] Ça aide à réfléchir, oui. »

- « Contrôler sa colère » : En lien avec leur représentation de la violence et de ses causes, plusieurs des hommes expliquent avoir désormais des outils et des moyens pour gérer leurs émotions telles que la colère, ou leurs sentiments tels que la possessivité ou la jalousie. Ils évoquent plus spécifiquement le « schéma de la colère », « les outils d'imagerie mentale » et les « exercices de respiration ».

A_8 : « ... qui nous a apporté pas mal d'outils aussi pour quand on est énervé, quand on est dans des situations ou que avant on serait pas parti, on serait resté à boire, boire, boire [...] quand je sens que je commence à m'énerver, je sais à peu près maintenant quoi faire ».

N_13 : « Et là, ça permettait de voir de nouveaux outils. Et les outils, surtout dont j'avais besoin, moi, c'était quand je suis en colère et qu'il y a ce moment où ça peut débloquer, qu'est-ce que... de quels outils je peux disposer, qu'est-ce que... quels sont les outils aujourd'hui que je n'ai pas, que je peux utiliser pour éviter de refaire une dinguerie, quoi ? Et donc c'était... ouais, moi c'était surtout le côté pratique d'avoir ces nouveaux outils et comment analyser ces outils pour me les accaparer quoi, pour me dire : "OK, comment est-ce que je peux éviter de..." »

N_12 : « Je suis moins possessif [...] Je vivais avec la peur, je vivais avec des choses qui étaient – comment dire – pour moi-même, pas supportables de vivre, parce que tous les jours je rentrais, j'avais peur qu'il arrive quelque chose, peur qu'elle me dise du jour au lendemain : "C'est terminé" et tout ça. Du coup, je faisais attention à plein de choses, même pour moi comment j'étais, mon comportement, quand je m'énervais, le soir, l'arrivée, le déjeuner, le plat, je faisais attention à tout, tout ce que je faisais, tout... ma famille, mes fréquentations, ma consommation de stupéfiants, ma consommation d'alcool. Même quand j'allais au sport, vu que je faisais de la boxe, du coup le sport, j'allais moins au sport, parce que du coup j'avais peur qu'elle dise qu'elle en a marre du sport, que j'y aille trop souvent » « Quand elle me disait qu'elle partait avec une copine, je disais :

"Ouais, d'accord", sauf que j'étais là toutes les cinq minutes : "Tu fais quoi ? T'es où ?" J'envoyais des messages : "Ça va ? Tout se passe bien ?"

C'est le lâche prise, laisse-la vivre. C'était ça. Aujourd'hui, c'est ce que j'ai pu travailler sur ça : de lâcher prise. »

Nous pouvons de nouveau repérer plusieurs limites dans l'interprétation ou l'appropriation que font ces hommes des outils et moyens mis à leur disposition. En effet, pour certains, ces derniers ne servent pas à gérer ou contrôler leur colère mais davantage à la contourner, la déplacer ou la fuir. Dans ce cas, le problème est seulement « éliminé » en surface par différentes stratégies d'évitement plus ou moins problématiques : de la fuite (« aller prendre l'air ») à la consommation de drogue (« rouler un pétard »).

M_7 : « Moi perso je me suis... ça m'a aidé de me dire : "Ouais, le prochain coup, fais vraiment demi-tour quand tu as une agression même face à ta compagne. Casse-toi, va

prendre l'air, et n'insiste pas à la confrontation. "On veut avoir le dernier mot alors qu'au fond il faudrait mieux prendre son bol d'air et puis voilà. Donc là-dessus, ça... Ouais. »

T_2 : « Je roulais mon pétard et j'essayais de trouver le moyen d'éviter le conflit et de trouver une solution. Voilà rouler un pétard ou prendre sa voiture et rouler ou prendre sa moto et rouler. »

T_1 : « Et genre mon co-détenu il l'avait pris. Et du coup ça m'a énervé. Donc du coup je me dis je vais le marquer sur un papier. Alors j'ai marqué sur un papier et je lui ai donné. Et j'ai bien marqué le problème et si tu veux te battre c'est maintenant là où tu veux quand tu veux. Enfin c'est un exemple parmi tant d'autres que je donne. Pour montrer j'ai pas tapé direct... enfin là je le fais parce que c'est ici mais dehors je vais pas me trimbaler avec un papier et un stylo pour... style tenez sinon je vous tape... »

A_9 : « Non, c'était très bien fait sur le programme, dans le sens où la gestion de la colère, comment aussi... Alors, ce qui était intéressant aussi dans ce programme, c'était comment identifier la colère chez les autres... et quelle attitude adopter. Vous voyez, l'attitude de ce que j'ai fait moi, de monter crescendo avec M dans la violence et d'avoir la loi du talion : "Œil pour œil, dent pour dent", c'est pas bien du tout. [...] C'est pas du tout l'attitude qu'il aurait fallu adopter, tu t'en vas-tu te calmes et voilà. »*

Le risque est que ces attitudes ou stratégies de gestion spontanée des émotions s'essouffent rapidement ou provoquent l'effet inverse à celui désiré. En effet, la répression des contenus émotionnels n'est adaptée que dans les cas de mouvements émotionnels minimes et ponctuels¹⁴². Elle est également non recommandée par plusieurs chercheurs ou psychothérapeutes car elle peut être suivie d'un « effet rebond » impliquant des émotions plus intenses¹⁴³.

T_1 : « [Comment expliquez-vous que vous ayez recommencé et que vous soyez de nouveau condamné pour les mêmes faits ?] Ça je sais que c'est moi. C'est moi. Parce que dans tous les cas ils ont fait ce qu'ils pouvaient eux. J'ai tout donné aussi. Et après c'était à moi de faire... Ils peuvent pas nous forcer à faire quoi que ce soit. Si moi je suis pas motivé à faire. Et donc conclusion ben... j'ai pas fait jusqu'au bout ce qu'ils m'avaient préconisé de faire. Après j'ai... c'est comme partout y'a des hauts et des bas. Je savais plus quoi faire... J'avais la salle de sport, j'avais... j'essayais d'équilibrer comme ils m'ont dit mais j'arrivais pas à suivre. J'essayais de me dépenser au sport et en rentrant à la maison de me poser avec l'enfant. Mais pfff j'y arrive pas... »

A_8 : « Si si ça m'a quand même fait quelque chose mais. Si si ça m'a permis d'essayer de me canaliser ailleurs que sur elle. Par rapport à ça. J'ai essayé mais j'ai essayé tout trop vite. Parce que le truc avec moi c'est que je suis pas patient aussi. Quand je vois pas le résultat j'abandonne. Voilà mais bon ».

- « Développer des compétences communicationnelles » :

Enfin, le programme a été, pour certains hommes, l'occasion de développer des compétences communicationnelles :

T_1 : « Et d'ailleurs c'est ce que j'ai beaucoup appris au GRAVIC. Du coup y'a des choses que je faisais... que je faisais avant de rentrer ici, que je faisais pas avant... grâce au Gravic. [...] par rapport à mon fils. J'ai même la phobie qu'on fait... qu'on se chamaille devant lui. Même qu'on lève le ton je veux pas s'il est là ». « Pour moi c'était normal de gueuler après lui, de l'astiquer. Alors que non. Là j'ai compris que non. Faut lui parler, faire ça ça. C'est dans ce sens. »

¹⁴² André, Christophe, « Peut-on gérer ses émotions ? », in Jean-François Dortier (éd.), *Le cerveau et la pensée. Le nouvel âge des sciences cognitives*, Auxerre, Sciences Humaines éditions, coll. « Les ouvrages de synthèse », 2014, p. 291-299.

¹⁴³ Ibid.

A_8 : « Ah oui, la communication. Ça, y avait vraiment un travail là-dessus pendant le groupe, sur la communication, sur comment communiquer. Ouais, ouais. Ils en ont parlé plus d'une fois. Les soucis de couple c'était souvent lié au manque de communication quoi. »

N_12 : « Je vois les choses un peu plus positives pour moi. [...] ça a changé... d'être plus calme. Je suis plus calme, plus expressif. [...] De parler. J'étais quelqu'un avant qui... Comment vous dire ? Vous m'auriez lancé un pic, j'aurais été dans l'insulte ou sinon dans le contact. Et sauf qu'aujourd'hui, bon, le fait aussi... [...] je pense que ça m'a ouvert plus les yeux » « Ça m'a permis aussi d'évoluer... d'évoluer sur moi-même, de pas être toujours renfermé. J'étais pas quelqu'un de renfermé, mais comme je vous disais, j'étais quelqu'un de plus dans le contact et dans les insultes. J'étais plus dans le négatif à aller plus ou moins vous envoyer balader. Aujourd'hui, j'écoute mieux ce qu'on peut me reprocher. Le fait d'écouter aussi les autres, le fait de s'écouter soi-même aussi... »

Discussion :

Les hommes interrogés se sont approprié des outils et des moyens qui ont du sens pour eux, par rapport à leur propre réalité : leur histoire et leur représentation des violences. Ils se sont principalement saisi du groupe, des films et des témoignages pour comprendre leur situation et prendre conscience de certains actes, par projection. Ils se sont également approprié des outils de gestion des émotions, et notamment de la colère, qui ont une signification par rapport à leur compréhension et leur interprétation de la violence. Ces outils leur donnent le sentiment de pouvoir agir, voire maîtriser la situation (ils parlent généralement de conflit), en l'évitant.

Ce constat soulève, selon nous, deux problèmes :

- Le premier est que ces outils renforcent chez certains leur conviction que la violence est le résultat de leur colère, d'une « perte de contrôle », plutôt que d'un choix, menant à un mode de contrôle.

- Le deuxième problème est qu'ils se servent de ces outils pour fuir la situation ou la contourner, ce qui semble ne tenir qu'un temps et dans un certain contexte. Cela ne permet pas non plus de travailler sur le sens de la violence, ses causes et ses conséquences.

Ainsi, la complexité de la violence et de sa prévention ou de sa régulation, ne peut être comprise uniquement par des dimensions propres à l'individu et à son comportement. Il est important de prendre en considération le sujet dans sa subjectivité (c'est-à-dire de tenir compte de ce qui fait sens pour lui), de tenir compte de l'Autre (les dynamiques relationnelles avec la compagne notamment) et de l'environnement dans lequel l'individu évolue. Cette approche encourage davantage une réflexion autonome (non imposée) sur le problème, pour le comprendre et le dépasser (plutôt que l'éviter), et invite également à avoir une réflexion et une action globales sur l'individu. En effet, si les conditions de vie de ces hommes n'ont pas évolué, que les problèmes associés relatifs aux addictions ou à d'autres problématiques psychologiques ou sociales ne sont pas traités, les stratégies de contournement de la violence ne pourront durer qu'un temps.

6.3.3.4. Importance de certains éléments du cadre

Nous terminons l'analyse transversale par différents éléments relatifs au cadre du programme que les hommes ont soulevé comme étant essentiels à son « bon » fonctionnement et surtout, à leur adhésion et leur implication. Selon eux, la durée du programme, la confiance envers les animateurs, la mixité du binôme, la confidentialité et un suivi psychologique sont particulièrement importants. Plusieurs études ont mis en avant le rôle du cadre de l'intervention et des animateurs du groupe dans la réduction des

comportements violents. Dans la recherche sur la psychothérapie, on parle d'« alliance professionnelle positive », ce qui englobe l'opinion des hommes sur la loyauté et le regard positif de leur thérapeute et leurs perceptions quant à la congruence entre leurs objectifs thérapeutiques et ceux de leur thérapeute. L'étude de Taft et Murphy montre également que les attitudes des hommes à cet égard peuvent considérablement contribuer à prévoir le succès de l'intervention en réduisant les agressions physiques et psychologiques de ces hommes¹⁴⁴.

La durée – Plusieurs hommes ont abordé « la durée » comme un critère important pour se saisir et s'impliquer dans le programme. Ils soulèvent qu'un programme trop court (deux ou trois jours) ne permet pas de créer une confiance dans le groupe favorable à une bonne dynamique. Les hommes ont besoin de temps pour se sentir à l'aise et en confiance pour se livrer dans un groupe. D'autres mettent en avant que deux ou trois jours sont insuffisants pour travailler sur le sujet des violences.

L_4 : « Je crois que c'était six jours. Six ou huit jours, je crois. [...] c'était très bien. Il ne faut pas plus ni moins. Le problème c'est que chaque personne est différente. Il y en a qui ont moins de facilités à s'exprimer, donc du coup ils auraient pas vraiment bénéficié du fait de s'exprimer sur leur situation, de pouvoir échanger. Par exemple moi je prends mon cas, je suis quelqu'un d'assez discret sur ma vie privée. Si c'était un stage de trois jours intensifs, pendant ces trois jours-là on n'aurait rien appris de moi. »

A_10 : « C'était une fois par semaine, pendant 1 mois je crois [...] je pense qu'on aurait pu voir d'autres choses, mais bon. On aurait pu continuer deux, trois séances de plus, je pense. [...] Peut-être plus de connaissances. On n'a peut-être pas tout vu non plus sur le sujet quoi. C'est ce que je me dis. »

A_11 : « Moi je pense qu'il aurait fallu deux, peut-être deux, trois séances de plus, parce qu'à la fin on commence... on voit qu'on est dans le même bateau... on se livre, "Tiens, toi t'as récupéré ta fille, putain tu dois être content G".*

Puis : "Toi, tiens, t'as récupéré ton permis". Et à la fin... Enfin, je pense qu'on aurait pu se livrer un peu plus. [...] Ouais, un peu plus long, là, et avec six... oui oui, six séances, moi je pense que 10 séances, ce serait... Enfin, c'est mon avis. J'en avais parlé... [...] Je dis : "C'est con. On se quitte et puis..." Enfin, on a l'impression de pas... pas tout dit, mais... On a l'impression de ne pas s'être tout dit, enfin, qu'on aurait pu communiquer plus..."

N_12 : « Plus de séance. [...] Ouais, du temps de parole, parce que c'est vrai que c'est court... Ouais. Deux heures, c'est très très court. De 9 heures à 11 heures, c'était très... Ouais, sept, huit, on était à peu près. C'est très court pour passer pour chaque personne [...] Il aurait fallu y avoir peut-être deux séances au lieu d'une. »

Importance des animateurs du groupe : La majorité des hommes reviennent également sur l'importance des animateurs du groupe. Deux critères leur paraissent essentiels : la confiance qu'ils créent et la mixité du binôme (homme / femme).

La confiance qui s'installe avec les animateurs permet aux hommes de s'exprimer et de se dévoiler plus facilement. Le lien est rendu possible grâce à la « neutralité » des animateurs, leur « connaissance du sujet », « leur bienveillance » et leur « écoute ». Il est en effet essentiel que les animateurs arrivent à créer un lieu sécurisé où l'on puisse s'exprimer sur un sujet compliqué.

T_1 : « Elles ont fait du bon travail avec moi, de bon cœur et moi... »

¹⁴⁴ C. T. Taft, C. M. Murphy, D. W. King... [et al.], « Process and treatment adherence factors in group cognitive-behavioral therapy for partner violent men », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 2003, 71/4, p. 812-820.

A_9 : « C'était bien abordé, c'était... franchement, l'équipe au top. Je sais plus leurs noms. [...] Ils ont une attitude, un comportement neutre. Ça se voit qu'ils savent de quoi ils parlent. Déjà, j'étais avec quelqu'un, il avait une vingtaine d'années d'expérience dans le milieu carcéral. La dame qui était là, elle était très... très positive aussi. » « Oui, c'est ça, un climat de confiance, et ils ont les mots, ils ont les termes. Je pense que voilà, ça demande beaucoup d'années de travail, mais ils savent comment faire, c'est sûr. »

A_10 : « Ouais, ils étaient super cools. Ils étaient à l'écoute. »

A_11 : « Puis, c'est bien animé. On s'ennuie pas. Ils sont à l'écoute ça permet d'avoir vraiment confiance. » « Puis, y a de la confidentialité aussi. C'est ça qui est bien. C'est qu'on se sent à l'aise. »

A_13 : « Les trois animateurs qui était avec moi, ont été très bienveillants là-dedans, très très à l'écoute. »

Enfin, plusieurs des hommes interrogés évoquent l'importance d'avoir un homme et une femme pour animer le programme. En effet, certains sont gênés de se retrouver uniquement face à des femmes. Ils ont peur de leur jugement, de leur regard, même si ces craintes évoluent au cours du programme.

M_7 : « On a l'impression des fois vu qu'on a affaire à trois, quatre dames en face de nous, il y a que des bonhommes en face, et des fois on a l'impression d'avoir des propos pas misogynes comme on dit, mais féministes, voilà. On a l'impression d'être face à des féministes et tout, alors qu'on se dit : nous on n'est pas machos. Il y a égalité des sexes pour moi dans ma tête, et voilà. »

A_8 : « Et ça serait pas mal, ouais, que ça soit mixte. [...] Je pense que oui, c'est normal. On est face à deux femmes, et nous on a fait des violences à des femmes, donc forcément c'est pas forcément facile parce qu'on se dit tout de suite qu'elles vont nous juger que... alors qu'elles sont pas là pour ça, mais... »

A_11 : « Puis bon, elle a quand même dit : "Je suis pas là moi pour vous juger. Des gens comme vous j'en vois, des pires, des moins pires, des..." Voilà. Donc, puis avec *, ils nous ont mis à l'aise. Enfin, moi je me suis senti à l'aise tout de suite. [...] Et je pense que la parité c'est vachement bien. Ouais. Plus, parce que si c'est que des femmes ou que des hommes... Alors je pense que si c'était que deux femmes, alors là pour se livrer... voilà. Enfin, moi me concernant... Tandis que là... Et puis, ils prennent bien leur... Enfin, ils sont complémentaires quoi. »

A_13 : « J'ai beaucoup aimé le fait qu'il y ait un homme dans les animateurs. Il y avait un homme et deux femmes [...] Et en fait, ça alors j'ai beaucoup aimé parce qu'en fait on se retrouve confronté à devoir parler de violences faites aux femmes, et on doit parler de ça à une femme. Et en fait, c'est tellement dur, parce qu'on se dit : on n'a pas fait mal à une femme, on a fait mal aux femmes. [...] C'est pas forcément d'être jugé, mais d'avoir honte d'avoir fait ça à une femme, parce que par extension on a touché à la gente féminine, vous voyez ? »

Importance et complémentarité d'un suivi psychologique – Spontanément plusieurs hommes évoquent l'importance d'investir dans la continuité, ou en parallèle de leur participation aux programmes, un suivi thérapeutique avec un psychologue. Pour eux, ce suivi est essentiel pour « continuer à avancer », « pour approfondir les choses », « pour creuser », pour « remonter la pente » :

T_3 : « Y'a du travail quand même. Comme moi, elle se fait suivre par un psy. Comme moi je suis suivie bien sûr. Moi j'étais toujours contre, avec les psychologues. Parce que

je voyais pas tout ce qu'il se passait derrière donc je disais 35 minutes. Et je dis, voilà, je disais à quoi ça sert un psy et tout ça. Et puis après ben j'y suis rentré dedans et je lui dis : " Bon, c'est vrai que ça sert à quelque chose parce qu'on parle ". Puis moi, je suis tombé avec une bonne psy. Elle parle, on y reste plus d'une heure et moi ça m'aide beaucoup, pour tout, beaucoup voilà. »

T_1 : « Y'a qu'une psychologue qui peut m'aider. Parce que moi j'essaie de voir comment ça se passe, qu'est-ce qui s'est passé pour en arriver là. »

A_9 : « Mais même moi dehors, forcément je vais voir quelqu'un, enfin, je vais voir un psychologue quoi. [...] Pour continuer à...Continuer à avancer, à construire tout ça et... [...] C'est mon histoire qui me suit, donc sur laquelle j'ai envie encore d'approfondir les choses. [...] Ouais, le fait de voir quelqu'un de neutre qui est professionnel de surcroît, ça aide beaucoup. »

A_9 : « Aussi pour soi. Donc y avait aussi le fait qui représentait l'iceberg dans le sens où y a ce que moi je vous dis là aujourd'hui, ce qu'on laisse paraître... puis tout ce qui est en-dessous, tout le parcours, tout... Donc, c'était intéressant aussi de pouvoir soulever tout ça et aussi creuser la face qu'on ne voit pas. Mais pour ça, j'aime autant en parler avec... enfin justement avec un psychologue ou quelqu'un. [...] Tout ça non j'en ai pas beaucoup parlé dans le groupe. Et j'ai pas non plus envie que les gens ils sachent tout, tout sur ma vie quoi. »

A_10 : « Oui, j'ai rendez-vous là dès que je sors [avec un psychologue]. J'ai déjà pris les démarches. [...] Parce que faire le travail ici, oui, c'est bien. Mais faut essayer de continuer dehors, au cas où que ça va pas ou quoi que ce soit, au moins j'ai mon psychologue qui pourra m'aider à remonter la pente. »

Les éléments à améliorer ou à envisager – Enfin, certains hommes mettent en avant des éléments du cadre « à améliorer » ou « à envisager différemment » : il s'agit par exemple d'intégrer des entretiens individuels au programme, ou encore de faire témoigner des hommes qui ont eu des parcours semblables :

A_9 : « On aurait peut-être pu mettre en place des entretiens individuels. [...] Mais moi j'aurais aimé qu'on fasse des entretiens individuels au cours. Pour voir un petit peu comment on évoluait. »

A_13 : « D'avoir un peu plus, peut-être de... [...] témoignages de personnes qui ont réussi en fait à passer ce cap de... par exemple qui ont été condamnées il y a quelques années, il y a eu un travail de fait. Qu'est-ce qui a été fait et où est-ce qu'il en est maintenant ? Ça, on l'a eu une fois avec un témoignage d'un gars qui vit au Québec. Mais je pense qu'avoir... C'était difficile de s'identifier à lui. [...] Ouais, parce que mine de rien, voir d'autres personnes réussir à savoir comment ils ont fait, c'est source d'espoir en fait. »

VII - DISCUSSION GÉNÉRALE ET CONCLUSION

Nous souhaitons, dans un premier temps, comprendre et documenter la construction des prises en charge des hommes condamnés pour violences conjugales, dans le milieu pénitentiaire en France. Dans ce cadre, nous avons analysé les discours, les techniques et les logiques institutionnelles pour comprendre comment sont construites ces prises en charge. Les tendances générales dégagées donnent un aperçu, d'une part, des stratégies pratiques et des logiques institutionnelles définies dans le cadre de ces prises en charge spécifiques, et d'autre part, des représentations associées aux « hommes violents » dans les SPIP français. Les résultats de cette première partie ont, plus particulièrement, permis de soulever quatre points principaux. Le premier est relatif à la mobilisation des SPIP sur la thématique des violences conjugales : 60% des SPIP ayant répondu au questionnaire proposent des prises en charges spécifiques, groupales, pour les auteurs de violences conjugales. Les 40 % qui n'en proposent pas soulèvent les défis inhérents à cet investissement : nombre insuffisant de CPIP, manque de formation des professionnels sur le sujet, manque de temps, besoin de partenariats extérieurs pour une prise en charge globale... Les CPIP sont, en effet, continuellement confrontés à des logiques de l'urgence et de l'efficacité qui leur imposent de hiérarchiser leurs priorités. Or, les programmes collectifs prennent du temps et ne donnent pas forcément de résultats directement observables et mesurables. Ce type d'action est, par conséquent, souvent relégué au second plan. Le deuxième point concerne la très grande hétérogénéité des programmes proposés, à différents niveaux : type de programme, outils proposés, méthodes utilisées, cadre théorique privilégié, facteurs de risque travaillés, professionnels engagés, durée...

Nous pouvons expliquer cette hétérogénéité par le fait qu'il existe une grande variabilité dans les explications de ce problème et dans les solutions à lui apporter. De fait, on note une appropriation et une conception très contrastées de ce phénomène de violences conjugales. Si cette appropriation est nécessaire pour chaque SPIP, et chaque professionnel animant les groupes, y mette du sens et apporte ses propres connaissances et expériences sur le sujet, elle peut aussi conduire, d'une part, à l'émiettement des interventions, et d'autre part, aux clivages des pratiques professionnelles. Le troisième point qui ressort des résultats concerne l'objectif commun de « responsabilisation » de l'homme condamné pour violences conjugales. La « responsabilisation » est une finalité importante pour ce type d'infraction, d'une part, parce qu'elle permet de nommer et reconnaître la réalité de la violence chez des auteurs qui se présentent souvent spontanément comme « victimes » de la violence conjugale et, d'autre part, parce qu'elle est le point de départ pour que ces personnes deviennent actrices de leur changement ou de leur cheminement individuel visant à résoudre leurs difficultés. La responsabilité doit toutefois être comprise et travaillée dans son acception la plus large.

Dans ce cadre, il est nécessaire de travailler sur l'acte et faire en sorte qu'il ne revienne plus, mais il est également important de comprendre le symptôme et sa singularité. Pour aller dans ce sens, la « responsabilité réflexive » doit être également au centre de la prise en charge. Enfin, le quatrième point concerne les discours élaborés autour de ce phénomène de violence conjugale et de « son traitement ». Ces discours s'appuient majoritairement sur l'approche cognitivo-comportementale. Cette dernière s'est en effet imposée dans les discours et les pratiques, par les politiques pénitentiaires, depuis une dizaine d'années. Elle donne un sens particulier à la violence conjugale et une image particulière aux auteurs condamnés pour ces faits : la violence y est considérée comme un mécanisme appris, résultat d'un apprentissage conscient, et l'auteur, comme un

individu ayant des difficultés à gérer sa colère, ses émotions. Comme soulevé dans la littérature scientifique internationale, cette conception tend toutefois à minimiser, voire effacer, les causes sociales de la violence (et la question du genre), et donc à réduire la complexité de ce phénomène.

Nous avons par la suite confronté ces choix et stratégies institutionnels aux expériences et réalités psychologiques, sociales et structurelles des sujets. Nous avons questionné l'appropriation des dispositifs par les auteurs concernés afin d'appréhender le sens qui leur est donné et ce qu'ils en font (résistance, intégration, soumission, évolution...). Les analyses des discours ont ainsi permis de mieux saisir comment ces personnes condamnées pour violences conjugales se parlent et se positionnent depuis qu'elles ont assisté au programme : par rapport à la violence, à leur condamnation, aux victimes, au groupe ou encore, aux outils proposés.

De manière générale, en centrant leurs discours et leurs pratiques sur la « gestion des émotions », les SPIP ont permis aux hommes qui participent aux programmes collectifs d'exprimer leurs vulnérabilités, leurs sentiments, et de prendre conscience de leurs difficultés à gérer leur « colère », leur « stress » ou leur « impulsivité ». C'est un enjeu majeur, d'autant plus dans ce contexte où l'expression des émotions peut être ressentie en décalage avec les idéaux masculins (Welzer-Lang et Le Feuvre, 2000). Toutefois, si l'on peut interpréter cette orientation comme un retour des affects dans un monde qui les a toujours tenus à l'écart, ce travail souligne les dérives qu'elle peut entraîner.

Au fur et à mesure des récits, nous pouvons voir que la façon dont ces hommes se parlent représente pour eux les origines de leurs difficultés actuelles. Ils se définissent principalement comme victimes : de leur enfance, de leur histoire, de leur femme et de la justice. S'il est indéniable que ces hommes ont vécu des événements difficiles tout au long de leur vie et qu'ils font face à de nombreuses vulnérabilités, cette subjectivation en tant que sujet victime ne leur permet pas d'entrer dans le problème et de s'approprier les causes et les conséquences de ce problème. Ces représentations, toujours présentes plusieurs mois après le programme, révèlent par ailleurs que ces hommes sont davantage dans la « réaction », plutôt que dans « l'action ». Pour reprendre notre cadre théorique, il semble que le programme proposé par l'institution rentre en contradiction avec le positionnement de ces personnes (et leur identité) et crée chez eux un conflit interne. En effet, les objectifs, les références et l'histoire que proposent ces programmes (travailler sur les violences, pour des auteurs de violences conjugales) ne correspondent pas à l'histoire et à la réalité que se sont construites ces personnes par rapport à leur situation personnelle, subjective. Dès lors, chacun va devoir « faire avec » ce conflit : en le dépassant, en le contournant, en fuyant, en se révoltant, en se soumettant... C'est ce que met en avant les résultats de la deuxième partie de la recherche : les hommes mettent en place des stratégies individuelles et des mécanismes de protection et de résistance, conscients ou inconscients, pour faire face aux éléments contradictoires qui s'offrent à eux, et ainsi, s'adapter à ce qu'on leur offre ou leur impose (et protéger ainsi une identité menacée).

Pour le dire autrement, face à une conception institutionnelle trop menaçante pour eux - être des « hommes violents » -, les hommes que nous avons rencontrés continuent (après leur participation au programme) de contourner cette conception, la détourner ou la « couvrir » afin qu'elle devienne plus supportable :

- Ils la contournent, en faisant l'impasse sur leur violence et sur la souffrance causée à la ou aux victime(s) par différents mécanismes de minimisation et de banalisation (dénier des faits et de l'impact).

- Ils la couvrent, en offrant des explications déresponsabilisantes à leurs actes, difficiles à déconstruire (dénier de conscience). Ils attribuent à leur violence des causes externes, qu'ils ne peuvent maîtriser (ils sont victimes de femmes manipulatrices et hystériques) ; et des causes internes mais déterminées, comme si elles s'imposaient à eux (ils sont victimes de traumatismes de leur enfance).
- Ils la détournent, en s'appropriant et en ajustant un discours et des outils institutionnels à leur propre réalité, afin qu'elle soit la plus supportable possible. Dans ce cas, ils recherchent des significations ou des raisons (notamment dans le discours institutionnel) pour légitimer leurs conduites, et donc contourner ce qui leur pose problème.

Ainsi, malgré l'apport de ces programmes sur différents points, à l'issue, les hommes ont toujours des difficultés à se confronter au problème, pour le comprendre, l'analyser et le dépasser. Ils tournent autour de ce problème par différentes stratégies, sans vraiment s'y confronter.

Dans ce cadre, les professionnels font face à ces différentes « résistances au changement », auxquelles s'ajoute le défi de l'aide contrainte : une majorité des hommes participant au programme sont « contraints » ou fortement incités à y participer (par les professionnels, la compagne ou la famille). Ces situations rentrent en contradiction avec les exigences d'une relation d'aide (reconnaissance des faits, nécessité de se dévoiler et d'exprimer ses émotions...) et augmentent les résistances et réticences des hommes face à ce qui leur est proposé (rejet de la responsabilité des actes, méfiance vis-à-vis des animateurs, absentéisme...).

Face à ces défis, il paraît important de travailler dans un premier temps à positionner activement les individus face à leurs conflits internes pour, non pas contourner (ou couvrir ou détourner) le problème mais bien le comprendre et le dépasser. En effet, en l'état actuel, le risque est que les programmes proposés ne fassent que déplacer le symptôme, et ne permettent pas à ces hommes d'entrer dans un processus de subjectivation. Ce processus est indispensable pour que chacun puisse se réapproprier son acte et ses conséquences, et internaliser une demande de changement. Pour le dire autrement, si les logiques de la prescription, de la sanction et du travail éducatif ne sont pas suivies d'un temps d'analyse et de réflexion individuelle permettant un travail de fond, ces programmes risquent, à terme, de se révéler insuffisant à prévenir la récidive. Dans un second temps, cela suppose un travail élargi sur les dimensions sociales et structurelles de la violence afin d'amener ces hommes à assumer la responsabilité de leur violence dans son acception la plus large, et de prendre conscience des rapports de domination sous-jacents. Nous proposons ci-dessous différentes pistes de travail et de réflexion pour aller dans le sens de ces deux conclusions générales.

VIII - RECOMMANDATIONS

Nous synthétisons dans cette dernière partie les différents axes de réflexion et d'action pouvant être proposés à la suite de ce travail. Ces éléments ont été rédigés sur la base des résultats de la recherche et discutés lors d'un groupe de travail composé de professionnels experts de la thématique : deux DPIP, deux psychologues (SPIP et USMP¹⁴⁵), deux CPIP / formateurs et une criminologue - formatrice. Ce groupe de travail a permis d'apporter un regard pluriprofessionnel sur cette thématique et sur les résultats de cette recherche.

► **Construction des programmes : favoriser l'appropriation par les professionnels et les échanges entre SPIP**

Il est intéressant que chaque service construise son propre programme afin que les professionnels s'approprient ce qu'ils vont mettre en place : chacun peut y mettre du sens, apporter ses connaissances et ses expériences et orienter le programme selon les particularités des publics pris en charge. Une conception trop « descendante » viendrait, au contraire, faire obstacle à cette appropriation. En revanche, il est nécessaire que les professionnels impliqués dans la construction de ces programmes soient formés sur le sujet. Également, pour ne pas « perdre trop de temps en repartant toujours de zéro »¹⁴⁶, il serait pertinent de créer un réseau d'animateurs de groupes permettant d'échanger et de mutualiser le contenu des programmes et les outils utilisés.

► **Constitution des groupes : tenir compte du rapport aux faits et des formes de violences**

Le format collectif de la prise en charge des auteurs de violences conjugales présente de nombreux avantages comme celui d'aider ces hommes à se sentir compris parmi leurs pairs et à surmonter un sentiment de honte associé à leur condamnation. Toutefois, afin de leur permettre d'accéder au processus d'identification (en vue d'une prise de conscience) et d'éviter les effets pervers de comparaison et de normalisation, le groupe doit être hétérogène, notamment en ce qui concerne le rapport aux faits. Ainsi, par exemple, il est important que tous les hommes ne soient pas dans le déni afin d'éviter qu'ils se confortent dans leur position et leurs représentations. Par ailleurs, au regard de la particularité des violences conjugales (de ses mécanismes, ses processus, ses enjeux, ses formes...), il est nécessaire de proposer un programme spécifique pour les auteurs de violences conjugales (et non pour les auteurs de violence en général, par exemple). Il est également important de tenir compte de la forme de la violence (« terrorisme intime » ou « violence situationnelle ») et des logiques d'action des auteurs contre leur partenaire intime : « violence habituelle », « perte de contrôle », « emprise » ou « reprise de contrôle » (Macé, 2024¹⁴⁷). En effet, les processus en jeu n'étant pas les mêmes, ces différentes formes de violence ne pourront pas être travaillées de manière identique.

Afin d'avoir un regard différent sur la constitution de ces groupes, le psychologue du SPIP peut participer au recrutement des bénéficiaires du programme, avec les CPIP.

¹⁴⁵ Unité Sanitaire en Milieu Pénitentiaire

¹⁴⁶ Les citations en italique sont des retranscriptions littérales d'éléments de discours des personnes présentes lors du groupe de travail.

¹⁴⁷ Éric Macé, 2024, Les dimensions genrées des violences contre les partenaires intimes. *Comprendre le sens des actes et le sens de la peine pour les auteurs afin de mieux prévenir et réduire ces violences*. Rapport de recherche, Paris, IERDJ, février 2024.

► *Articulation du collectif et de l'individuel*

Le travail en groupe doit être conjugué à un travail individuel spécifiquement en lien avec ce qui se joue au niveau du collectif.

En amont, il est nécessaire, d'une part, d'évaluer « le niveau de risque et les besoins de la personne » et sa résistance au changement, et d'autre part, de « préparer ces hommes pour favoriser leur adhésion et leur implication dans le groupe ». Ce travail peut être réalisé avec le CPIP référent qui, de fait, doit connaître le programme, son contenu et ses objectifs.

Après chaque séance, les animateurs du groupe peuvent rencontrer chaque personne pour aborder comment elles ont vécu la séance, ce qu'elles en ont compris, ce qui leur pose problème, ou pour retravailler certaines informations qui auraient pu être « détournées » ou « réinterprétées » pour correspondre à leur propre réalité. En effet, comme nous l'avons vu dans les résultats de la recherche, certains outils peuvent donner lieu à des interprétations personnelles. Certains « outils "clé en main" sont séduisants, car rassurants. Mais on a parfois du mal à les adapter aux spécificités de chacun ». Dans ce cadre, un travail doit être réalisé sur la façon dont chacun comprend et s'approprie singulièrement ces outils.

À la fin du programme, une nouvelle rencontre entre les animateurs, le CPIP référent, le psychologue SPIP et le bénéficiaire du programme permettrait de faire un point sur la participation au programme et de définir des éléments spécifiques à travailler, par la suite, en fonction de ce qui s'est joué au cours des différentes séances. Ce lien avec le CPIP référent est en effet nécessaire pour un accompagnement plus global, cohérent et continu au sein du SPIP (« pour œuvrer dans le même sens »).

► *Proposer un suivi psychologique en parallèle aux programmes*

À ce travail en groupe, avec des CPIP, il est nécessaire d'ajouter un suivi psychologique visant une réflexion plus autonome (non imposée) sur le problème. L'objectif est que ces hommes puissent se « confronter au problème », le comprendre puis le dépasser en se racontant, en interrogeant leurs actes et en se les appropriant. Plus précisément, il s'agit de porter une attention non seulement aux auteurs - et à leurs actes -, mais également aux interactions dans lesquelles ils évoluent, telles que les éléments de contexte et les éléments d'histoire (l'histoire du couple et l'histoire singulière de chaque personne) (Herla, 2017). L'objectif est que ces hommes prennent conscience de leur position d'acteur et d'auteur dans les choix qu'ils réalisent et les orientations qu'ils prennent. Il s'agit de les accompagner à devenir « sujets » s'appropriant le symptôme de la violence qui a émergé chez eux. Dans ce cadre, leur souffrance et leur vulnérabilité doivent être reconnues et travaillées afin de les aider à sortir des schémas linéaires et causaux qui les enferment et les confortent dans leur position et leurs représentations (victime de leur partenaire, victime de la justice, victime de la violence conjugale...). Cet accompagnement doit être fait en parallèle aux programmes pour travailler sur ce qui se joue spécifiquement au contact du groupe : mécanismes de protection, interprétations, dénis, résistances, fuites...

► « *Recontextualiser* » les violences conjugales

Les violences conjugales sont multifactorielles, multidimensionnelles et sont liées à d'autres violences, d'ordre structurel, social ou psychologique. Dans ce cadre, la réponse apportée par les CPIP doit proposer différentes options, et l'ensemble des facteurs doit être pris en considération. Il s'agirait, par exemple, d'intégrer davantage la dimension du genre dans les prises en charge (travail sur les représentations de la femme, le rapport homme / femme, les différentes formes de domination, le contrôle coercitif...). En effet, le travail sur le comportement et les émotions a laissé de côté cette dimension pourtant centrale dans la compréhension et le traitement de ce type de violence. Plus largement, au travers de la spécificité des profils de ces hommes condamnés (proches de la population pénale en général), on voit comment les violences conjugales s'articulent avec précarité, pauvreté et exclusion. Il est donc nécessaire de prendre en charge cette précarité sociale et structurelle, en parallèle et dans la continuité de ces groupes.

► *Limitier la confusion des rôles et les flous dans les pratiques professionnelles des CPIP*

Les émotions, les traumatismes psychologiques, l'empathie, l'estime de soi, l'impulsivité, le stress... font partie des problèmes psychologiques associés aux violences conjugales. Ils sont généralement appréhendés comme la cause ou la conséquence de ces violences. Étant donné leur place prépondérante dans la compréhension de ce phénomène, de nombreux professionnels CPIP travaillent sur ces dimensions pour tenter de limiter leurs effets. Ce travail est réalisé directement ou par l'intermédiaire d'outils. Le photolangage est, par exemple, le deuxième outil le plus utilisé dans les groupes, par les CPIP. Cette orientation dans le travail ouvre, par conséquent, à différents questionnements au niveau de la posture et de l'identité professionnelles de ces agents. Travailler sur des dimensions psychologiques avec des outils thérapeutiques participe à créer un flou important au niveau de leurs pratiques, de leurs discours et des objectifs à atteindre. Ce flou et les confusions qu'il entraîne met, de fait, ces professionnels en difficulté (« on ne peut pas demander aux CPIP de "s'improviser psychologues" parce qu'on manque de psychologues par ailleurs, d'autant plus sur une thématique si délicate »). Il est donc indispensable que les finalités visées et les outils utilisés soient en adéquation avec les missions qui leur sont assignées. Afin d'éviter ces « glissements » et toutes confusions, préjudiciables à la fois aux professionnels non formés (non psychologues, non criminologues) et aux bénéficiaires des programmes, il est essentiel, d'une part, que la hiérarchie délimite les missions et les objectifs des CPIP, et d'autre part, de favoriser le travail en réseau.

► *Favoriser le travail en réseau pour une prise en charge plus globale et plus efficace*

Compte tenu de l'expression polymorphe de la violence conjugale, il est nécessaire de renforcer une approche globale de ces violences, c'est-à-dire pluridisciplinaire et interinstitutionnelle. Cette approche suppose que l'ensemble des systèmes d'aide ainsi que les professionnels qui interviennent auprès de cette population travaillent en réseau. Actuellement, les prises en charge (thérapeutique, sociale et juridique) des auteurs de violences conjugales sont encore trop « fractionnées », « sectorisées », « cloisonnées ». Il est nécessaire de créer des espaces de dialogue et de rencontre, entre professionnels, pour penser et travailler en complémentarité. L'« intercontenance » permet cette articulation entre les dimensions de la justice, du soin psychique et de l'accompagnement social. Pour André Ciavaldini, cette fonction « intercontenante » participe à l'efficacité

thérapeutique et constitue la base première du processus de désistance. Reprenons la définition de cet auteur¹⁴⁸ : « Le terme d'intercontenance, développe la notion de "double-cadre" conçu par Claude Balier, où, à l'intérieur du cadre judiciaire, se déploie le cadre thérapeutique. Le premier garantissant au second son exercice, nous avons ainsi des cadres emboîtés. Plus qu'un emboîtement, l'intercontenance suppose que chacun des trois cadres de références (santé, justice, social) vienne garantir aux deux autres leurs actions. Cela suppose qu'aucun des trois ne puisse avoir une prééminence sur les autres. Ainsi, chaque cadre est différent, chacun à son champ d'autonomie qui ne cède rien aux deux autres mais chacun des trois ne tire son efficience que de la présence des deux autres. L'intercontenance des cadres suppose que les partenaires des diverses institutions intervenantes soient informés du fonctionnement des autres institutions et des missions de leurs membres et de leurs limites. Cela passe par des rencontres interinstitutionnelles préalables entre les différents partenaires de la justice, du soin et de l'insertion. Ces réunions permettent à chacun de prendre la mesure, et donc la limite, de l'identité professionnelle de l'autre partenaire. De telles réunions, instituent un espace intercontenu qui suppose, par nécessité, une porosité entre les enveloppes de ces cadres, sinon nous aurions une simple juxtaposition de fonctions, ce qui est trop souvent encore le cas. »

Pour résumé, en plus de décloisonner les prises en charge, cet échange interinstitutionnel autour des pratiques, des objectifs et des missions permettrait d'éviter 1) les confusions dans les objectifs à atteindre, 2) les « redondances » dans les pratiques et 3) la pluralité des discours (« qui peut être perturbante pour les auteurs lorsqu'elle n'est pas cohérente »).

► **Proposer des supervisions aux animateurs de groupe**

Au regard de l'intensité de ce que les professionnels vivent face aux usagers et au groupe, et à la responsabilité qu'ils doivent endosser dans un contexte social et politique marqué par ce type de violences et leurs conséquences désastreuses, il serait intéressant de leur proposer des supervisions et/ou des analyses de pratiques. En effet, de nombreux animateurs CPIP se sentent en difficulté et parfois impuissants devant la complexité de cette prise en charge. Il paraît donc primordial de leur proposer des temps d'échange et de réflexion pour analyser collectivement leur activité et mieux répondre à certaines situations problématiques. Ce sont également des temps nécessaires pour amener les professionnels à s'interroger sur leurs priorités et leurs objectifs, leurs perceptions, leurs représentations, leurs émotions, leurs processus de pensée et leurs modalités de communication. Ces supervisions pourront être proposée, par des psychologues, à l'Énap (sous forme d'analyse des pratiques et retours d'expérience) ou au niveau des DI.

► **Former les professionnels pour actualiser leurs connaissances et réinterroger leurs pratiques**

Des formations continues sur les violences conjugales et la prise en charge des personnes condamnées pour ces faits-là seraient pertinentes à différents niveaux :

- Sensibiliser, informer, réactualiser les connaissances de chacun ;
- Se questionner et réinterroger ses savoirs et ses pratiques.

L'étayage de ces formations pourraient par exemple concerner :

- La connaissance des différents programmes de prise en charge des auteurs ;

¹⁴⁸ André Ciavaldini, *Quelle est la place des différents champs (sanitaire, social, judiciaire) ? Quels sont leurs rôles, leurs modalités, leurs objectifs et jusqu'où aller ?* Rapport d'expert [En ligne], Paris, Audition Publique, 14-15 juin 2018.

https://www.frcfiav.org/media/file_public/65/86/6586d415-d73b-4ee9-b2f5-f5f272f59c02/expert_23_aciavaldini.pdf

- Les outils de prise en charge et leurs conséquences sur les personnes qui en bénéficient ;
- La connaissance des différents modèles théoriques expliquant ces violences ;
- Les représentations sociales dans le cadre de ces violences ;
- La dynamique des violences au sein du couple et leurs conséquences ;
- Les différentes logiques d'action des auteurs ;
- Les enjeux sociaux, juridiques et psychologiques de la prise en charge.

Ces formations seraient également l'occasion d'intégrer davantage les dimensions structurelles de la violence souvent laissées de côté dans les programmes proposés en SPIP. Cette orientation « constitue une avenue pertinente, car elle permet de prendre en considération non seulement les rapports de genre, mais aussi d'autres rapports sociaux susceptibles de moduler leur expérience de la violence [des personnes condamnées] de même que leurs démarches de demande d'aide »¹⁴⁹. Enfin, ces formations pourraient être l'occasion de travailler sur les missions de chaque partenaire et service prenant en charge ces auteurs de violences. Dans ce cadre, l'intervention de professionnels travaillant sur ces mêmes questions, dans les secteurs du soin, juridique et associatif, serait pertinente pour mieux comprendre ce que chacun fait et ainsi « favoriser la différenciation ».

► ***Intégrer le vécu des victimes dans la compréhension et le traitement socio-judiciaire des violences conjugales***

Si les interventions proposent généralement des témoignages de victimes pour travailler sur la prise de conscience et l'empathie, la prise en compte de leur vécu doit intervenir à différents niveaux. Ainsi, les CPIP, travaillant principalement à partir de la parole de l'auteur, doivent également avoir accès au discours des victimes pour avoir une vision globale de la situation (en ayant accès à l'entièreté des dossiers et/ou en contactant les victimes). Connaître la « version » de la victime permet en effet de construire une prise en charge (un discours et des pratiques) qui soit adaptée à la réalité de la violence conjugale, et non seulement à celle des auteurs.

Également, la souffrance des enfants confrontés à ces violences doit avoir une place centrale dans les programmes. Nous voyons dans les entretiens que la question de la parentalité et des répercussions des violences sur les enfants influence grandement la prise de conscience de ces hommes. Ainsi, travailler à reconnaître la souffrance des enfants peut permettre à ces hommes d'amorcer le processus de responsabilisation.

Enfin, en fonction du type de violence, des caractéristiques psychologiques de l'auteur et des processus psychologiques en jeu dans le rapport auteur / victime, il pourrait être intéressant de proposer des mesures de justice restaurative (rencontres détenus/victimes ou médiation relationnelle).

► ***Garantir un cadre d'intervention de confiance***

L'importance de différents éléments de cadre du programme a été soulevée par rapport aux effets qu'ils pourraient avoir sur le groupe. Ainsi, par exemple, le groupe de travail relève l'importance d'avoir recours à un binôme mixte d'animateurs, lorsque cela est possible. L'intérêt de la mixité réside dans l'équilibre des représentations liées aux stéréotypes de genre. Elle vient également légitimer l'évocation de certaines formes

¹⁴⁹ Geneviève Lessard, Lise Montminy, Élisabeth Lesieux...[et al.], « Les violences conjugales, familiales et structurelles : vers une perspective intégrative des savoirs », *Revue scientifique internationale Enfances Familles Générations*, 22, 2015, 1-26.

de violences (sexiste, domination, contrôle...). Enfin, il est souligné la nécessité que le programme s'inscrive sur la durée, d'une part, pour favoriser l'appropriation du contenu par les auteurs, et d'autre part, pour développer une relation de confiance nécessaire entre les animateurs et les auteurs. Actuellement, « le temps disponible des CPIP conditionne la durée des interventions », ce qui pose un véritable problème dans ces prises en charge. Ces dernières sont de « deux à dix séances alors que 30 à 80 séances seraient nécessaires pour certains profils à haut risque ». Les CPIP se retrouvent ici face à un important défi sur lequel ils n'ont pas de prise tant qu'ils ne seront pas déchargés de certains dossiers pour s'impliquer dans ces prises en charge collectives. Un autre défi soulevé pour ces professionnels concerne la « déperdition importante des hommes dans les groupes, notamment en milieu ouvert ». Entre leurs engagements sociaux et professionnels et tous les enjeux autour de l'implication « volontaire » et l'adhésion dans ce type de programme, beaucoup de personnes quittent ces groupes avant la fin, complexifiant ainsi la prise en charge de l'ensemble du groupe. Ces difficultés sont donc à prendre en compte, notamment dans « l'évaluation » de ces dispositifs.

BIBLIOGRAPHIE

Adams, D., *Interventions d'inspiration féministe à l'intention des maris violents*, Ottawa, Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé et bien-être social Canada, 1988.

Almudever, B. et Dupuy, R., « Introduction. Sujets pluriels : la construction de la personne à l'articulation de différents milieux et temps de socialisation », *Nouvelle revue de psychosociologie*, 22, 2016, p. 7-20.

Arias, E., Arce, R., Vilarinho, M., « Batterer intervention programmes : A meta-analytic review of effectiveness », *Psychosocial Intervention*, 22/2, 2013, p. 153-60.

Autret, G., Bidan MJ. Et Pervanchon, M., « Auteurs de violences conjugales : comprendre et agir », *Empan*, 1/73, 2009, p. 98-102.

Ayouch, T. et Salomão, L. de la Plata Cury Tardivo, « Violences conjugales, violences théoriques. La psychanalyse à l'épreuve du genre », *Cliniques méditerranéennes*, 88/2, 2013, p. 19-34.

Babcock, J., Armenti, N., Cannon, C...[et al.], « Domestic Violence Perpetrator Program : A Proposal for Evidence-Based Standards in the United States », *Partner Abuse*, 7/4, p. 355-460.

Babcock, J.C., Green, C.E. et Robie, C., « Does batterers' treatment work ? A meta-analytic review of domestic violence treatment », *Clinical Psychology Review*, 23/8, 2004, p. 1023-1053.

Barbier, M. « La face cachée de la violence conjugale : la relation d'emprise, une violence dissimulée », in Ginette Francequin, *Tu me fais peur quand tu cries !*, collection « Sociologie clinique », Érès, 2010, p. 123-129, p. 123.

Baubion-Broye, A., Malrieu, Ph. et Tap, P., « L'interstructuration du sujet et des institutions », *Bulletin de psychologie*, 40/379, 1987, p. 435-447.

Baubion-Broye, A., Dupuy, R. et Prêteur, Y. (Eds.), *Penser la socialisation en psychologie. Actualité de l'œuvre de Philippe Malrieu*, Toulouse, Érès, 2013.

Caplan, PJ., « Ambiguity, Powerlessness, and the Psychologizing of Trauma », *Journal of Trauma Practice*, 5/1, 2005, p. 5-24.

Cavalin, C. « Comment questionner les violences subies ? Relations entre méthodes de collecte et résultats, à partir de la comparaison des sources statistiques françaises récentes », *Journées de méthodologie statistique*, Paris, 23-25 mars 2009.

Chauvenet, A. et Rambourg, C. *De quelques observations sur la mise en œuvre des règles pénitentiaires européennes*, Agen, Énap, 2011.

Christophe, A., « Peut-on gérer ses émotions ? », in Jean-François Dortier (éd.), *Le cerveau et la pensée. Le nouvel âge des sciences cognitives*, Auxerre, Sciences Humaines éditions, coll. « Les ouvrages de synthèse », 2014, p. 291-299.

Ciavaldini, A. *Quelle est la place des différents champs (sanitaire, social, judiciaire) ? Quels sont leurs rôles, leurs modalités, leurs objectifs et jusqu'où aller ? Rapport d'expert [En ligne]*, Paris, Audition Publique, 14-15 juin 2018.

Côté, I. et Lapierre, S. « Pour une intégration du contrôle coercitif dans les pratiques d'intervention en matière de violence conjugale au Québec », *Intervention*, 153, 2022, p. 115-125

Corsi, G., « Modelos de intervención con hombres que ejercen violencia en la pareja », *Feminismo*, 6, décembre 2005, p. 137-146.

Courtenay S. Silvergleid et Eric S Mankowski, « How Batterer Intervention Programs Work: Participant and Facilitator Accounts of Processes of Change », *Journal of Interpersonal Violence*, 21/1, 2006, p. 195-215.

Coutanceau, R., *Auteurs de violences au sein du couple. Prise en charge et prévention*. Rapport, Paris, Ministère de la cohésion sociale et de la parité, 2006.

Daley Pagelow, M., *Woman-Battering : Victims et Their Expériences*, Beverly Hills, Sage, 1981.

Dankwort, J. et Rausch, R., « Men at work to end wife abuse in Quebec », *Violence Against Women*, 6/9, 2000, p. 936-959.

Dankwort, J., « Une conception alternative de la violence conjugale : vers une intervention efficace auprès des hommes violents », *Service social*, 37/1-2, 1988, p. 86-115.

Debrouwer, MH., *La responsabilisation des détenus dans les nouveaux établissements pénitentiaires belges : étude empirique de la prison de Marche-en-Famenne*, Louvain, Faculté de droit et de criminologie, Université catholique de Louvain, 2015.

Delage, M., « Les violences conjugales. À propos d'un dispositif de prise en charge », *Le Journal des psychologues*, 257/4, 2008, p. 66-69.

Desplet, J.L., Michel, L. et De Roten, Y., *Intervention psychodynamique brève : un modèle de consultation thérapeutique chez l'adulte*, Paris, Elsevier Masson, 2010.

Di Piazza, L., Kowal, C., Hodiaumont, F...[et al.], « Le changement psychologique d'hommes auteurs de violences conjugales après leur thérapie en groupe de responsabilisation », *Annales Médico-Psychologiques*, 178/4, avril 2020, p. 335-448.

Dubourg, E. et Gautron, V., « La rationalisation des méthodes d'évaluation des risques de récidive », *Champ pénal/ Penal field* [En ligne], XI, 2014, mis en ligne le 14 février 2019.

Éthier, LS., Bourassa, L., Klapper, U., Dionne, M., *L'évolution des familles négligentes : chronicité et typologie*. Rapport de recherche, Université du Québec, avril 2006.

Etrews, D. A. et Bonta, J., *The psychology of criminal conduct*, 4e éd., Newar (New Jersey), LexisNexis, 2006.

Feder, L. et Wilson, D.B., « A meta-analytic review of court-metated batterer intervention programs : Can courts affect abusers' behavior ? », *Journal of Experimental Criminology*, 1/2, 2005, p. 239-62.

Firdion, JM., « Adversités durant l'enfance et santé mentale à l'âge adulte », *Santé de l'Homme*, 2011, p. 413.

Fortin, MF., *Fondements et étapes du processus de recherche : méthodes quantitatives et qualitatives*, 2e éd. Montréal, Chenelière Education, 2010.

Fossion, P. Rejas, MC. et Hirsch, S., *Au cœur des thérapies*, Ramonville, Erès, 2001.

Foucault, M., « Le jeu de Michel Foucault », In Michel Foucault, *Dits et Écrits 1976-1979*, tome III, Paris, Gallimard, 1977, p. 298-329.

Geldschlager, H., (coord.), *Manuel destiné aux professionnel.les de première ligne qui sont en lien avec des auteurs de violences conjugales*, [s. l.], Manuel Engage, Projet de l'Union Européenne, 2019.

Gillioz, L. « Patrizia Romito : Un silence de mortes. La violence masculine occultée », *Nouvelles Questions Féministes*, 28/1, 2009, p. 120-123, p. 122.

Gouvernement du Québec, *Politique d'intervention en matière de violence conjugale. Prévenir, dépister, contrer*, Québec, Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale et familiale, 1995, p. 23.

Harrati, S. et Vavassori, D., « Les violences conjugales : construction d'une typologie des dynamiques violentes conjugales et des trajectoires de vie du couple auteur/victime de violences conjugales », *Rapport de recherche, Groupement d'intérêt public Justice, Mission de recherche Droit et Justice*, 2017.

Heise, L. et Garcia-Moreno, C. « La violence exercée par des partenaires intimes », in E.G. **Krug, L.L. Dahlberg, J.A. Mercy, A. Zwi et R. Lozano-Ascencio (dir.)**, *Rapport mondial sur la violence et la santé*, Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2002, p. 97-135.

Healey, K, Smith, C. et O'Sullivan, C., *Batterer Intervention : Program Approaches et Criminal Justice Strategies*, 1998, [En ligne] <https://www.ncjrs.gov/pdffiles/168638.pdf>.

Helfer, C., « Quelle prise en charge pour les auteurs de violences conjugales ? D'un arsenal répressif à un accompagnement dans la durée », *Informations sociales*, 8/144, p. 74-83.

Herla, R. « Penser contre la notion de «profil-type» : Défense d'une approche politique des violences conjugales », *Collectif contre les violences familiales et l'exclusion, CVFE* (Collectif contre les violences familiales et l'exclusion) asbl, octobre 2017. URL : <http://www.cvfe.be/sites/default/files/doc/ep2017-11-penser-contre-la-notion-de-profil-type-defense-dune-approche-politique-des-violences-conjugales.pdf>.

Hernandez, L., *Un programme de préparation à la sortie en maison d'arrêt. Analyser et comprendre les processus en jeu pouvant faire obstacles à sa mise en place et à son fonctionnement*, Énap, CIRAP, coll. « Dossiers thématiques », 2018.

Holmes, M. et Lundy, C. « Thérapie de groupe pour hommes violents. Une approche pro-féministe », *Santé mentale au Canada*, 38/4, décembre 1990, p. 13-19.

Iacub, M. et Le Bras, H., « Homo mulieri lupus : À propos d'une enquête sur les violences envers les femmes », *Les Temps Modernes*, 623, 2003, p. 112-134.

Jendly, M., « Performance, transparence et accountability : une équation (dé) responsabilisante des professionnels exerçant en prison ? », *Déviance et Société*, 36, 2012, p. 243-262.

Johnson M.P., « Gender et types of intimate partner violence: a response to an anti-feminist literature review », *Aggression et Violent Behavior*, 16, 2011, p. 289-296.

Johnson, M.P., *Intimate terrorism, violent resistance et situational couple violence*, Hanover, Northeastern University Press, 2008.

Johnson M.P., « Conflict et control: Gender symmetry et asymmetry in domestic violence », *Violence Against Women*, 12/11, 2006, p. 1-16.

Jones, A. et Schechter, S. *Quand l'amour ne va plus : échapper à l'emprise d'un conjoint contrôlant*, Montréal, Le Jour éditeur, 1995.

Kelly, J. B. et Jonhson, M.P., « Differentiation among types of intimate partner violence: Research update et implications for interventions », *Family Court Review*, 46/3, 2008, p. 476-499.

Korff-Sausse, S., « La femme du pervers narcissique », *Revue française de psychanalyse*, 67/3, 2003, p. 925-942.

de Koninck, M. et Cantin, S., « La critique de l'Enveff signée par Marcela Iacub et Hervé Le Bras ou l'arroseur arrosé », *Nouvelles Questions Féministes*, 23, 2004, p. 72-82.

Kowal, C., Roussel, M., Deroe, E... [et al], « Chapitre 17. L'évaluation des auteurs de violences conjugales. L'approche d'un service d'accompagnement qui développe un programme de responsabilisation en groupe », in Roland Coutanceau (éd.), *Violences conjugales et famille*, Paris, Dunod, 2021, p. 183-197, p. 189.

Lachapelle, H. et Forest, L., *La violence conjugale. Développer l'expertise infirmière*, Sainte-Foy (Québec), Presses de l'Université du Québec, 2000.

Laigle, M. *La violence conjugale, expression individuelle d'un système fondé sur la domination masculine ? Lecture systémique d'un phénomène*, Faculté de droit et de criminologie, Université catholique de Louvain, 2020.

de Larminat, X., *Hors des murs. L'exécution des peines en milieu ouvert*, Paris, Presses universitaires de France, 2014.

Laughrea, K., Bélanger, C. et Wright, J., « Existe-t-il un consensus social pour définir et comprendre la problématique de la violence conjugale ? » *Santé mentale au Québec*, 21/2, 1996, p. 93-116.

Leblanc, M. et Virat, M., « Une approche novatrice de la "réadaptation" des adolescents délinquants ou avec des troubles du comportement », *Les Cahiers Dynamiques*, 1/63, p. 6-15.

Leichsenring, F. et Rabung, S. « Effectiveness of long-term psychodynamic psychotherapy: A meta-analysis », *Jama*, 300/13, 2008, p. 1551-1565.

Le Laurain, S., Donte, D., Graziani, P... [et al.], « Les représentations sociales associées à la violence conjugale : de la psychologisation à la légitimation des violences », *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, 3-4/119-120, 2018, p. 211-233, p. 228.

Lemire, G., Brochu, S. et Rondeau, G., *Le traitement auprès des personnes incarcérées pour une courte période et auprès des contrevenants en probation : recension des écrits*, Université de Montréal, Centre interdisciplinaire de criminologie comparée, 1996.

Lessard, G., Montminy, L., Lesieux, E., Flynn, C., Roy, V., Gauthier, S. et Fortin, G., « Les violences conjugales, familiales et structurelles : vers une perspective intégrative des savoirs », *Enfances Familles Générations* [En ligne], 22, 2015.

Léveillé, S., Touchette, L., Ayotte ; R... [et al.], « L'abandon thérapeutique, une réalité chez des auteurs de violence conjugale : Mieux comprendre les caractéristiques psychosociales de ces hommes », *Psychothérapies*, 1/40, 2020, p. 39-51.

Lhuillier, D., (dir.), « Changements et constructions des identités professionnelles : les travailleurs sociaux pénitentiaires », *PsyForm*, 125, 2007.

Lorenz, S. et Anglada, C., « Favoriser le changement chez des auteurs de violence dans le couple : le rôle du travail de groupe », *Revue de FESET – Journal Européen de l'Éducation sociale*, 2013, p. 73-89.

Macé, E., *Les dimensions genrées des violences contre les partenaires intimes. Comprendre le sens des actes et le sens de la peine pour les auteurs afin de mieux prévenir et réduire ces violences*. Rapport de recherche, Paris, IERD, février 2024.

Macé, E. « La place du professionnel de santé face aux violences intrafamiliales », *Journal de Droit de la Santé et de l'Assurance Maladie*, Numéro spécial 30, 2021, p. 45-48.

Malrieu, Ph., « Personne et personnalisation chez Henri Wallon », *Enfance*, 32/5, 1979, p. 381-391.

McGuigan, W. « Adolescent mothers : the impact of intimate partner violence on infant health et maltreatment », *Early Child Development et Care*, 190/3, 2018, p. 438-446.

Mélan, E. « Violences conjugales et regard sur les femmes. », *Champ pénal/ Penal field* [En ligne], XIV, 2017, mis en ligne le 18 juillet 2017, consulté le 11 juillet 2022.

Moulin, V. et Palaric, R., « Les groupes de parole de prévention de la récidive au sein des SPIP », *Champ pénal/ Penal field* [En ligne], XI, 2014.

Mucchielli, A., « Les processus intellectuels fondamentaux sous-jacents aux techniques et méthodes qualitatives », *Recherches qualitatives* [en ligne], Hors-Série, 3, 2007, p. 1-27.

de Neuter, P., « Les femmes, le masochisme et la pulsion de mort », in de Patrick Neuter et Danielle Bastien, *Clinique du couple*, Toulouse, Erès, 2007, p. 181-207.

Organisation Mondiale de la Santé, *Violence against women Prevalence Estimates. Global, regional et national prevalence estimates for intimate partner violence against women et global et regional prevalence estimates for non-partner sexual violence against women*, Genève, OMS, 2018.

Paillé, P. et Mucchielli, A., *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, quatrième édition, Paris, Armet Colin, coll. « U », 2016.

Parent, C. et Coderre, C., « Paradoxes des théories féministes sur la violence contre les conjointes », *Revue nouvelle*, 11, 2004, p. 36-45.

Pence E. et Paymar M., *Education Groups for Men Who Batter : The Duluth Model*, New York, Springer Publishing Co., 1993, 212 p.

Potvin, P. Ayotte, R. Tremblay, D., Prud'homme, D., *La légitimité du pouvoir chez les conjoints dominants : une étude exploratoire des stratégies de justification du modèle du Processus de Domination Conjugale. Rapport de recherche*, Trois-Rivières, UQTR, L'Accord Mauricie Inc, 2007.

Philippe, R., Pro-Gam [Projet Groupes au Masculin], *Intervention auprès des hommes*, 1986, p. 65-68.

Quirion, B., « Traiter les délinquants ou contrôler les conduites : le dispositif thérapeutique à l'ère de la nouvelle pénologie », *Criminologie*, 3/2, 2006, p. 138-164.

Quirion, B., « Réformer, réadapter ou responsabiliser le détenu. Analyse des enjeux normatifs rattachés à l'intervention correctionnelle au Canada », *Déviance et Société*, 36/3, 2012, p. 339-355.

Razon, L., *Violences conjugales et angoisses de perte d'objet*, dialogue, 227/1, 2020, p. 143-158.

Reichler, L. « Vers une approche dimensionnelle dans le domaine de la santé mentale », in Simoens et al., 2017, op. cit.

Rondeau, G., Brodeur, N., Carrier, N., *L'intervention systémique et familiale en violence conjugale : Fondements, modalités, efficacité et controverses*, Québec, Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes, collection « Études et Analyses », Février 2001, 101 p., ressource en ligne, Collections de BAnQ.

Salomé, J. et Galland, S., *Les mémoires de l'oubli*, Paris : Ed. Jouvence, 2000.

Santé Canada, « Principales théories expliquant les causes de la violence des hommes », [n. d.].

Shedler, J., « The efficacy of psychodynamic psychotherapy », *American psychologist*, 65/2, 2010, p. 98.

Simoens, J.L., Delépine, A. et Herla, R., « Avantages et limites d'une classification : l'exemple des violences conjugales », Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (CVFE asbl), novembre 2017.

Storder, R.A., et Stille, R., *Ending men's violence against their partners: One road to peace*, Newbury Park, CA, Sage, 1989.

Szafran, W. et Fossion, P., « La violence conjugale », *Revue Médicale de Bruxelles*, 26/4, septembre 2005, p. 340-343.

Taft, C.T., Murphy, C.M., King, D.W.... [et al.], « Process and treatment adherence factors in group cognitive-behavioral therapy for partner violent men », *Journal of Consulting and Clinical Psychology*, 2003, 71/4, p. 812-820.

Tschanz, A., « La formation en criminologie des agents de probation français : quelle signification pour la réinsertion ? » *Criminologie*, 54/2, 2021, p. 143-167.

Turcotte, P. (1997). « Intervention de groupe auprès des conjoints violents et logique du contrôle social », *Service social*, 46/2-3, p. 227-239.

Vannotti, M. et Morier-Genoud, C., « Violence domestique : une approche familiale et systémique », *Revue Médicale Suisse*, 11/ 2457, 5 novembre 2003, p. 2154-2158.

Walker, L. *The battered woman syndrome*, New York, NYC, Springer, 1984.

Zaouche-Gaudron, C. « La subjectivation chez Philippe Malrieu », *La Pensée*, 3/391, 2017, p. 65-79.

Dossiers thématiques déjà parus

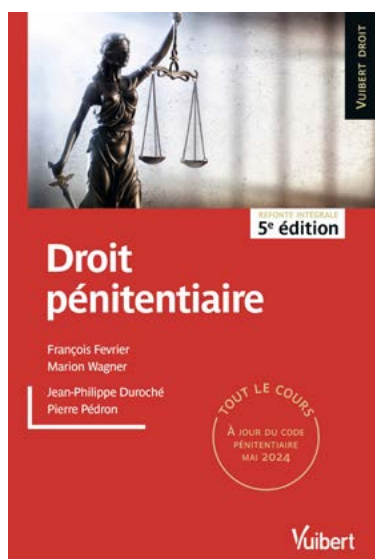
Année	Titre	Auteur	
2022	<i>Violence en prison. Analyse théorique et perspectives pratiques</i>	BRIE Guillaume RAMBOURG Cécile	
2021	<i>La sécurité dynamique : enjeux et perspectives pour les prisons française</i>	BRIE Guillaume MAYOL Jean-Philippe	
2021	<i>Nouvelle ingénierie de la formation des élèves surveillants. L'impact de l'approche par compétences sur l'alternance</i>	POIRIER Sébastien	
2020	<i>La socialisation professionnelles des formateurs et responsables de formation pénitentiaires. Des carrières aux missions décentrées</i>	GRAS Laurent	
2020	<i>Dire et prédire la radicalisation. Le cas de la prison</i>	BRIE Guillaume RAMBOURG Cécile	
	<i>Les modules de respect : une métamorphose de la prison</i>	HERNANDEZ Lucie MBANZOULOU Paul	
2018	<i>Nouvelles problématiques de prise en charge des auteurs d'infraction à caractère sexuel. Construction et accompagnement de programmes au sein de 3 établissements pénitentiaires.</i>	BRIE Guillaume	
	<i>Un programme de préparation à la sortie en maison d'arrêt.</i>	HERNANDEZ Lucie	
2017	<i>Les cadres de l'administration pénitentiaire et l'autorité. Variations des positions dans l'espace social pénitentiaire.</i>	BESSIERES Laurence	
2015	<i>Radicalisation. Ananalyses scientifiques versus usage politique. Synthèse analytique</i>	BRIE Guillaume RAMBOURG Cécile	
	<i>Les outils d'évaluation et les méthodes de prise en charge des personnes placées.</i>	MATIGNON Emilie	
	<i>Études des obligations applicables en milieu ouvert, Une analyse de la dimension coercitive de la probation.</i>	MARGAINE Clément	Épuisé
2014	<i>Origine et évolution de la féminisation de l'administration pénitentiaire.</i>	RAMBOURG Cécile	Épuisé
	<i>Carrières et trajectoires professionnelles des directeurs des services pénitentiaires.</i>	BESSIERES Laurence	
2012	<i>L'expérience de la formation aux métiers pénitentiaires des travailleurs handicapés.</i>	RAMBOURG Cécile	
2011	<i>Regards croisés sur la socialisation professionnelle des surveillants pénitentiaires.</i>	GRAS Laurent	Épuisé
2010	<i>L'initiative Lotu, Une démarche partenariale au service de l'insertion des personnes placées sous main de justice.</i>	CHALES-COURTINE Sylvie	
2009	<i>L'unité hospitalière sécurisée interrégionale (UHSI) de Toulouse.</i>	BAZEX Hélène	
2008	<i>L'utilisation des armes de neutralisation momentanée en prison.</i>	RAZAC Olivier	
2007	<i>La prise en charge pénitentiaire des auteurs d'agressions sexuelles.</i>	ALVAREZ Jofina GOURMELON Nathalie	Épuisé
2006	<i>Les unités de visite familiales. Nouvelles pratiques, nouveaux liens.</i>	RAMBOURG Cécile	Épuisé
	<i>Les premiers surveillants. Une fonction de cohérence.</i>	CAMBON-BESSIERES Laurence	
2005	<i>Le débriefing. Retour sur l'expérience.</i>	CHALES-COURTINE Sylvie	

Publications

Manuel « Droit pénitentiaire »

Éditions Vuibert

François Février, Marion Wagner, Jean-Philippe Duroché, Pierre Pédrón



Tout le cours de droit pénitentiaire, à jour des dernières réformes.

Entièrement refondu et à jour du code pénitentiaire de 2024, ce manuel offre la première définition du droit pénitentiaire et en analyse les déclinaisons, applications et implications, aussi bien en détention qu'en milieu ouvert.

Intégrant l'évolution et les dernières actualités de la politique pénitentiaire française, il traite notamment les sujets essentiels de la surpopulation carcérale, la prévention des violences et du suicide en prison, le traitement pénitentiaire des prévenus et des condamnés, les missions de sécurité, de probation et de prévention de la récidive, les différents régimes de détention, la déontologie et le statut des personnels, l'organisation du service public pénitentiaire.

Les dimensions genrées des violences contre les partenaires intimes : comprendre le sens des actes et le sens de la peine pour les auteurs afin de mieux prévenir et réduire ces violences

Rapport de recherche

Sous la direction d'Éric Macé



Les violences entre partenaires intimes sont une pratique sociale suffisamment répandue pour encombrer les activités des services de police, de gendarmerie et de la justice, en dépit des politiques publiques de prévention, de sanction des auteurs et de prise en charge des victimes. Une des clefs de compréhension de la fabrique sociale de ces violences est leur dimension genrée : il s'agit massivement de conduites masculines dont sont massivement victimes les partenaires féminines. Or il existe ici un double angle mort : la plupart des recherches sur les violences entre partenaires intimes s'intéressent aux victimes et les recherches sur les dimensions masculines de ces conduites sont encore rares en France. C'est ce déficit de connaissance que veut combler cette recherche, en articulant deux dimensions : le point de vue des auteurs de violence sur leur dimension de genre et le rapport à la masculinité, et le point de vue des professionnels de prise en charge de ces auteurs violents sur la dimension masculine de ces pratiques.

Notre enquête porte sur cinq types de matériaux à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine : l'observation des procès en correctionnelle et en cours d'assise ; l'analyse des dossiers judiciaires archivés ; des entretiens avec des auteurs de violence dans le cadre de leur suivi judiciaire ; des entretiens avec les professionnels de la chaîne pénale, y compris les experts médicaux et les associations de suivi socio-éducatifs ; une mise en perspective historique des évolutions de droit pénal concernant ce type de violence.

En partenariat avec les institutions judiciaires, l'ensemble des données recueillies sera traité de façon à la fois qualitative (mise en récit sociologique des logiques des acteurs, analyse du droit pénal et civil en action) et quantitatives (analyse des variables sociodémographiques et psychologiques des auteurs, comparaison avec la population générale).

La médiation relationnelle

Rencontres de dialogue et justice réparatrice

Serge Charbonneau, Catherine Rossi



La justice réparatrice s'est imposée comme le nouvel espoir de la Justice : la médiation relationnelle a été créée au Québec au début des années 2000, puis diffusée dans le monde. Cette approche met au centre de ses priorités la sécurité des participants. Si elle permet le dialogue victime-infracteur, elle donne accès à d'autres formes de réparation. Elle met en avant trois postulats : il existe un moyen de réparer les conséquences des crimes les plus graves ; la médiation relationnelle privilégie l'écoute attentive individuelle ; cette méthode est complémentaire aux interventions en justice pénale, en réhabilitation et en soutien clinique. Elle n'a pas vocation à lutter contre les institutions. Elle est toutefois assez performante pour être utilisée comme une alternative, pour ceux et celles pour qui l'accès à la justice pénale n'est pas possible.

Serge Charbonneau est directeur général du réseau Équijustice, justice réparatrice et médiation, à Montréal, médiateur et formateur pour le Service Correctionnel du Canada et membre partenaire du centre de Recherches Appliquées et Interdisciplinaires sur les Violences intimes, familiales et structurelles (RAIV) à Québec-Capitale Nationale.

Catherine Rossi est professeure agrégée à l'École de travail social et de criminologie de l'Université Laval à Québec-Capitale Nationale. Elle est chercheuse principale au centre de Recherches Appliquées et Interdisciplinaires sur les violences intimes, familiales et structurelles (RAIV) et directrice de l'Équipe de recherche Violences-Justice Vi-J.

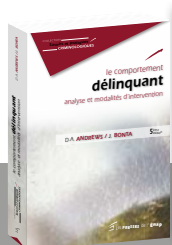
Les PRESSES de l'Énap

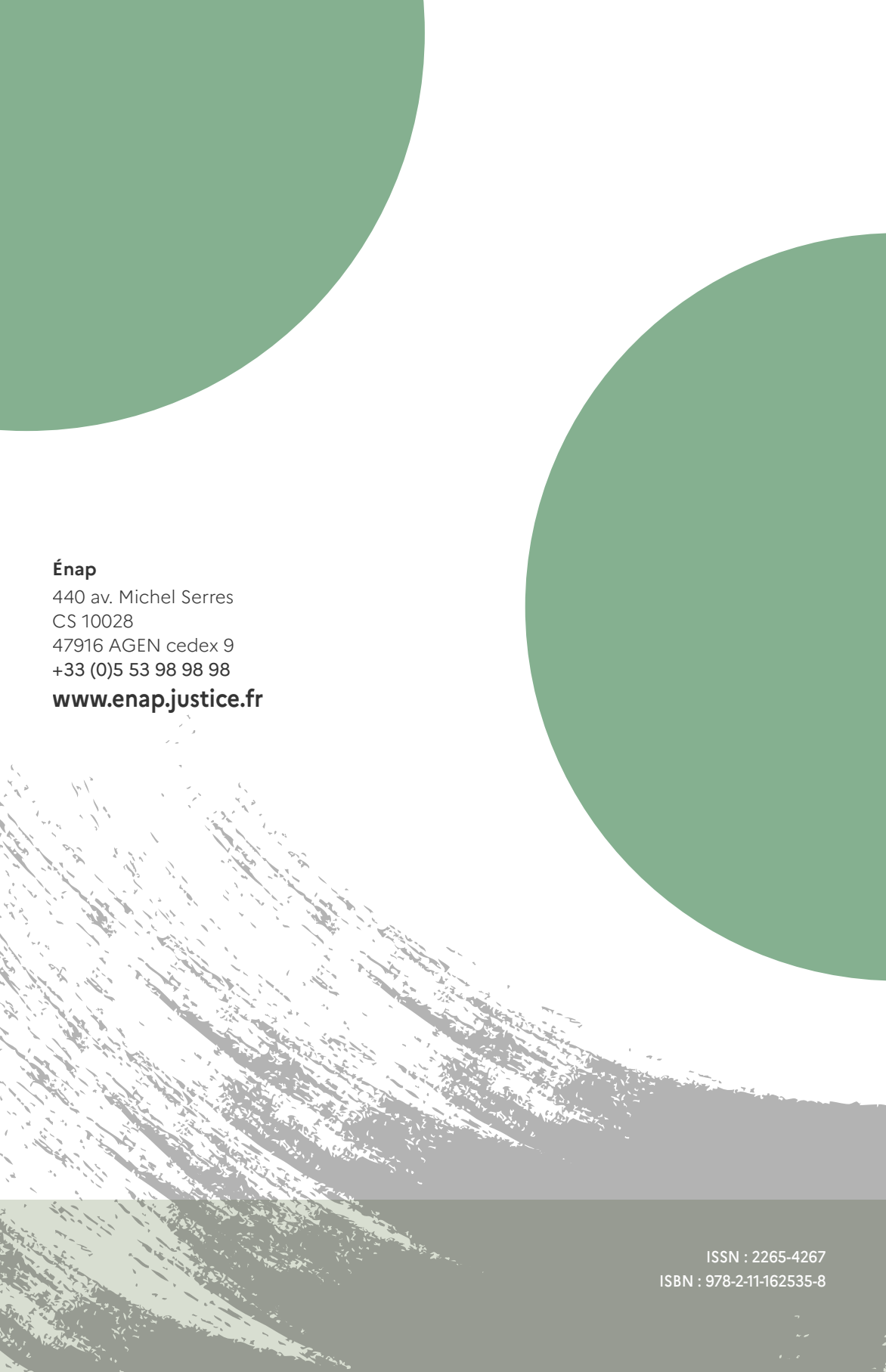
Les Presses de l'Énap proposent 2 collections d'ouvrages à destination de toutes personnes s'intéressant au champ pénitentiaire.

Comment acquérir les ouvrages ?

Permanence des ventes à l'accueil de l'Énap les mardis et jeudis de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h30 (aucune vente possible en dehors de ces horaires)

Moyens de paiement acceptés : chèque et CB





Énap

440 av. Michel Serres

CS 10028

47916 AGEN cedex 9

+33 (0)5 53 98 98 98

www.enap.justice.fr

ISSN : 2265-4267

ISBN : 978-2-11-162535-8